

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

**ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

ROY, Véronique.

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

M.A. (lettres françaises)

GRADE - DEGREE

Département des lettres françaises

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

L'inscription du littéraire dans *Charles Guérin* de
Pierre-Joseph-Olivier Chauveau

Lucie Hotte

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

Patrick Imbert

Raymond Rheault

J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

SIGNATURE

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

**L'inscription du littéraire dans *Charles Guérin* de
Pierre-Joseph-Olivier Chauveau**

par
Véronique Roy
Département des lettres françaises
Faculté des arts

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
de l'Université d'Ottawa
en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts (Lettres françaises) : M.A.
Ottawa – 2001



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-67858-X

Canada

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier Mme Lucie Hotte de m'avoir fait bénéficier de ses connaissances et de sa riche expérience en dirigeant cette thèse : ses commentaires et les discussions en sa compagnie furent une source d'inspiration constante pour la rédaction de ce travail. Qu'elle trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

Mes remerciements vont aussi à ma mère, Liette Bélanger, qui m'a offert un grand support pendant la rédaction de cette thèse et a toujours su m'épauler dans la poursuite de mes rêves, à mes amis, qui m'ont honoré de leur présence réconfortante, ainsi qu'à mon conjoint, Jean-Marc Thibault, dont l'amour, la tendresse et l'inépuisable joie de vivre me réjouissent.

Je souhaite enfin remercier le Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche qui m'a accordé une bourse pour la rédaction de cette thèse.

Introduction

En parcourant le vaste réseau des textes qui sont consacrés à l'étude de *Charles Guérin* de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, nul ne saurait nier la diversité des interprétations qui en ressortent. C'est du moins ce qu'affirme Maurice Lemire dans l'introduction qui précède la plus récente édition du roman¹ : « L'unanimité est loin d'être faite sur l'interprétation et partant sur l'importance du roman de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. [...] *Charles Guérin* a maintenant fait l'objet de plus d'un siècle de commentaires fort contradictoires qui laissent croire à une obscurité voulue de l'œuvre². » Quand on reprend l'examen des principaux textes traitant de *Charles Guérin*, le verdict de Lemire se confirme à cette nuance près qu'en dépit de leurs divergences de vue, les lecteurs de Chauveau fondent leur jugement sur les prémisses idéologiques du roman : s'ils ne s'entendent guère sur le sens de *Charles Guérin*, ils reconnaissent à l'unanimité sa dominante idéologique.

Il n'est pas étonnant qu'on ait ainsi jugé de la valeur et de la signification de *Charles Guérin* car pour les Canadiens³ du XIX^e siècle, la littérature assumait avant tout une fonction didactique : quand, au lendemain de l'Acte d'Union, ils

¹ Une première partie du roman de Chauveau fut d'abord publiée en feuilleton sans nom d'auteur dans *L'Album littéraire et musical de La Revue canadienne* (février 1846-mars 1847). C'est à l'éditeur Georges-Hippolyte Cherrier que l'on doit cependant la publication de *Charles Guérin* en volume ; l'ouvrage parut en six livraisons du 19 août 1852 au 28 février 1853 avant d'être disponible en volume. Le roman connut quelques rééditions par la suite. Il reparut d'abord en feuilleton dans *L'Album littéraire et musical de La Revue canadienne* (1898) et dans *La Revue canadienne* (janvier 1898-avril 1899), précédé, dans les deux cas, d'une introduction d'Ernest Gagnon. Cette même version fut rééditée en volume, d'abord en 1900 par la Cie de publication de La Revue canadienne, puis en 1925, par la Librairie Beauchemin. Il fallut ensuite attendre en 1973 pour que l'édition de M.A. Guérin, vraisemblablement une reprise de la version de 1900, soit publiée avec en guise d'introduction une étude d'Yvon Boucher. L'édition dont il est ici question est celle de Maurice Lemire, parue chez Fides, en 1978, dans la collection du Nénuphar.

² Maurice Lemire, « Introduction », dans Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Fides, coll. « Nénuphar. Les Meilleurs auteurs canadiens », 1978, p. 11.

³ Au XIX^e siècle, le terme désigne les francophones du Canada.

consolidèrent leurs efforts pour lutter contre la menace d'assimilation que représentait la puissance anglophone, la littérature, encore à peine naissante, devint nécessaire à l'expression et à la sauvegarde de leur identité⁴. Or, pour qu'elle légitime leur statut de nation, il fallait qu'elle se distingue des littératures francophones existantes - telle que celle de la France : les Canadiens assignèrent donc au roman, et au reste de la littérature, le mandat de représenter les mœurs canadiennes pour marquer leur spécificité. Et comme le roman avait mauvaise presse auprès du clergé - il le jugeait immoral et frivole d'après l'opinion qu'il s'était faite des feuilletons français - et que seule la perspective d'un roman didactique « canadien » lui souriait - devant le succès du genre, l'Église renonce à en contrer l'émergence et se résout à le récupérer à des fins didactiques - les Canadiens eurent intérêt à insister sur le contenu canadien de leurs romans.

Tant que s'est maintenue cette vision de la littérature, les lecteurs de *Charles Guérin* l'ont lu en tant que « roman de mœurs canadiennes ». Il faut dire que Georges-Hippolyte Cherrier les y avait engagés - dans son *Avis de l'éditeur* - qui affirmait avoir « assuré à notre littérature naissante un des premiers, sinon le premier roman de mœurs canadiennes qui ait paru jusqu'à présent⁵ » en publiant *Charles Guérin*. En optant pour cette désignation générique - roman de mœurs canadiennes - il invitait les futurs lecteurs de Chauveau à questionner la représentation des mœurs canadiennes dans *Charles Guérin*, ce qu'ils firent évidemment. Qu'il se dissimule sous un pseudonyme ou qu'il use de son nom, c'est toujours ce critère qu'invoque l'abbé Henri-Raymond Casgrain pour condamner le roman de Chauveau: « *Charles Guérin* est un joli livre qu'on loue mais qu'on ne lit pas. De canadien il n'a guère que la signature⁶. » Et cela tient à l'ignorance qu'a l'auteur des mœurs canadiennes, nous apprend Casgrain dans la suite de l'article : « M. Chauveau est né, a grandi, a vécu

⁴ Il s'agissait de faire mentir Lord Durham qui disait des Canadiens qu'ils formaient un peuple « sans histoire ni littérature ».

⁵ Georges-Hippolyte Cherrier, « Avis de l'éditeur », *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Fides, coll. « Nénuphar. Les Meilleurs auteurs canadiens », 1978, p. 31.

dans la ville. Il n'a étudié nos mœurs que dans des salons mi-français, mi-anglais⁷ », ce qui explique que son roman demeure « une étude inachevée de mœurs canadiennes⁸. » Heureusement, tous ses lecteurs ne sont pas aussi intransigeants à l'égard de Chauveau. Henri-Émile Chevalier dit tout le contraire de Casgrain quand il parle de *Charles Guérin*⁹ : « À la ville comme aux champs, l'auteur de *Charles Guérin* sait son monde ; le citadin aussi bien que le villageois se reconnaîtront parfaitement dans ses tableaux¹⁰. » En réponse à l'une des *Silhouettes littéraires*¹¹ de Placide Lépine, André-Napoléon Montpetit fait aussi l'éloge des tableaux de mœurs qui défilent dans le roman : « Ce que j'ai le plus admiré dans *Charles Guérin*, c'est une série de petits tableaux de mœurs canadiennes d'un naturel charmant, d'une vérité parfaite. Aussi, je n'en reviens plus d'entendre dire que ce livre manque de couleur locale¹². » Si Louis-Michel Darveau fait preuve d'un sentiment mitigé face à ce roman qui a été publié « dans le but de mettre en relief un échantillon pur et simple des mœurs canadiennes¹³ », il reconnaît néanmoins que dans certaines scènes « le naturel et le coloris [...] sont reproduits avec une stricte fidélité de mœurs et de

⁶ Placide Lépine [pseudonyme de Joseph Marmette et Henri-Raymond Casgrain], « Silhouettes littéraires », *L'Opinion publique*, vol. III, n° 11, 14 mars 1872, p. 122.

⁷ *Ibid.*

⁸ Henri-Raymond Casgrain, « Critique littéraire », *L'Opinion publique*, vol. III, n° 34, 22 août 1872, p. 398.

⁹ Si Chevalier adresse des reproches à Chauveau, il ne l'accuse pas d'avoir trahi les mœurs canadiennes : « Enfin, nous devons l'avouer, nous avons vainement tenté de découvrir le but de l'ouvrage ; il n'existe pas. Les romans de mœurs même doivent avoir un but social. Nul ne peut s'affranchir de ce devoir, et M. Chauveau y a manqué. » Voir Henri-Émile Chevalier « Bibliographie canadienne. *Charles Guérin* », *La Ruche littéraire*, 1853, p. 106.

¹⁰ Henri-Émile Chevalier, « Bibliographie canadienne. *Charles Guérin* », *La Ruche littéraire*, 1853, p. 108.

¹¹ La parution d'une *Silhouette littéraire* - sur Chauveau - dont nous avons cité quelques passages, fit naître une querelle entre Henri-Raymond Casgrain, le rédacteur des fameuses *Silhouettes* et André-Napoléon Montpetit, un ami de Chauveau.

¹² André-Napoléon Montpetit, « M. Placide Lépine », *L'Opinion publique*, vol. III, n° 13, 28 mars 1872, p. 147.

¹³ Louis-Michel Darveau, *Nos Hommes de lettres*, Montréal, Stevenson, 1873, p. 142-143.

couleur locale¹⁴. » Quant à Jules-Paul Tardivel, il ne tarit pas d'éloges sur ce roman qui lui rappelle les mœurs paisibles des Canadiens français¹⁵.

En fait, rares sont ceux, au XIX^e siècle, qui voudront voir en *Charles Guérin* autre chose qu'une tentative plus ou moins réussie de représenter les mœurs canadiennes¹⁶. Et ceux qui le feront demeureront dans le créneau de la problématique sociale, comme Louis-Octave Letourneau : « *Charles Guérin* est le commencement d'un roman local, brodé sur une pensée sociale et politique, l'encombrement des professions libérales dans le Bas-Canada¹⁷ », affirme-t-il lorsqu'il annonce sa parution en feuilleton dans *L'Album littéraire et musical de La Revue canadienne*.

Plusieurs lecteurs de *Charles Guérin*, fidèles aux tendances idéologiques du XIX^e siècle - et aux intentions de l'auteur lui-même¹⁸ - se sont contentés, à l'instar de Letourneau, de réduire le roman à une réflexion sur le problème de l'encombrement des professions libérales au Canada. C'est le cas de Séraphin Marion qui, à près d'un siècle d'intervalle, reconnaît à *Charles Guérin* « le grand mérite d'illustrer un thème ingrat mais capital [...] l'encombrement des professions libérales¹⁹. » Et c'est aussi celui de David Hayne²⁰ qui affirme, après avoir remarqué que *Charles Guérin* offre « un tableau représentatif de la société canadienne de 1830²¹ », que « dès le début du roman, le problème socio-économique de l'encombrement des professions libérales

¹⁴ *Ibid.*, p. 139.

¹⁵ Jules-Paul Tardivel, « *Charles Guérin*. Roman de mœurs canadiennes », *Mélanges ou recueil d'études religieuses, sociales, politiques et littéraires*, vol. II, Québec, L.J. Demers, 1887, p. 301-307.

¹⁶ Voir notre article « La réception critique de *Charles Guérin* de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau au XIX^e siècle. De l'émergence d'une littérature nationale », *Voix et images*, vol. XXVI, n° 2, hiver 2001, p. 339-358.

¹⁷ Louis-Octave Letourneau, « *Charles Guérin* », *La Revue canadienne*, vol. III, n° 4, 10 février 1846, p. 15.

¹⁸ Dans une note qui fait office de postface au roman *Charles Guérin*, l'auteur affirme avoir voulu sensibiliser ses lecteurs au problème de l'encombrement des professions libérales et à l'œuvre de colonisation.

¹⁹ Séraphin Marion, *Nos trois premiers romans canadiens-français*, Québec, Éditions Cap Diamant, Cahiers de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de Laval, 1943, p. 29.

²⁰ David Hayne souligne pourtant, dans le même article, la parenté de *Charles Guérin* avec le roman balzacien, aspect dont il minimise indûment la portée et auquel nous allons revenir ultérieurement.

²¹ David Hayne, « *Charles Guérin* », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec (Tome I. Des origines à 1900)*, Montréal, Fides, 1979, p. 103.

est nettement posé²². » Mais la plupart des critiques ont replacé le thème de l'encombrement des professions libérales à l'intérieur d'un système plus vaste, comme c'est le cas de Jean-Charles Falardeau, qui montre bien l'importance pour *Charles Guérin* d'assurer la survie des Canadiens face à la menace anglophone :

La société canadienne-française vit sous le despotisme du conquérant anglais. La noblesse qui en constituait autrefois l'élite est ruinée ou réduite à un rôle subalterne²³. Les habitants des campagnes qui constituent l'élément de continuité de la société vivent une existence routinière et asservissante. Ils offrent cependant à quelques-uns de leurs fils ce qu'ils peuvent de mieux : l'instruction. Ces jeunes instruits pourraient être les agents d'un élan nouveau²⁴.

Et Falardeau d'enchaîner sur l'aliénation économique du peuple canadien-français, dont la principale cause est qu'il se dirige en masse vers les professions libérales tandis que les anglophones détiennent le contrôle des institutions économiques : « Mais les quelques professions auxquelles les a préparés leur instruction ne les engagent que dans les activités auxiliaires. Ils subissent l'écrasante domination économique et bureaucratique des Anglais²⁵. » En résumé, soutient Falardeau, « l'idéologie de *Charles Guérin* implique un état social dont les principales avenues de progrès et de salut sont condamnées²⁶ », un état social qui oblige ses personnages à quitter leur milieu pour créer ailleurs une nouvelle société - ici la paroisse agricole²⁷.

André Sénécal remarque aussi la prédominance du paradigme socio-économique que dégage Falardeau dans *Charles Guérin* :

Chauveau nous propose un drame psycho-sociologique qui analyse les rapports essentiels entre les individus d'une classe sociale, celle des hommes de professions, et leur milieu, le

²² *Ibid.*, p. 104.

²³ Quelques critiques ont insisté sur la décadence de l'univers seigneurial au profit de la bourgeoisie marchande dans leur analyse du roman. Voir Roger Lemoine, « Les Anciens Canadiens ou l'envers de *Charles Guérin* », *Les Cahiers des Dix*, n° 49, 1994, p. 139 à 158 et Dostaler O'Leary, *Le roman canadien-français*, Montréal, Cercle du livre de France, 1954, p. 42-46.

²⁴ Jean-Charles Falardeau, *Notre société et son roman*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « H », 1972, p. 18.

²⁵ *Ibid.*, p. 19.

²⁶ *Ibid.*, p. 31.

²⁷ Selon Jean-Charles Falardeau, le désir du départ se manifeste très fréquemment chez les personnages des romans québécois du XIX^e siècle : il s'agirait pour eux d'échapper à l'état de société qui prévaut dans le Bas-Canada et de réussir dans un ailleurs utopique. Le plan de fondation agricole sur lequel se conclut *Charles Guérin* s'apparente à ce thème puisque la réussite de Charles ne s'avère possible qu'en dehors de son milieu d'origine, dans une paroisse qui fait office de « terre promise ».

Bas-Canada surpeuplé, transformé radicalement et irrévocablement par l'ascendance sociale et économique de l'Anglo-Saxon²⁸.

Il refuse cependant d'accréditer un schème interprétatif se basant sur l'épilogue qui conclut le roman²⁹ : « Chauveau n'accorde qu'une part assez faible au problème du partage des terres et de la colonisation. Dans un bref épilogue, l'auteur se contente d'ajouter une fin patriotique et édifiante à son roman³⁰. » Tout au plus peut-on conclure de l'épilogue, dit Sénécal, que « l'arrivisme et l'abandon des valeurs traditionnelles mènent le Canadien français à la faillite morale et matérielle³¹. » Maurice Lemire affiche le même scepticisme à l'égard de cet « épilogue qui semblera toujours rajouté », et où Chauveau « s'est appliqué à proposer des solutions en accord avec la pensée officielle³². » Mais il n'accorde pas plus de crédit aux conclusions de ceux qui s'attachent à l'incipit du roman, plutôt qu'à son épilogue, prêtant ainsi une importance démesurée, selon lui, au problème de l'encombrement des professions libérales. En fait, de l'avis de Lemire, chacun des éléments qui composent la trame du roman se raccorde à la nécessité de dénoncer un état de société sclérosé :

L'encombrement des professions, la disparition de la classe seigneuriale, le retour à la terre ne sont pas des problèmes séparés mais s'inscrivent sous un même dénominateur commun que Chauveau a le mérite de trouver, l'aliénation sociale des Canadiens, aliénation causée par l'accaparement au profit de la bourgeoisie anglaise du sommet de la pyramide sociale. Chauveau n'insiste pas sur un malaise plutôt qu'un autre, mais dénonce l'état d'une société qu'il qualifie de « malade » ou « d'anormale »³³.

L'interprétation de Lemire transcende l'ensemble du débat sur *Charles Guérin* - bien qu'inspirée de l'interprétation de Falardeau - par sa volonté de rallier des lectures

²⁸ André Sénécal, « *Charles Guérin* : le récit et la thèse », *Voix et images*, vol. V, n° 2, hiver 1980, p. 334.

²⁹ Seule Janine Boynard-Frot y a consenti, relevant dans le plan de fondation agricole la composante essentielle de *Charles Guérin* au terme d'une analyse séquentielle des fonctions du roman - selon les théories de Vladimir Propp : « *Charles Guérin* appartient donc à un système culturel tout entier axé vers le retour à la terre des Canadiens français et c'est dans ce sens que *Charles Guérin* doit être lu. Il n'y a aucune liberté d'interprétation puisque tous les constituants du texte sont orientés vers cette fin particulière. » Voir Janine Boynard-Frot, « Des fonctions ou une fonction », *Voix et images*, vol. IV, n° 2, décembre 1978, p. 258-263.

³⁰ André Sénécal, « *Charles Guérin* : le récit et la thèse », *op.cit.*, p. 333.

³¹ *Ibid.*, p. 335.

³² Maurice Lemire, *op.cit.*, p. 25.

jugées partielles à une problématique plus vaste : l'aliénation économique des habitants du Bas-Canada en 1830. Mais elle n'en classe pas moins *Charles Guérin* sous l'étiquette « sociale » qui lui fut apposée par l'ensemble des lecteurs. Qu'on se figure ce que disait Jean-Charles Falardeau, à propos de la littérature canadienne et de sa critique littéraire, pour mieux comprendre les motivations des lecteurs de *Charles Guérin* :

La critique canadienne-française a été principalement une critique morale, ou théologique, ou sociologique, ou psychologique. Il en est ainsi parce que la littérature canadienne est surtout intéressante dans ces perspectives-là. Rares sont les très grandes œuvres poétiques ou romanesques qui s'imposent par leur éclat et leur grandeur. La littérature a été avant tout un instrument de combat social ou politique³⁴.

Ce discours, la critique actuelle commence tout juste à s'en départir quand il s'agit des textes littéraires canadiens du XIX^e siècle³⁵ ; car pendant longtemps, elle y a exclusivement entrevu l'expression d'un discours moralisateur et didactique. Tenu en suspicion par les instances religieuses qui, à défaut d'enrayer sa diffusion, voulurent l'adapter au contexte idéologique du Canada français, le roman canadien du XIX^e siècle assume, en effet, un mandat didactique : ceci dit, il est injustifié qu'il soit évincé du champ littéraire par une critique lui accolant trop volontiers l'étiquette de « roman à thèse ».

Susan Suleiman dit des romans à thèse - dans son essai sur le genre - que leur principal intérêt réside dans leur « aspect bâtard, producteur de tension entre deux tendances contraires : la tendance simplificatrice et schématisante de la thèse et la tendance complicatrice et pluralisante de l'écriture romanesque³⁶. » En dépit de sa dominante idéologique, le roman à thèse subit invariablement, selon elle, l'interférence d'éléments romanesques. Au-delà de leur didactisme, les romans canadiens du XIX^e siècle devraient donc afficher leur caractère littéraire, à travers des

³³ *Ibid.*, p. 16.

³⁴ Jean-Charles Falardeau, *op.cit.*, p. 48.

³⁵ Voir par exemple Michel Lord, *En quête du roman gothique québécois (1837-1860): tradition littéraire et imaginaire romanesque*, Québec, Nuit blanche, 1994.

³⁶ Susan Rubin Suleiman, *Le Roman à thèse ou l'autorité fictive*, Paris, PUF, coll. « Écriture », 1983, p. 242.

marques distinctives de littérarité, et révéler par là leur vision de la littérature. Et c'est en prenant appui sur ce présupposé que nous nous proposons d'étudier, dans le cadre de cette thèse, l'inscription du littéraire dans le roman *Charles Guérin* de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, en établissant un lien entre l'inscription du littéraire dans le texte et l'inscription du texte dans le littéraire : c'est en intégrant le littéraire en son sein que le texte s'inscrit dans le champ littéraire - donc qu'il assume sa littérarité - et c'est la configuration du champ littéraire lui-même qui lui dicte ce geste.

Consciente du parti pris méthodologique que l'on pourrait associer à cette problématique, nous tenons cependant à préciser d'entrée de jeu le sens que nous attribuons à la notion de littérarité³⁷. Il ne s'agit pas, en tout cas, de relancer le débat polarisé qui oppose les conceptions internes et externes de la littérature concernant la spécificité du discours littéraire vis-à-vis de l'ensemble des pratiques discursives. La littérarité ne relève pas de constituants invariables et communs aux seuls textes littéraires : d'une part, parce que ce qui est considéré littéraire varie en fonction des époques, et d'autre part, parce que les pratiques qu'on considérerait être spécifiquement littéraires investissent d'autres champs discursifs. Il s'agit plutôt de reconnaître que la seule pratique qui soit spécifique aux textes littéraires, consiste en une volonté de s'inscrire dans un champ littéraire désigné comme tel par l'institution ; et qu'en étudiant les principaux agents de ce processus d'inscription dans le littéraire, il devient possible de cerner la littérarité d'un texte, comme l'avance Louise Milot :

En lieu et place d'une interrogation sur la détermination de caractères esthétiques qui seraient l'essence même de l'œuvre littéraire, on peut s'employer plutôt à la description de ce qui advient quand l'acte d'énonciation d'un texte et, corollairement, l'acte d'énonciation d'un contexte se rencontrent sur le sujet de la tentative du premier (le texte) de s'intégrer à un domaine littéraire contrôlé par le second³⁸.

Plus précisément, Milot affirme que c'est à travers les rapports de force qui unissent l'énonciation d'un texte littéraire et l'énonciation d'un discours critique à son sujet -

³⁷ Depuis quelques années, la notion de littérarité fait l'objet d'un nouveau débat : l'ouvrage publié à ce sujet par Louise Milot et Fernand Roy nous a été très utile pour définir le concept de littérarité. Voir Louise Milot et Fernand Roy, *La littérarité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991.

échange qu'elle désigne sous le terme de *situation littéraire*, empruntant l'expression à la terminologie d'Éric Landowski³⁹ - que se manifeste une littérarité issue des deux conceptions distinctes de l'écriture qui sous-tendent cette dialectique : une première conception de l'écriture serait proposée, selon Milot, par « le texte littéraire en question », tandis que l'autre serait « plus ou moins imposée par le discours critique dominant d'une époque⁴⁰. » Ces deux systèmes de valeurs, conclut-elle, initient deux *programmes narratifs d'écriture* qui façonnent réciproquement la littérarité du texte.

Pour reconstruire le programme narratif d'écriture mis de l'avant par le discours dominant d'une époque, Louise Milot privilégie l'analyse des réactions critiques suscitées par un texte en particulier⁴¹. Le programme d'écriture proposé par le texte littéraire lui-même serait repérable, quant à lui, dans ce qu'elle appelle les *inscriptions des figures de l'écrit* :

Nous parlons d'inscription pour désigner les cas où l'instance d'énonciation, non seulement met en discours un écrit (lettre, article, poème, livre ou même plus simplement note manuscrite laissée par un personnage), mais insiste explicitement sur le rôle déterminant de cette figure pour la suite de l'anecdote⁴².

Et c'est à la jonction de ces deux programmes d'écriture, soit celui qui ressort de l'inscription des figures de l'écrit dans le texte et celui qui oriente le processus d'évaluation institutionnel, que réside l'essentiel du fonctionnement de la littérarité selon Milot :

Devant une énonciation (celle du discours sur la littérature) qui en adopte ou en récuse une autre (celle du texte), plutôt que de chercher des motifs externes à cette *situation littéraire* même, on aurait intérêt à y reconnaître la rencontre de deux sujets d'énonciation sur le seul terrain qui leur soit à tous deux pertinent - celui des enjeux d'une certaine conception de l'écriture - et de lire dans ce processus une marque ou une trace de littérarité⁴³.

³⁸ Louise Milot, « La figure de l'écrit : son inscription dans le texte et dans l'histoire littéraire », *La littérarité*, *op.cit.*, p. 1.

³⁹ Éric Landowski, *La Société réfléchie*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1989.

⁴⁰ Louise Milot, « La figure de l'écrit : son inscription dans le texte et dans l'histoire littéraire », *op.cit.*, p. 2.

⁴¹ On reconnaît là le modèle suggéré par la théorie de la réception telle qu'énoncée par Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Idées », 1978.

⁴² Louise Milot et Fernand Roy, *Les figures de l'écrit. Relecture des romans québécois des Habits rouges aux Filles de Caleb*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1993, p. 10.

⁴³ Louise Milot, « La figure de l'écrit : son inscription dans le texte et dans l'histoire littéraire », *op.cit.*, p. 9.

L'idée selon laquelle la littérarité naît de la dialectique entre deux conceptions de l'écriture, elles-mêmes issues d'un rapport de force entre le texte et son contexte littéraire, convient à notre problématique, à condition qu'on puisse appliquer ce raisonnement à l'inscription du littéraire⁴⁴ dans le texte, et parallèlement à l'étude du discours critique dominant, pour qu'en émergent deux conceptions distinctes de la littérature ; à condition, donc, de systématiser l'inscription du littéraire dans le texte sans contrevenir au postulat voulant que la littérarité soit irréductible à des critères invariables et spécifiques aux œuvres littéraires.

C'est ce que fait Denis Saint-Jacques dans un article qui tente d'élaborer un modèle opératoire susceptible de « préciser les critères qui permettent de reconnaître le caractère littéraire des discours classés sous cette étiquette⁴⁵. » Loin d'envisager la littérarité en tant que « critère textuel constant et régulier⁴⁶ », Saint-Jacques soutient que les qualités littéraires d'un texte dépendent d'un processus de reconnaissance institutionnelle soumis à des variables historiques. S'il refuse l'idée de circonscrire des indices de littérarité parmi un ensemble de critères au demeurant instables, il ne renonce pas pour autant à retracer les « variables à partir desquelles ils se matérialisent conjoncturellement⁴⁷. » S'inspirant des théories de Bourdieu sur le fonctionnement de l'institution littéraire, Saint-Jacques conçoit ainsi la différence entre le texte littéraire et l'ensemble des pratiques discursives :

On partira du principe que les pratiques spécifiques de la littérature visent à autonomiser progressivement son champ par rapport au champ discursif général où il trouve son fondement. Une des voies essentielles de ce processus d'autonomisation consiste à marquer les discours qui y sont soumis de façon que leur lien au champ devienne explicite. Un discours littéraire se trouvera ainsi en fin de compte porter en lui-même ce qu'on appelle sa littérarité, celle qu'on y a *inscrite* pour qu'elle s'y *manifeste*⁴⁸.

⁴⁴ L'inscription du littéraire dans le texte et l'inscription des figures de l'écrit recouvrent deux concepts différents bien que certains de leurs constituants se recoupent.

⁴⁵ Denis Saint-Jacques, « La reconnaissance du littéraire dans le texte », *La littérarité*, *op.cit.*, p. 60.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 61.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 62.

⁴⁸ Denis Saint-Jacques, *op.cit.*, p. 62.

Et l'inscription du littéraire dans le texte - par voie de conséquence l'insertion du texte dans le littéraire - se fait par l'entremise de diverses pratiques discursives - l'intertextualité, l'autoreprésentation et le recours à des formes littéraires types - dont l'usage varie en fonction des époques et de leur définition de la littérarité.

Admettons, comme le fait Saint-Jacques, que les textes puissent afficher eux-mêmes leur caractère littéraire, et le font « dans leur thématique, par l'emploi d'une figuration partielle ou générale du phénomène littéraire ; dans leur forme, par le recours à des genres et à des styles canoniques ; dans leur intertextualité, par le renvoi à d'autres écrits du champ⁴⁹. » Que la littérarité d'un texte se construit, comme le soutient Milot, à partir de la rencontre entre l'acte d'énonciation d'un texte et l'acte d'énonciation d'un contexte à propos de la volonté du premier de s'inscrire dans un domaine littéraire contrôlé par le second⁵⁰. Et qu'il en résulte deux *programmes narratifs d'écriture* : celui que l'on retrace à travers la réception critique des œuvres littéraires, et celui que véhicule le texte lui-même à travers l'*inscription des figures de l'écrit*. Il en advient que deux *conceptions distinctes de la littérature* peuvent ressortir de pareille *situation littéraire*, à condition que les procédés d'identification proposés par Saint-Jacques agissent en tant que révélateurs de la littérarité. *Situation littéraire* que viendra compléter l'étude du paratexte, car c'est dès l'abord du texte, dans ce qu'il est convenu d'appeler son champ paratextuel, que se manifestent les indices de sa tendance à vouloir afficher son caractère littéraire, et partant sa conception de la littérature⁵¹.

En prenant appui sur cette définition de la littérarité, nous allons donc étudier l'inscription du littéraire dans *Charles Guérin* - et conséquemment son insertion dans le littéraire - en reconstituant la définition de la littérature qui prévalait chez les

⁴⁹ Cette définition de la littérarité est reprise dans l'introduction à *La Vie littéraire au Québec* élaborée sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques. Voir Maurice Lemire, *La vie littéraire au Québec, 1764-1914*, 4 vol. parus, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991-1996.

⁵⁰ Louise Milot, « La figure de l'écrit : son inscription dans le texte et dans l'histoire littéraire », *op.cit.*, p. 1.

critiques au moment de l'énonciation de *Charles Guérin* ainsi que la vision de la littérature que véhiculait son paratexte, pour finalement analyser les pratiques discursives qu'énumère Saint-Jacques, lesquelles établissent un lien entre le texte et ce qui est communément perçu comme étant littéraire au moment de son énonciation.

⁵¹ L'étude du paratexte s'avère très efficace pour comprendre la littérarité d'un texte, car le paratexte met au jour les mécanismes d'inscription du littéraire dans le texte et d'inscription du texte dans le littéraire en effectuant le lien entre le discours du texte et le discours dominant sur la littérature.

Chapitre I

Critique littéraire et discours sur le genre romanesque au XIX^e siècle

Louise Milot affirme que c'est dans les rapports de force qui lient l'acte d'énonciation d'une œuvre littéraire au discours dominant sur la littérature - échange qu'elle désigne sous le terme de *situation littéraire* - que se manifeste la littérarité. En effet, les textes sont redevables aux présupposés littéraires que véhicule l'institution quand il s'agit de littérarité⁵². Vouloir cerner la littérarité d'un texte et comprendre son fonctionnement - donc vouloir retracer le discours qu'il tient sur la littérature - exige donc de reconstituer l'horizon d'attente⁵³ caractérisant le champ littéraire au moment de l'énonciation de ce texte. Et le meilleur moyen d'y parvenir demeure encore d'étudier le discours marquant la réception du texte dont la littérarité est l'enjeu.

Étudier *Charles Guérin* selon cette perspective exige cependant qu'on tienne compte des circonstances particulières de sa production et de sa réception. D'une part, sa publication s'échelonne sur une longue période : bien qu'une première partie du roman ait été publiée sous le couvert de l'anonymat, dans *L'Album littéraire et musical de La Revue canadienne*, entre février 1846 et mars 1847, il fallut attendre 1853 pour que *Charles Guérin* soit disponible dans sa version complète, grâce aux soins de Georges-Hippolyte Cherrier⁵⁴. Il faut donc demeurer attentif aux indices d'une transformation en voulant dégager l'horizon d'attente ayant présidé à la genèse de *Charles Guérin*, car les attentes face à la littérature ont pu évoluer à mesure que s'énonçait le texte. D'autre part, sa réception date des années 1870 - *Charles Guérin*

⁵² Qu'un texte littéraire s'oppose aux exigences de l'institution ou qu'il les assimile, il s'énonce toujours en fonction de ces exigences et marque ainsi son appartenance au champ littéraire.

⁵³ Nous référons ici à la définition de l'horizon d'attente telle que formulée par Hans Robert Jauss dans le cadre de la théorie de la réception. Cf. note 42.

⁵⁴ Après avoir acquis le manuscrit du roman, George-Hippolyte Cherrier annonce la publication de *Charles Guérin* en 1852, dans divers journaux. L'ouvrage paraît en six livraisons de 1852 à 1853 avant d'être disponible dans sa version complète en 1853.

n'obtint l'audience de la critique canadienne qu'à partir des années 1870⁵⁵ - et n'est pas nécessairement représentative des attentes qui prévalaient à l'endroit de la littérature entre les années 1840 et 1850⁵⁶ - que l'on ne peut pas reconstituer en misant uniquement sur la réception des romans canadiens à pareille date, quand on sait que Philippe Aubert de Gaspé fils inaugure le genre avec *L'Influence d'un livre* en 1837, et inspire un nombre restreint de successeurs⁵⁷. Il faut donc se rabattre sur l'ensemble des textes critiques que diffusèrent les journaux canadiens⁵⁸ sur la littérature, dès le début du XIX^e siècle, pour reconstituer l'horizon d'attente qui prévalut à l'énonciation de *Charles Guérin*.

Un premier horizon d'attente canadien (1806-1839)⁵⁹

Plusieurs facteurs ont favorisé l'essor du domaine littéraire, au Canada français, au début du XIX^e siècle, et parmi ce nombre, le développement de la presse locale exerce un rôle plus que déterminant : dès 1806, Michel Bibaud lance le journal *Le Canadien* et offre une tribune à ses compatriotes qui ont accédé aux pouvoirs de la Chambre d'Assemblée, conformément aux édits de la constitution de 1791. Suivant les traces du *Canadien*, plusieurs journaux commencent à paraître qui supportent la cause nationale et qui ouvrent leurs colonnes à la littérature canadienne.

⁵⁵ Sur l'institutionnalisation de la critique littéraire au XIX^e siècle, au Canada français, voir Manon Brunet, « Anonymat et pseudonymat au XIX^e siècle : l'envers et l'endroit des pratiques institutionnelles », *Voix et Images*, vol. XIV, n° 2, hiver 1989, p. 168-182.

⁵⁶ Il y a bien eu plusieurs accusés de réception des livraisons de *Charles Guérin*, dans les journaux, entre 1852 et 1853, mais nous reviendrons plus tard à ces commentaires qui furent reproduits par l'éditeur G.H. Cherrier sur des feuillets placés à la fin de chaque livraison du roman.

⁵⁷ Lorsque *Charles Guérin* fut publié pour la première fois en feuilleton, la littérature canadienne comptait encore bien peu de romans. Outre *Les Révélations du crime ou Cambray et ses complices* de François-Réal Angers, qui paraît la même année que le roman de Philippe Aubert de Gaspé fils, seulement trois romans précèdent la publication de *Charles Guérin* en feuilleton. Il s'agit de *La Fille du brigand* d'Eugène L'Écuyer et des *Fiancés de 1812* de Joseph Doutre, tous deux parus en 1844, ainsi que de *La Terre paternelle* de Patrice Lacombe, qui paraît en feuilleton dans *L'Album littéraire et musical de La Revue canadienne*, au début de 1846.

⁵⁸ Au Canada, au XIX^e siècle, les journaux sont les principaux agents promoteurs de la littérature.

⁵⁹ Ce chapitre s'inspire des propos de Maurice Lemire et de ses collaborateurs sur la réception de la littérature, au Canada français, au XIX^e siècle. Voir Maurice Lemire *et al.*, *La Vie littéraire au Québec (1764-1914)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, CRELIQ, 1991, 4 vol. parus.

Mais bien que les éditeurs et les rédacteurs de journaux veuillent encourager la production littéraire canadienne, devant son insuffisance, ils sont contraints de s'alimenter des produits de la presse étrangère, qui leur parvient le plus souvent de la France : de plus en plus nombreux à se faire concurrence, les journaux français envahissent les librairies - depuis la normalisation de ses rapports commerciaux avec l'Angleterre - dont le nombre va croissant au Bas-Canada. Les périodiques canadiens s'approvisionnent donc auprès de la métropole, soit en reproduisant ses œuvres littéraires, soit en lui empruntant son discours sur la littérature, si bien que le modèle français domine la scène littéraire et exerce un impact décisif dans la formation de l'horizon d'attente au Canada.

Quand, à la fin des années 1820, l'esthétique romantique suscite l'engouement de la jeune génération, le champ littéraire se fragmente sous l'influence de tendances adverses : d'une part, les journaux canadiens persistent à se réclamer de jugements critiques, dont l'idéal de littérature se fonde sur le double critère des préoccupations morales et de la fidélité à la doctrine classique ; d'autre part, ils n'en diffusent pas moins, sous la pression du public, le produit d'auteurs français contemporains, introduisant ainsi une pensée résolument moderne auprès des lecteurs. Au tournant des années 1830, la génération montante s'éveille donc à « la contestation sociale et politique⁶⁰ » ainsi qu'à des formes littéraires nouvelles, tandis que la critique demeure fidèle à la cause des Anciens. Et c'est dans cette zone de tensions perpétuelles entre deux conceptions de la littérature, qui sont loin de lui être également favorable, que le genre romanesque fait son entrée au Canada.

La fidélité à l'idéal classique et le refus du roman

S'il est un précepte littéraire qui se veut unanime, au début du XIX^e siècle, c'est celui qui consiste à vouloir marier l'agréable et l'utile, en faisant cependant

⁶⁰ Maurice Lemire et al., *La Vie littéraire au Québec, Tome II (1806-1839)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, CRELIQ, 1991, p. 430

prévaloir l'enseignement sur le divertissement. En affirmant que « [t]oute lecture qui n'a pour objet que l'amusement, est en pure perte⁶¹ », les agents du domaine littéraire encensent une fonction didactique que leur dictent leurs préceptes moraux. Conscients de l'influence qu'exerce le clergé sur la vie littéraire, les éditeurs et les rédacteurs de journaux conjuguent en effet morale et didactisme dans leur discours littéraire, assimilant même les décrets de l'Église concernant les bonnes lectures :

Le bon sens et la prudence veulent que l'on ne s'abandonne qu'aux lectures capables de réformer les mœurs. Celle [sic] des auteurs [sacrés] sont très propres à nous tracer les routes que nous devons prendre pour embrasser la vertu. Comme on ressemble aux personnages que l'on fréquente, et que le commerce des gens sages et honnêtes nous touche, la bonne lecture opère le même effet sur nos cœurs⁶².

Reprenant à leur compte les prescriptions de lecture du clergé, les éditeurs assurent diffuser la « bonne littérature », celle qui présente les modèles d'une conduite vertueuse⁶³. Et quand ils ont à se prononcer sur la valeur d'une œuvre littéraire, ils le font en fonction de ces critères moraux plutôt qu'en fonction de critères esthétiques⁶⁴.

Formés dans les collèges classiques - qui encensent les classiques et les Anciens - ils citent « des textes critiques prônant la primauté de la raison sur l'imagination » et s'inspirent des « grands principes de l'art poétique classique⁶⁵. » En tant que genre jugé « divertissant » - le programme des collèges classe les genres en fonction de leur utilité - le roman leur paraît condamnable, en comparaison des ouvrages religieux, philosophiques et historiques qui se fixent un but didactique : en présentant son « tissu d'impostures » et de « peintures dangereuses » qui camoufle les

⁶¹ *Gazette de Montréal*, 31 octobre 1808, p. 1. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 430.

⁶² *Gazette des Trois-Rivières*, 26 août 1817, p. 2. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 431.

⁶³ Maurice Lemire cite l'exemple de la *Gazette de Montréal*, qui se présente comme « un papier rédigé sur de vrais principes de morale et de religion » en promettant aux parents que « s'ils s'attachoient à faire tomber dans les mains d'une jeunesse ingénue une gazette honnête et bien conduite, ils leur verroient faire de grands progrès dans la science de la droiture et des mœurs, sans qu'ils leur en coûtât la moindre peine. » *Gazette de Montréal*, 7 juillet 1808, p. 1. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 431.

⁶⁴ La vigilance qu'ils exercent en ce sens concerne surtout « les ouvrages français et étrangers, car la production locale est déjà soumise à la censure de l'éditeur ou de l'imprimeur, voire à l'autocensure de l'auteur. » Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 431.

⁶⁵ Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 432.

épine sous les fleurs⁶⁶, clame la *Gazette des Trois-Rivières*, ce genre diabolique⁶⁷ suscite des écarts de conduite qui compromettent la vertu. Il faut donc lui opposer l'effet des bonnes lectures, soutiennent ses détracteurs : les jeunes filles frivoles qui se désintéressent « des livres qui pourraient les instruire » pour des livres aussi « pervers » que les romans⁶⁸ devraient lire - comme d'ailleurs tous les jeunes gens - des auteurs tels Berquin, enseignant « l'amour de la vertu, la tendre sensibilité, l'amour de l'industrie, l'attachement à son devoir, la piété filiale, la fermeté et le courage⁶⁹ ». Étranger à cette littérature édifiante, le roman représente pour eux un « genre qu'il conviendrait d'interdire ou à tout le moins de censurer⁷⁰. »

Quelques défenseurs du roman se manifestent cependant, qui s'efforcent « d'être rassurants en multipliant les *distinguo*⁷¹. » C'est le cas d'un critique canadien qui, après avoir admis que « la lecture des romans est presque toujours dangereuse pour la jeunesse », excepte du lot *Cécile ou les passions* de Victor Joseph Étienne de Jouy, en accumulant les arguments en faveur de l'auteur : son titre d'académicien devrait dissiper les soupçons qu'éveille la forme de l'ouvrage. Et d'un autre qui encense le roman *Arthur* d'Ulric Guttinguer - malgré ses allégeances romantiques - en le présentant « comme le roman de la religion capable de contrebalancer efficacement l'influence des romans mélancoliques et d'apporter un remède au mal du siècle⁷². » En voulant réhabiliter ces romans par leur statut d'exception, ces tentatives attestent donc son statut problématique autant que les attaques qu'il subit.

Le roman est d'ailleurs suspect jusque dans sa forme, dans un contexte où les classiques de l'Antiquité gréco-latine et du XVII^e siècle font l'unanimité comme modèles d'écriture et de pensée. Jusqu'au début des années 1830, les critiques littéraires s'entendent pour recommander des textes classiques qui offrent une

⁶⁶ *Gazette des Trois-Rivières*, 6 avril 1819, p. 4. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 434.

⁶⁷ *Gazette des Trois-Rivières*, 26 août 1817, p. 2 et 24 février 1818, p. 4. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 434.

⁶⁸ *Courier de Québec*, 23 mars 1808, p. 61-62. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 434.

⁶⁹ *Courier de Québec*, 10 janvier 1807, p. 9. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 434.

⁷⁰ Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 434.

⁷¹ *Ibid.*

« source privilégiée d'anecdotes et de modèles aptes à fournir un enseignement utile sur le plan tant de la morale que de l'art⁷³. » Et quand ils s'affligent du déclin des Anciens au profit de ceux qu'ils appellent les Modernes - reprenant à leur compte les paroles d'un Voltaire - ils s'expriment ainsi sur les formes nouvelles :

Les bons auteurs n'ont de l'esprit qu'autant qu'il en faut, ne le recherchent jamais, pensent avec bon sens, et s'expriment avec clarté. Il semble qu'on n'écrive plus qu'en énigmes. Rien n'est simple, tout est affecté, on s'éloigne en tout de la nature, on a le malheur de vouloir faire mieux que nos maîtres⁷⁴.

Et à travers ce paradigme opposant les Anciens aux Modernes, ressurgit le préjugé contre ce que Voltaire appelle les « phrases entortillées » des « petits romans⁷⁵ ». Seuls les écrivains français du XVII^e siècle éveillent la sympathie de la presse canadienne - Fénélon, La Fontaine et Bourdaloue sont fréquemment cités dans les journaux, ainsi que Boileau, dont *L'Art poétique* exerce une influence « manifeste tant chez les écrivains que chez leurs critiques⁷⁶ » - pour être demeurés fidèles aux formes littéraires héritées des Anciens.

Le romantisme et l'infiltration du roman

En dépit du préjugé qui sévit contre les Modernes, dans la presse canadienne, au début du XIX^e siècle, « deux voix nouvelles sont l'objet d'un accueil sympathique au Bas-Canada⁷⁷ » : ce sont celles de Bernardin de Saint-Pierre⁷⁸ et de Chateaubriand, qui suscitent l'enthousiasme de la presse autant que des lecteurs.

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*, p. 435.

⁷⁴ *Courier de Québec*, 19 octobre 1808, p. 101. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 435.

⁷⁵ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 435.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 436.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 440.

⁷⁸ Nous n'étudierons du XVIII^e siècle que les textes qui exercent un impact sur la définition du genre romanesque. Or, la plupart des auteurs du XVIII^e siècle sont carrément exclus du débat sur le roman, car les défenseurs du roman les ignorent - ils représentent les formes anciennes - et les tenants de la tradition les condamnent - ils achoppent sur le critère moral.

Sur Bernardin de Saint-Pierre - son succès date du début du siècle⁷⁹ - Lemire cite un article du *Courier de Québec*, qui discerne dans les *Études de la nature* une constante volonté de « démonstration d'une Providence Divine par les ouvrages de la nature, et par des réponses neuves aux objections qu'ils ont fait naître⁸⁰ », insistant sur « l'histoire touchante » de *Paul et Virginie*, « dont la forme romanesque n'est que la mise en action de la morale contenue dans les trois premiers volumes des *Études de la nature*, mais qui suffirait néanmoins à assurer, à elle seule, la fortune de Bernardin de Saint-Pierre⁸¹. »

Sur Chateaubriand - il eut du succès dès 1814 mais sa consécration date de 1826⁸² - il cite cette lettre d'éloges signée par l'abbé Charles-François Painchaud, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en date du 19 janvier 1826. Si l'abbé dit devoir interrompre sa lecture « pour aller à l'église sécher d'abondantes larmes de religion et d'admiration », il confie « dévore[r] [ces] ouvrages, dont la mélancolie [l]e tue, en faisant néanmoins [s]es délices ; c'est une ivresse », confesse-t-il, avant de s'exclamer : « Comment avez-vous pu écrire de pareilles choses sans mourir⁸³? » Il remercie même « la divine Providence⁸⁴ » d'avoir introduit « après l'orage destructeur de la révolution française qui a ébranlé le monde physique et moral [...]

⁷⁹ Maurice Lemire montre que les annonces des journaux attestent du succès de Bernardin de Saint-Pierre au Canada dès 1802. Voir Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 441

⁸⁰ *Courier de Québec*, 6 mai 1807. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 440.

⁸¹ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 440.

⁸² Maurice Lemire affirme que les œuvres de Chateaubriand bénéficièrent d'une large diffusion au Canada : « dès octobre 1812, soit une année à peine après sa publication, la Bibliothèque de Québec met l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* à la disposition de ses membres, de même qu'*Atala ou les amours de deux sauvages dans le désert* ». Sont ainsi devancés de quelques années les journaux, qui publient des extraits des œuvres de Chateaubriand, dès 1814, ainsi que les librairies, qui offrent les textes de l'auteur de façon régulière à partir de 1818, suivant l'initiative du libraire Hector Bossange, qui annonçait *Le Génie du christianisme* et *Les Martyrs* dans son catalogue de 1816. Selon Maurice Lemire, « ce n'est toutefois qu'à partir de 1826, quand paraît le premier volume de ses *Œuvres complètes*, que l'auteur du *Génie du christianisme* [...] connaît des heures de gloire au pays. » Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 441

⁸³ Séraphin Marion, *Les lettres canadiennes d'autrefois, Tome VII, La bataille romantique au Canada français*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1952, p. 42. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 441.

⁸⁴ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 442.

rien moins qu'un Bonald, un de Maistre, et surtout un Chateaubriand, pour couvrir de leurs boucliers impénétrables la reconstruction de l'ancien temple⁸⁵. »

Si Chateaubriand et Bernardin Saint-Pierre bénéficient de la faveur de la presse, c'est qu'ils sont « perçus comme des écrivains catholiques, imbus d'une grande sensibilité religieuse et dotés d'une mission apologétique susceptible de faire efficacement contrepoids à l'influence néfaste des philosophes⁸⁶. »

Mais le reste des auteurs contemporains ne bénéficie pas du même accueil auprès de la presse canadienne, qui dénigre par exemple le romantisme au profit du classicisme. L'exemple de *La Minerve*, qui reproduit un article du *Figaro* comparant classicisme et romantisme en donnant l'avantage au premier, l'illustre bien : « plaçant le romantisme sous le sceau de l'imagination et de l'inspiration, l'auteur indique que le jeune mouvement littéraire cherche à se démarquer par l'affranchissement des règles du beau et de la convention⁸⁷ » inhérentes aux classiques. Il dénigre les auteurs romantiques en les qualifiant de « vrais romantiques suivant la fausse acception du mot, qui, sans avoir fait d'études, et par conséquent ignorants de toutes les règles des arts et de tout ce qu'on a fait avant eux, travaillent dans des mansardes de Paris, à noircir du papier, et à faire des ouvrages tels quels⁸⁸. » Il admet que « [l']esprit n'y manque pas [car] qui en manque aujourd'hui? mais la vraisemblance, mais la couleur, mais la clarté, mais l'ordre⁸⁹!!! », s'enquiert-il à propos des textes romantiques.

Même ceux qui défendent en apparence la cause des modernes s'insurgent contre le romantisme, comme l'éditeur en chef du journal *Le Populaire*, Leblanc de Marconnay. Il soutient certes qu'on « se forme beaucoup plus efficacement sur les modernes, car ils vous indiquent les progrès du siècle où vous vivez⁹⁰ ». Mais par modernité il n'entend pas romantisme, comme il aura l'occasion de le montrer lors de la parution de *L'Influence d'un livre* de Philippe Aubert de Gaspé fils. Marconnay

⁸⁵ Séraphin Marion, *op.cit.*, p. 42. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 442.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*, p. 444.

⁸⁸ *La Minerve*, 14 mai 1829, p. 1. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 444.

⁸⁹ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 444.

fustige en effet ce roman dont la préface défie ouvertement les partisans des anciens et la règle des unités classiques, et clame la supériorité des pratiques anciennes sur les audaces des romantiques, plus particulièrement celles de Victor Hugo : « M. de Gaspé, qui a tant lu, paraît avoir peu médité Boileau qui nous semble une autorité un peu plus respectable que Victor Hugo et nous persistons à croire qu'en étudiant le *Cours de littérature* de La Harpe on risquera beaucoup moins de faire un mauvais ouvrage qu'en puisant ses inspirations dans *Han d'Islande* ou dans *Bug-Jargal*⁹¹. » La prise de position de l'éditeur du *Populaire* - en général il se montre sympathique envers la jeunesse canadienne et ses œuvres - « rappelle que l'école nouvelle est loin d'être unanimement reconnue en France⁹². »

Largement diffusés dans la presse du Bas-Canada, de pareils discours sont toutefois « impuissant[s] à freiner l'enthousiasme de la génération montante⁹³, celle des Garneau, Aubert de Gaspé fils et Barthe, pour la nouvelle littérature⁹⁴ », d'autant plus qu'à partir de 1830, la littérature romantique s'impose dans les journaux - les annonces de livres et les extraits de textes que publient les journaux l'attestent. Il est vrai que les éditeurs demeurent prudents en ne publiant que les textes issus d'un « romantisme sain » : ils évitent ainsi « de blesser les susceptibilités les plus chatouilleuses du Canada français en ne lui offrant que des pages romantiques de tout repos, des poèmes imprégnés d'un parfum religieux ou agreste, de la prose animée de sentiments patriotiques⁹⁵. »

⁹⁰ *Le Populaire*, 10 avril 1837. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 452.

⁹¹ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 452.

⁹² *Ibid.*, p. 453.

⁹³ Maurice Lemire cite un article qui « laisse supposer que la jeune littérature a [...] trouvé auprès de certains Canadiens un accueil plutôt sympathique » : l'auteur y dénonce un ouvrage qui aurait déclaré la guerre à « la jeune littérature tout entière, en quelques écrits qu'elle se montre » au nom de Boileau et enjoint les Canadiens à plus de bienveillance envers les nouveautés littéraires. » *La Minerve*, 21 mai 1829, p. 1. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 443.

⁹⁴ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 453.

⁹⁵ Séraphin Marion, *Les Lettres canadiennes d'autrefois, Tome IV: La phase préromantique*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1944, p. 126-127. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 444.

Ils font de même avec le roman - le romantisme a signé son heure de gloire en légitimant les formes modernes - qui accapare désormais l'intérêt du public qui le consomme depuis le début du XIX^e siècle :

Conscients sans doute de cette faveur du roman auprès du public, au moment où la concurrence entre journaux partisans se fait de plus en plus vive, les éditeurs ont recours à la pratique récente du roman-feuilleton, dans le but d'attirer une nouvelle clientèle. Une telle pratique prend son essor au Bas-Canada en 1835⁹⁶.

S'ils demeurent prudents au chapitre de la moralité - quand il publie *Le Père Goriot* de Balzac dans *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, Alfred-Xavier Rambeau l'expurge des passages qui s'avèrent susceptibles de choquer l'Église - leur pratique du feuilleton, même sous l'effet de la censure, assure la diffusion des romans français auprès des lecteurs canadiens.

Le discours sur la littérature nationale

Si la presse consent à publier des textes romantiques, la critique canadienne montre bien qu'elle n'entend pas invoquer les modèles romantiques pour évaluer les œuvres canadiennes ; c'est plutôt à l'aune des classiques et des règles de la versification française, qui ressurgissent à travers la constante référence à Boileau, qu'ils jugent les textes qui leur sont adressés :

Ils ont beau ouvrir leurs pages à la « littérature nouvelle », ils n'envisagent pas pour autant de revoir leurs normes à la lumière de cette dernière. Ils s'en tiennent généralement à leur conception du classicisme français, qu'ils réduisent pratiquement à une question de métrique et de prosodie⁹⁷.

Mais si les règles classiques sont appelées à consacrer les qualités formelles des œuvres littéraires canadiennes, c'est à leurs vertus patriotiques que se rattache en dernier ressort leur succès : dès le début du XIX^e siècle, plusieurs Canadiens multiplient les « conseils et suggestions en vue d'encourager et de promouvoir l'essor

⁹⁶ Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 446.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 457.

de la littérature au Bas-Canada⁹⁸ », illustrant par là même l'émergence d'un sentiment nationaliste qu'est venu exacerber, en 1822, le projet d'union entre le Haut et le Bas-Canada. Conscients du statut distinct que leur confère leur langue et leur religion, les Canadiens sentent l'urgence de se doter d'une littérature.

Mais tous les Canadiens n'ont pas les mêmes attentes face à cette littérature : « Si on se montre unanime à souhaiter l'éclosion d'une littérature nationale et si on s'entend pour déclarer que cette littérature doit être canadienne tant dans ses sources d'inspiration que dans son contenu, on ne le perçoit pas pareillement pour autant.⁹⁹ » Certains « demandent à l'écrivain de nationaliser ses sources d'inspiration en vue de canadianiser une production qu'ils destinent en priorité à un lecteur canadien¹⁰⁰ », tel Étienne Parent. Il s'agit en ce cas de concurrencer la production étrangère pour imposer la littérature nationale au lectorat canadien. D'autres aspirent comme lui à satisfaire les exigences de leurs compatriotes, tel François-Xavier Garneau, mais assimilent les attentes des Canadiens à celles des étrangers, étant persuadés qu'en satisfaisant un public présumé exigeant, ils sont assurés de gagner la faveur des lecteurs du pays. Misant sur l'exotisme et la couleur locale pour gagner ce public, un Garneau adopte donc une perspective opposée à celle d'un Parent : tandis que le second « est d'avis que [la] littérature [nationale] doit s'enraciner dans son milieu et s'adresser en premier lieu aux Canadiens », le premier « cherche plutôt de l'autre côté de l'Océan l'approbation d'un destinataire idéal, qui se porterait en quelque sorte garant de la qualité de l'œuvre littéraire soumise à son jugement¹⁰¹. » C'est donc dans le destinataire auquel s'adresse cette littérature que résident les divergences de vue opposant les deux camps : en fait, il « serait à peine exagéré d'affirmer que l'un considère la littérature nationale comme un objet de consommation locale en tout premier lieu », tandis que l'autre y entrevoit plutôt « un objet d'exportation¹⁰². »

⁹⁸ *Ibid.*, p. 466.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 468.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 469.

¹⁰² *Ibid.*

Hormis le lieu anticipé de son rayonnement, qui suscite le désaccord au sein de la communauté intellectuelle, il devient donc évident que la littérature nationale doit s'inspirer de sujets canadiens et patriotiques. Résultant de ce mouvement d'idées, « le thème de l'écrivain à la fois chantre et porte-parole de la nation revient fréquemment dans les années 1830, tout particulièrement en 1837, au moment où la fièvre nationaliste atteint son point culminant¹⁰³. » Et le fait qu'il soit mis en « service commandé » justifie qu'on dicte à l'écrivain ses sources d'inspiration, « [la] religion, [l']histoire et [la] politique, en le chargeant, en vertu de l'intérêt collectif et national, de faire œuvre patriotique et didactique¹⁰⁴. »

S'il se demande enfin comment faire œuvre canadienne, l'aspirant écrivain doit savoir qu'il s'agit « d'habiller à la canadienne la pensée d'autrui et de l'assimiler à son sujet¹⁰⁵. » Plus précisément, il s'agit de ranimer le souvenir du patrimoine ancestral et de l'alimenter par la mise en scène des mœurs canadiennes, en sacrifiant aux normes qu'invoquait André-Romuald Cherrier dans son article sur *L'Influence d'un livre* d'Aubert de Gaspé. Affirmant que l'écrivain doit remplir « une mission sociale qui l'oblige à présenter au peuple un miroir de lui-même » pour assurer sa « renommée parmi les nations », Cherrier soutient qu'un auteur doit cependant « préférer [...] les qualités aux défauts » en faisant prévaloir dans ses écrits « un collectif bienséant, capable d'impressionner favorablement les étrangers¹⁰⁶ », discours qui préfigure la conception de la littérature qui prévaudra dans les années qui suivent, affirme Maurice Lemire.

Au début du XIX^e siècle, les attentes face à la littérature s'expriment donc différemment selon qu'il s'agit de sa réception ou de sa diffusion : si l'on se fie aux catalogues des bibliothèques, aux annonces des librairies, ainsi qu'aux textes que reproduisent les journaux, il est clair que la littérature française contemporaine

¹⁰³ *Ibid.*, p. 471.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ *Le Populaire*, 29 mai 1837, p. 1. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 472.

¹⁰⁶ *Le Populaire*, 11 octobre 1837. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 473.

s'infiltrer dans la presse canadienne - introduisant avec elle des idées et des formes nouvelles comme le roman - qui la condamne cependant à travers son discours sur la littérature nationale et son éloge des formes classiques. En fait, l'attitude des journaux vis-à-vis des auteurs contemporains - donc des romanciers - s'avère ambivalente : d'une part « on les cite régulièrement, mais on reproduit, d'autre part, un discours critique importé de la France le plus souvent, qui leur est plutôt défavorable et qui vise à mettre en garde contre les nouvelles tendances¹⁰⁷. »

Si les éditeurs agissent ainsi, c'est qu'ils veulent concilier les exigences conflictuelles du clergé - ils réclament une littérature didactique et des formes traditionnelles - et du public - il est friand de nouveautés littéraires : « Les éditeurs et les rédacteurs de journaux puisent donc dans le corpus contemporain, quitte au début à publier de conserve un discours critique décriant cette même production¹⁰⁸. » En agissant ainsi, ils illustrent l'écart qui existe entre le discours officiel sur la littérature et la configuration réelle du champ littéraire, qui résulte de concessions effectuées au goût populaire : en dépit de son dogmatisme apparent, l'horizon d'attente qui prévaut au début du XIX^e siècle, présente des failles où s'immiscent des discours marginaux.

Un double horizon d'attente au Canada français (1840-1869)

L'échec de la rébellion des patriotes, en 1837-1838 et l'Acte d'Union des deux Canadas, en 1840, marquent un tournant décisif dans le domaine littéraire canadien : d'une part, la menace de l'assimilation anglophone ravive le nationalisme littéraire des Canadiens qui sont impatients « d'aménager un espace socioculturel favorable à leurs aspirations¹⁰⁹ » ; d'autre part, le climat politique suscite une querelle entre les libéraux et les catholiques ultramontains dont les exigences contradictoires vont fragmenter le champ littéraire. Si la littérature est plus patriotique que jamais,

¹⁰⁷ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 439.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Maurice Lemire *et.al.*, *La Vie littéraire au Québec, Tome III (1840-1869)*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, CRELIQ, 1991, p. 473.

elle est aussi « le reflet d'une société fragmentée où tous ne partagent ni les mêmes valeurs ni les mêmes aspirations¹¹⁰ ».

Principales instances de diffusion et de réception de la littérature, les journaux reflètent cette fragmentation. Selon leurs allégeances politiques - les *Mélanges religieux*, *L'Ordre*, *L'Écho du cabinet de lecture paroissial de Montréal* et le *Courrier du Canada* sont ultramontains, tandis que *La Revue canadienne*, *L'Avenir*, *Le Pays* et *La Lanterne* sont libéraux - ils ne diffusent pas les mêmes œuvres ni le même discours sur la littérature. Et quand ils définissent la littérature nationale, ils sont loin de s'entendre sur son rôle : tandis que les libéraux considèrent l'écrivain comme l'agent d'une « œuvre de régénération sociale¹¹¹ » et s'attendent à le voir exercer son « sens critique, pose[r] des questions, conteste[r], parfois radicalement, les valeurs et les idées reçues¹¹² », les ultramontains et leurs alliés conservateurs s'entendent « pour le juger comme un témoin, quand ce n'est pas comme un chantre du passé » et « exigent plutôt de lui qu'il confirme le bien-fondé de l'ordre établi au nom de principes qu'ils estiment immuables¹¹³ » et « qu'ils définissent en fonction de leur propre conception du bien-commun¹¹⁴. »

Mais en dépit de leurs divergences de vue, les deux partis s'entendent pour insister sur la fonction didactique de la littérature :

Dans la conjoncture sociocritique du Bas-Canada où domine l'esprit de parti, à l'époque où l'on veut que le journal d'opinion devienne « le pain quotidien de l'intellect¹¹⁵ », il est exceptionnel qu'on promeuve une conception esthétique de la littérature [...].

Mettant de l'avant sa fonction didactique, on présente volontiers la littérature comme un « tableau du cœur humain », où « le lecteur intelligent peut trouver l'image de ce qu'il est et de ce qu'il doit être », et y apprendre « ce qu'il doit à la patrie, ce qu'il doit à ceux qui l'entourent, ce qu'il se doit à lui-même. »¹¹⁶

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 472.

¹¹¹ *La Revue canadienne*, décembre 1844, p. 2. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 471.

¹¹² Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 471.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *L'Avenir*, 8 janvier 1848, p. 2. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 472.

¹¹⁶ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 471-472.

Si les libéraux n'ont pas de préjugé moral à l'endroit du roman, comme c'est le cas du clergé, ils vont donc le mépriser en tant que genre « divertissant » qui n'a pas sa place dans la lutte politique que mènent les Canadiens. Ils s'en accommoderont comme l'Église en tentant de le récupérer à des fins didactiques - la popularité du roman exclut qu'on l'enraye - mais véhiculeront un discours contradictoire en diffusant le roman français - la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal en est pleine.

Censure ecclésiastique et littérature

Sensibilisés au problème de leur identité culturelle par l'échec de la rébellion et l'incertitude politique qu'instaure l'Acte d'Union, les Canadiens misent sur l'instruction pour favoriser l'émergence d'une vie culturelle francophone au Canada : « À la littérature, ils demandent de leur apprendre le langage de la science et du progrès, de leur fournir le savoir nécessaire à leur épanouissement et propre à soutenir leur volonté de changement¹¹⁷. » En plus des associations littéraires qu'ils multiplient, pendant la première moitié des années 1840, ils fondent des périodiques à vocation littéraire qui « vantent les bienfaits de l'éducation et encouragent le progrès des arts et des sciences¹¹⁸. » Et ces périodiques font souvent la promotion de la France littéraire actuelle, comme *La Revue canadienne* - elle est assortie d'un album littéraire - grâce à laquelle Louis-Octave Letourneux espère alimenter une œuvre de « régénération sociale » ayant pour modèles les États-Unis et la France contemporaine.

Pareille attitude éveille les craintes de l'Église qui, parlant de la France actuelle, ne cesse de décrier sa « production littéraire tout imbue d'idées libérales et anticléricales qui, à son avis, menacent l'ordre social et portent atteinte à la religion et aux bonnes mœurs, double héritage de la France [...] de l'Ancien Régime, qu'il importe de perpétuer en Amérique¹¹⁹. » Parallèlement, elle invoque sans cesse la

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 474.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Ibid.*

menace du courroux divin et de l'excommunication « pour censurer [les] livres et [les] journaux jugés mauvais, qui véhiculent des idées contraires à son enseignement doctrinal et moral¹²⁰. » Et refusant d'admettre l'idée du libre examen, qu'elle perçoit « comme une source de dissidence menant aux pires désordres sociaux¹²¹ », elle contrôle la diffusion en réglementant la lecture et en favorisant publiquement l'imprimé s'accordant à sa perception de la littérature.

Mgr Ignace Bourget - il devient évêque du diocèse de Montréal en 1840 - fonde ainsi le journal *Les Mélanges religieux*, en 1840, « dans l'intention expresse d'opposer un antidote au poison que transmettent les mauvais livres [et] la presse libérale¹²². » Parallèlement, il se rallie à son confrère Mgr Lartigue, l'évêque de Québec, et publie des mandements qui dénoncent « les impies qui s'abreuvent aux sources du libéralisme et pour conjurer l'épidémie des mauvaises lectures¹²³. » L'épiscopat multiplie donc les stratégies discursives associant lecture et immoralité ; mais il n'interdit pas la lecture à ses fidèles et les exhorte à encourager l'Œuvre des bons livres, fondée par les sulpiciens pour contrer l'influence de la pensée moderne.

À l'instar des *Mélanges religieux*, plusieurs journaux vont soutenir la cause de l'Église, qui aura soin de reconnaître leur influence bénéfique. Elle parle donc de ces « bons journaux, qui répandent les bonnes doctrines, qui recommandent l'ordre et la paix, qui respectent la pudeur et les mœurs, qui honorent la Religion et la font aimer¹²⁴ » à l'opposé de ceux qui se montrent « contraire[s] à la Religion, dans sa foi et dans sa morale¹²⁵ » et qui sont désignés comme de mauvais journaux.

Face à cette recrudescence de l'autoritarisme clérical, « la position de ceux que l'on associe à la cause du libéralisme se radicalise¹²⁶ », donnant ainsi naissance

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*, p. 475.

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection jusqu'à l'année 1869, Tome III*, Typographie Le Nouveau Monde, 1869, p. 410. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 410.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 382.

¹²⁶ *Ibid.*

au conflit opposant les dirigeants de l'Institut canadien de Montréal - enceinte des libéraux radicaux - aux défenseurs de la pensée catholique ultramontaine. La querelle investit rapidement le domaine littéraire : que l'on soit affilié à l'un ou l'autre de ces groupes, « on a volontiers recours à la littérature » afin de « diffuser ou d'enrichir sa thèse¹²⁷. »

La critique canadienne et sa conception de la littérature

Pendant la période qui suit l'Acte d'Union des Canadas, la presse périodique conserve le même intérêt pour la vie littéraire française contemporaine qu'au début du XIX^e siècle : dans ses colonnes, elle reproduit plusieurs œuvres françaises récentes, sans compter qu'elle publie de nombreux textes critiques en provenance de la France. Et elle continue d'être son seul agent de diffusion. S'accordant aux attentes du clergé et aux exigences de l'institution, la perception de la littérature qui prévaut dans les collèges classiques demeure la même qu'au début du XIX^e siècle : « l'enseignement de la littérature vise essentiellement à transmettre un idéal esthétique et moral fondé sur une tradition humaniste qu'on s'emploie à perpétuer [...] »¹²⁸. » Tenue en suspicion par les instances institutionnelles, la littérature contemporaine demeure absente des programmes scolaires : quand un auteur contemporain obtient la faveur des enseignants catholiques, qui l'étudient parallèlement au programme officiel, c'est qu'il figure parmi les écrivains « qui ne s'écartent pas de la doctrine classique et qui ne présentent aucun danger sur le plan du dogme et de la morale¹²⁹. » Si les activités parascolaires telles que les académies et les débats littéraires « contribuent à initier les étudiants à l'œuvre de quelques grands noms de la littérature française de l'époque », remarque Maurice Lemire, « [l]a presse périodique demeure toutefois leur principale

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*, p. 476.

¹²⁹ *Ibid.*

source d'inspiration¹³⁰ » en la matière, les collèges classiques maintenant le rigorisme littéraire qui les caractérisait déjà au début du XIX^e siècle.

Mais si le fait littéraire français intéresse les journaux canadiens de diverses allégeances, il faut toutefois mentionner que « la perception que l'on a des lettres contemporaines varie considérablement en fonction des attentes de chacun et de la grille de lecture qu'on leur applique¹³¹ », la presse religieuse n'envisageant pas l'actualité littéraire du même œil que les revues libérales. L'infiltration de la littérature française moderne dans la presse du Bas-Canada alarme les traditionalistes, qui tentent de la discréditer en intimidant les lecteurs par l'entremise de tribunes journalistiques professant - à l'instar des *Mélanges religieux* - que « la censure des ouvrages publics ne [leur] paraît pas seulement permise, mais [s'avère] un devoir pour les autorités ecclésiastiques¹³². » Ils exhortent donc les journalistes catholiques à se faire vigilants en dénonçant les abus de la presse libérale et en filtrant la production littéraire destinée à figurer dans leurs propres journaux.

Imbue du principe selon lequel le beau c'est le bien, « la critique littéraire ultramontaine se prononce sur les œuvres de l'esprit en faisant volontiers abstraction de leur qualité esthétique, pour ne retenir finalement que le double critère du dogme et de la morale¹³³. » Évitant de s'illustrer sur le plan de la production littéraire - pour se soustraire aux représailles d'une critique plus formelle - les ultramontains se cantonnent dans la réception, entraînant ainsi leurs adversaires sur le terrain de la morale, leur domaine d'expertise : « [l']appréciation d'une œuvre littéraire prend alors un caractère dogmatique qui force l'adversaire à se soumettre ou à afficher sa dissidence », stratégie d'autant plus efficace que « le climat d'intimidation qu'elle entretient pèse sur l'institution littéraire dans son ensemble¹³⁴ » - tandis que les

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid.*, p. 480.

¹³² *Mélanges religieux*, 20 février 1844. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 480.

¹³³ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 482.

¹³⁴ *Ibid.*

éditeurs de journaux et les libraires usent de prudence dans la diffusion des œuvres et des opinions littéraires, les écrivains se livrent à l'autocensure.

La censure explique d'ailleurs « la rareté des articles et des comptes rendus, même dans la presse libérale, qui par leur discours, dérogent au canon de la tradition et de la morale¹³⁵. » Renier ouvertement les préceptes moraux qui cautionnent la production littéraire équivaldrait à s'aliéner un lectorat soucieux de respecter les dogmes de l'Église. S'il se manifeste un écart par rapport au discours dominant sur la littérature, il est plutôt repérable dans « le choix des œuvres reproduites et les marques d'intertextualité telles les citations et les épigraphes¹³⁶. » Témoin, le rédacteur de *La Revue canadienne* qui « proteste à plusieurs reprises de la pureté de ses intentions et de son orthodoxie » tout en publiant « des textes tenus pour suspects et des annonces de la librairie John McCoy, où figurent des livres à l'*Index*¹³⁷. » La stratégie littéraire de la presse demeure donc ancrée dans ce paradoxe entre le dire et le faire qui date du début du siècle.

Mais comme les ultramontains n'apprécient pas les auteurs contemporains, quand leur emprise s'affermirait, au cours de la période qui suit l'Acte d'Union, le préjugé qui sévit contre la production littéraire moderne s'intensifie : si les écrivains français du XVII^e siècle recueillent toujours les éloges des critiques bien pensants, les auteurs de la France contemporaine sont dénoncés par les mêmes critiques. Si certains auteurs tels Chateaubriand échappent aux décrets de la censure ecclésiastique, c'est que la presse ultramontaine le considère comme un « écrivain prosélyte qui combat pour la juste cause, celle de l'Église¹³⁸ » et « comme l'héritier du classicisme plutôt que comme le précurseur du romantisme¹³⁹. »

Étant réfractaire aux innovations littéraires, la critique ultramontaine dévalorise le mouvement romantique et décrit les écrivains qui le représentent comme

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ *Ibid.*, p. 484.

¹³⁹ *Ibid.*

des « espèce[s] de crétin[s] qui tien[nen]t le juste milieu entre le dix-huitième siècle et l'Empire », faisant « des modes et des vers » et jouissant « aujourd'hui de tout ce qui se fait dans les arts, à la place des honnêtes, des bons et des sages qui ne s'en occupent plus¹⁴⁰. » Est pris à partie celui que l'on reconnaît comme le « père de cette école » et l'instigateur de cette dégénérescence, Victor Hugo, qui est accusé d'avoir outrepassé les bornes dans sa tentative de révolutionner les lettres en créant « une littérature démocrate, comme il y a une démocratie politique¹⁴¹. »

Le préjugé contre les romantiques sévit à ce point que « l'aveu public d'une admiration passionnée pour la littérature romantique devient plutôt rare à partir des années 1850¹⁴². » Dans son article *Satire contre le réalisme et le romantisme*, Joseph-Charles Taché attaque « la gent romantique » et « ses produits fâcheux » qui, selon lui, cherchent en vain à « détrôner les classiques, sous prétexte de s'affranchir des règles et des lois qui les régissent¹⁴³. » Convaincu de la supériorité des classiques sur les romantiques, il trouve inconcevable « qu'aux Eschyle, Virgile, Corneille, Fénelon, Sévigné et Rollin, on substitue les Dumas, Hugo et Deschamps¹⁴⁴. »

En dépit de la mauvaise presse qu'on lui fait, le romantisme européen trouve cependant d'ardents défenseurs au Canada, parmi lesquels on compte Joseph Lenoir, Octave Crémazie et Henri-Raymond Casgrain. Au cours des échanges épistolaires qui le lient à l'abbé Casgrain, Octave Crémazie lui conseille en effet de publier dans le *Foyer canadien* « ce qui peut se lire de maîtres tels Hugo, Musset, Gautier, Sainte-Beuve, Guizot, Mérimée », alléguant qu'il vaut « mieux faire sucer [aux] lecteurs la moelle des lions que celle des lièvres¹⁴⁵. » Il soutient que « le goût littéraire

¹⁴⁰ *La Revue canadienne*, 1^{er} février 1845, p. 36. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 485.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 485.

¹⁴³ *La Revue canadienne*, vol. I, avril 1864, p. 228-232. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 485.

¹⁴⁴ Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 485. L'orthographe du nom de Fénelon est attestée au XIX^e siècle.

¹⁴⁵ Lettre d'Octave Crémazie à Henri-Raymond Casgrain, 29 janvier 1867, reproduite dans Octave Crémazie, *Œuvres*, Texte établi et annoté par Odette Condemine, Tome II, p. 90. Cité par Maurice Lemire *et al.*, *op.cit.*, p. 486.

s'épurerait bientôt en Canada si les esprits pouvaient s'abreuver ainsi à une source d'où couleraient sans cesse les plus belles œuvres du génie contemporain¹⁴⁶. »

Henri-Raymond Casgrain subit lui-même l'influence des auteurs romantiques et plaide la cause du romantisme dans sa préface à la première édition des *Légendes canadiennes*, en 1861, faisant valoir « que ce qu'il y a de plus caractéristique et de plus original, dans l'école romantique, a été recueilli par des écrivains d'une parfaite orthodoxie [...] tels Louis Veuillot, le cardinal Wiseman, Victor de la Prade, Hippolyte Violeau [...] »¹⁴⁷. » Ce penchant romantique chez un ecclésiaste indispose évidemment les ultramontains qui, s'ils reconnaissent un sentiment profondément catholique aux légendes de Casgrain, disent chercher en vain « la phrase châtiée, la période régulière, l'élégante sobriété des Bossuet, des Racine, des Molière, des Lafontaine » à travers les écrits de ce « fils de la littérature contemporaine »¹⁴⁸. »

L'attitude face aux auteurs de l'école romantique demeure donc caractérisée par l'ambiguïté qui se manifestait déjà au début du XIX^e siècle, lors des premières incursions du romantisme au Canada: d'une part, la presse diffuse largement les produits littéraires de la France romantique tout en tenant un discours dévalorisant à son endroit ; d'autre part, les seuls candidats se portant à la défense du mouvement littéraire se livrent à des élans modérés et ne louent généralement que les auteurs qui encensent le christianisme et véhiculent un « romantisme sain ».

Le paradoxe le plus frappant de la presse à l'égard de la littérature s'observe cependant dans le cas du roman : le roman feuilleton étant le genre le plus en vogue auprès des lecteurs canadiens, les éditeurs de journaux cherchent à courtiser un lectorat déjà familier avec les feuilletons - entre autres grâce à l'ouverture de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal, qui facilite l'accès aux romans, ainsi qu'aux revues françaises, qui répandent les noms de feuilletonistes au Canada français. Après avoir promis, dans le premier numéro de *La Revue canadienne*, en

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 486.

décembre 1844, d'offrir plus que des feuilletons et des romans, le rédacteur Letourneux se ravise ensuite en disant qu'il attend de France des revues promettant « une riche moisson de romans, nouvelles, feuilletons, récits instructifs et amusans¹⁴⁹. » Quelles que soient leurs prétentions littéraires, les revues canadiennes ne demeurent pas insensibles à la manne commerciale que représentent les romans feuilletons.

La popularité du genre romanesque « indispose [toutefois] les défenseurs de la littérature canonique et inquiète les gardiens de la moralité publique » qui craignent les effets de son influence subversive auprès des lecteurs. Ses principaux détracteurs le jugent à l'aune des feuilletons français et le perçoivent comme un genre dénué de règles destiné à amuser les lecteurs. Volontiers associé au romantisme, qui collectionne les épithètes réservés à la mauvaise littérature, le roman est jugé « apte tout au plus à satisfaire la sentimentalité des femmes » et « à éveiller la sensualité des jeunes gens¹⁵⁰. » Il n'y a pas jusqu'à Octave Crémazie qui ne décrète - bien qu'il défende le romantisme - que « le roman, quelque religieux qu'il soit, est toujours un genre secondaire¹⁵¹. » À partir du moment où l'on s'en sert « comme du sucre pour couvrir les pilules, lorsqu'on veut faire accepter certaines idées bonnes ou mauvaises », il juge que plus tôt les Canadiens en seront débarrassés, le « mieux ce sera pour tout le monde¹⁵². »

Et en dépit des querelles qui les opposent aux ultramontains, plusieurs « propagandistes habituellement ouverts aux idées nouvelles et favorables au libéralisme s'entendent avec leurs adversaires pour décrier l'essor du roman¹⁵³. » Ils invoquent cependant des motifs différents : « tandis que la critique conservatrice

¹⁴⁸ Joseph Royal, *L'Écho du cabinet de lecture paroissial de Montréal*, 15 mai 1862. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 487.

¹⁴⁹ « À nos abonnés », *La Revue canadienne*, 19 juillet 1845, p. 315. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 498. Nous reproduisons l'orthographe de l'époque.

¹⁵⁰ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 498.

¹⁵¹ Lettre d'Octave Crémazie à Henri-Raymond Casgrain, 29 janvier 1867, reproduite dans Octave Crémazie, *op.cit.*, p. 90.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 499.

s'inquiète des effets néfastes du roman sur les mœurs et la morale, la critique libérale a plutôt tendance à qualifier de frivoles et d'inutiles ces œuvres d'imagination qui [...] détournent l'attention des problèmes¹⁵⁴ » à caractère politiques et nationaux, comme le font les rédacteurs de *L'Avenir* :

Un bon nombre nous reprocheront peut-être de ne pas leur donner les romans et les fictions du jour, mais nous leur répondrons à ceux-là, que ce n'est que dans le but d'instruire et de nous instruire nous-mêmes par nos recherches et nos études, que nous avons entrepris la tâche que nous nous sommes imposée, et nous croierions [*sic*] manquer à notre devoir, si nous nous livrions déjà dès notre début à publier des écrits légers et dont la lecture ne peut profiter à personne¹⁵⁵.

Quand un éditeur tel Marc-Aurèle Plamondon s'aventure à défendre le genre, en dénonçant au passage les préjugés absurdes que cultivent certains canadiens « contre tout ce qui a la plus légère affinité possible avec le Roman ou le Feuilleton », il prend cependant soin d'établir une distinction entre bons et mauvais romans pour ne retenir que « ceux dont les efforts patriotiques sont constamment dirigés vers un but aussi utile » que celui que poursuit la bonne littérature, c'est-à-dire celle qui représente « la vertu récompensée, et le mal puni par le malheur ou du moins par le remords¹⁵⁶. » Faisant l'éloge du genre romanesque dès la parution du prospectus de sa revue, l'éditeur du *Ménestrel* prétendait d'ailleurs que « le feuilletoniste et l'austère moraliste tendent au même but par des voies diverses », le premier y parvenant « plus sûrement et plus tôt », car « en se mettant lui-même en scène, en mêlant à son récit des réflexions qui en naissent naturellement » et en usant des ressources d'une « fiction resserrée dans les limites de la vraisemblance, il éveille la curiosité, amuse l'imagination, intéresse le cœur et fait goûter la vérité, l'amorce du plaisir¹⁵⁷. »

Les croisades en faveur du roman sont cependant rares au sein de la presse canadienne. En plus des revues comme *La Revue canadienne*, qui publient nombre de feuilletons et romans tout en les accusant de calomnier la société - perpétuant ainsi le

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *L'Avenir*, 6 novembre 1847. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 499.

¹⁵⁶ *Le Ménestrel*, 19 décembre 1844, p. 415. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 500.

¹⁵⁷ *Le Ménestrel*, 20 juin 1844. Cité par Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 500.

paradoxe littéraire inhérent aux périodiques du XIX^e siècle - les organes de la pensée ultramontaine y vont de leurs anathèmes contre le genre romanesque : dès le début des années 1840, les *Mélanges religieux* entreprennent « une campagne contre l'immoralité du genre » qu'ils accusent d'être un « agent corrupteur des bonnes mœurs » qui « donne voix à la contestation sociale et à la révolte individuelle¹⁵⁸. »

Tantôt transmis par le biais de l'imprimé, tantôt déclamé en chaire ou dans les classes des collèges classiques, le discours condamnant le roman prend d'assaut les lecteurs canadiens à mesure que grandit l'influence du clergé. Selon Maurice Lemire, les nombreuses pages que la presse catholique consacre « à inspirer l'horreur du roman » et le discours des ecclésiastes « indiquent non seulement que l'Église maintient [l]es positions » qu'elle a instaurées vers 1840, « mais qu'elle intensifie sa campagne à partir des années 1850¹⁵⁹. » Car « si elles gênent la circulation du roman au Bas-Canada », les mises en gardes du clergé ne parviennent « pas à discréditer le genre au point d'en arrêter la diffusion » ; c'est même la popularité du roman qui explique « que ses détracteurs reviennent aussi souvent à la charge¹⁶⁰. »

Face à l'impossibilité d'enrayer la diffusion du roman¹⁶¹, la critique catholique se ravise et tente de « répondre aux attentes du public canadien pour ce genre de lecture¹⁶² » en publiant des feuilletons qui répandent l'enseignement de l'Église. Il s'agit des mêmes romans qu'empruntent les lecteurs fréquentant les bibliothèques paroissiales qui se sont multipliées suite à la fondation de l'Œuvre des bons livres en 1844.

¹⁵⁸ Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 501.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 502.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 503.

¹⁶¹ Les agents de diffusion du roman au Canada sont nombreux. En plus des périodiques qui publient régulièrement les romans et feuilletons à la mode, les libraires tirent profit de cette manne : entre 1847 et 1848, le libraire John McCoy annonce à plusieurs reprises la mise en vente des œuvres de Sue, Balzac, Dumas, Soulié, Sand, Hugo et Souvestre sans compter une multitude « [d']ouvrages français par les auteurs les plus populaires. » Quant à la popularité du genre auprès des lecteurs, elle est attestée par la circulation des livres au sein de bibliothèques comme celle de l'Institut canadien : dans les années 1860, le roman représente la plus large part des livres empruntés par des abonnés qui n'hésitent pas à braver les décrets de l'*Index*. Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 503.

¹⁶² Maurice Lemire *et.al.*, *op.cit.*, p. 503.

Or, pareil compromis en faveur du roman ne peut qu'illustrer la popularité du genre dans le Bas-Canada. Sensibles à l'avènement de cette nouvelle forme d'écriture, plusieurs auteurs canadiens « s'inspirent des Sue, Dumas, Balzac, Scott et Cooper, qu'ils l'avouent ou non¹⁶³. » Le roman devient en quelque sorte source de consécration pour l'auteur, à condition qu'on le christianise et qu'on le nationalise, bref qu'on fasse ressortir sa fonction utilitaire, exigence qui discrédite d'emblée le roman d'aventures ; étant d'ailleurs « conscient de la méfiance des critiques à l'égard de la fiction », le romancier canadien s'empresse de « justifier son œuvre en se décrivant comme le peintre des mœurs caractéristiques du pays - mœurs qu'il convient d'idéaliser puisque le réalisme a mauvaise presse - ou en participant à la vulgarisation de l'histoire¹⁶⁴. » À ces exigences qui tiennent du patriotisme littéraire se joignent les impératifs moraux que doit respecter le romancier, qui a « tendance à s'autocensurer et à afficher son respect pour la religion et la morale¹⁶⁵ » pour ne pas encourir les reproches de la critique ultramontaine. C'est ainsi que naît le roman didactique, tentative de réhabilitation du genre romanesque qui tient le milieu entre la prose d'idées et les œuvres purement fictionnelles.

La critique littéraire envisage en effet avec beaucoup d'enthousiasme l'avenir des lettres canadiennes, en mesurant les progrès qui s'accomplissent sur le plan de la production littéraire - le nombre de publications canadiennes augmente peu à peu - et aspire à la reconnaissance du patrimoine littéraire national. Mais son « optimisme s'estompe considérablement lorsque [son] regard critique adopte le point de vue de la réception¹⁶⁶ », car en dépit du prestige qu'acquièrent les écrivains canadiens dans l'opinion publique, « le lecteur canadien préfère [encore] la littérature française aux productions de ses compatriotes¹⁶⁷. »

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 504.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 505.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 508.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 509.

Fait paradoxal, malgré sa volonté de promouvoir la littérature nationale, elle n'hésite pas à « chercher sous une plume étrangère la caution nécessaire à la recommandation » des œuvres canadiennes : tantôt, elle s'empresse d'attester de la qualité d'un texte canadien en invoquant l'autorité d'un littéraire français, tantôt elle juge le même texte à l'aune des textes littéraires européens eux-mêmes, ce qui ne va pas sans trahir « l'ambiguïté du discours sur la littérature nationale et sa difficulté à se dégager du paradigme français¹⁶⁸. » Et les rares journalistes qui traitent de la question de la littérature nationale en dehors du cadre d'une appréciation ponctuelle des textes littéraires canadiens, calquent aussi leur raisonnement sur ce même paradoxe : s'ils reconnaissent tous la nécessité, pour le peuple canadien, de posséder sa propre littérature, une littérature qui le représente, pour pouvoir s'imposer parmi les nations, ils admettent cependant la supériorité littéraire de la France et compromettent leur autonomie littéraire en s'y comparant.

Mais le projet d'une littérature nationale se maintient et d'autres éléments contribuent efficacement à l'autonomisation de la littérature au Canada français, en attestant de l'existence d'un corpus national. C'est le cas du *Répertoire national* de James Huston qui vise à recenser la production littéraire canadienne en récupérant les textes disséminés dans les journaux canadiens depuis leurs débuts. Publié à partir de 1848, ce recueil littéraire éveille la fibre patriotique de plusieurs écrivains : à l'aube des années 1860, quelques-uns d'entre eux « ambitionnent de donner une véritable impulsion à la littérature canadienne en fondant *Les Soirées canadiennes*¹⁶⁹», périodique exclusivement consacré à la publication des œuvres littéraires canadiennes, qui devient *Le Foyer Canadien* quelques années après avoir vu le jour. En 1863, le même *Foyer canadien*, désirant donner suite au *Répertoire national* de Huston, offre en prime à ses abonnés *La littérature canadienne de 1850 à 1860*. De telles entreprises littéraires amorcent un discours constitutif de la littérature canadienne et attestent la montée du nationalisme littéraire au Canada français, car

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 510.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 517.

s'il est vrai que depuis le début de ce siècle, les Canadiens sont conscients de la nécessité de fonder une littérature nationale, c'est suite à l'Acte d'Union que s'en manifeste l'urgence et que l'entreprise littéraire se trouve invariablement subordonnée à la cause nationale.

D'une part, il est évident que l'influence de la pensée conservatrice triomphe pendant cette deuxième moitié du XIX^e siècle et impose par le fait même sa vision de la littérature qui n'est pas très ouverte à la littérature contemporaine et aux formes romanesques qui sont jugées immorales ; d'autre part, comme le projet d'une littérature nationale s'affermir, la littérature devient quelque chose de sérieux et s'oppose aux genres frivoles comme le roman. Mais même stigmatisé par autant d'intervenants, le roman n'en remporte pas moins la faveur du public, qui redemande de ces aventures que lui offrent les romans français. Les écrivains canadiens vont donc tenter de concilier deux missions : répondre aux exigences de l'institution, qui leur demande d'agir à titre de propagandistes, tout en suscitant l'intérêt de lecteurs canadiens avides d'intrigues romanesques.

La rupture entre l'horizon d'attente qui a marqué le début du XIX^e siècle et celui qui suivit l'Acte d'Union des deux Canadas, tient donc à un raffermissement de l'autorité cléricale et à l'institutionnalisation du discours sur la littérature nationale qui investit d'office la sphère du didactique, plus particulièrement celle du roman à thèse pour le genre romanesque, ceci pendant que l'on assiste à un regain de popularité du roman à l'européenne auprès des lecteurs canadiens. Et c'est au confluent de ces deux horizons d'attente qu'est né le roman *Charles Guérin*.

Chapitre II

Charles Guérin et les enjeux littéraires du paratexte

Si Louise Milot entend faire ressortir deux conceptions distinctes de l'écriture - l'une à travers le texte et l'autre à travers le discours critique dominant d'une époque - ce n'est pas sans exclure le paratexte de la *situation littéraire* qui s'applique à l'inscription du littéraire dans le texte aussi bien qu'à l'inscription des figures de l'écrit. Suivant sa perception de la littérarité, seuls les éléments appartenant au hors-texte sont appelés à questionner le texte afin d'en extraire la substance littéraire. Or, ce que Gérard Genette reconnaît comme étant le paratexte, soit cette « [z]one indécise entre le dedans et le dehors, elle-même sans limite rigoureuse, ni vers l'intérieur (le texte) ni vers l'extérieur (le discours du monde sur le texte)¹⁷⁰ » et qui englobe des éléments tels que les préfaces, notes, titres, épigraphes et nom d'auteur, est loin d'être indifférente au processus d'inscription du littéraire dans le texte - et conséquemment de l'insertion du texte dans le littéraire - bien qu'échappant aux classifications développées par Milot :

Cette frange [...] toujours porteuse d'un commentaire auctorial, ou plus ou moins légitimé par l'auteur, constitue, entre texte et hors-texte, une zone non seulement de transition, mais de transaction : lieu privilégié d'une pragmatique et d'une stratégie, d'une action sur le public au service, bien ou mal compris et accompli, d'un meilleur accueil du texte et d'une lecture plus pertinente - plus pertinente s'entend, aux yeux de l'auteur et de ses alliés¹⁷¹.

En tant que prescription de lecture, le paratexte permet d'accéder à un discours sur la littérature qui n'est ni celui du texte, ni celui du discours critique dominant sur le texte mais qui, comme eux, découle d'une action visant à le situer au sein de son champ littéraire. Si l'on considère, à l'instar de Milot, que la littérarité naît de la confrontation des multiples discours littéraires traversant et informant un texte, la

¹⁷⁰ Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1987, p. 8.

¹⁷¹ *Ibid.*

dimension paratextuelle devrait donc figurer parmi les agents de la *situation littéraire* qu'elle décrit, et contribuer à la reconstitution du littéraire dans *Charles Guérin*¹⁷².

Les préfaces des romans canadiens du XIX^e siècle

Quand Gérard Genette indique que la préface a pour fonction cardinale « d'assurer une bonne lecture au texte¹⁷³ », cette formule sous-entend un double emploi du discours préficiel : celui qui consiste, d'une part, à valoriser le texte en vue de lui garantir une lecture et celui qui implique, d'autre part, de guider le lecteur vers la bonne perception de ce texte, c'est-à-dire celle que le préficiel entend promouvoir. Autrement dit, pour Genette, le discours préficiel se résume à ce double axiome : « voici pourquoi et voici comment vous devez lire ce livre¹⁷⁴. »

Henri Mitterand, qui s'est intéressé à l'instance préficielle dans la perspective de la sociolinguistique, est quant à lui parvenu à la conclusion qu'en s'armant d'un tel dispositif de lecture, « toute préface vise à dégager à la fois un modèle de production du genre dont elle parle et également un modèle de sa lecture¹⁷⁵ », légitimant ainsi la vision de la littérature qui sous-tend ce modèle. Alléguant, à titre d'exemple, des romans français du XIX^e siècle, Mitterand résume cette stratégie discursive au syllogisme qui suit, et qu'il dit inhérent à l'ensemble des préfaces de romans :

La littérature doit être ou faire « x »;
Or ce roman a fait « x »;
Donc, toi, lecteur, tu dois le tenir pour un livre de valeur universelle¹⁷⁶.

¹⁷² Nous étudierons dans ce chapitre plusieurs des éléments paratextuels répertoriés par Gérard Genette en autant qu'ils appartiennent à la sphère du péri-texte - paratexte qui loge dans l'espace du volume - par opposition à l'épi-texte - indices paratextuels qui sont extérieurs au livre - dont nous ne retiendrons que les éléments ayant investi le péri-texte subséquent. Pour des raisons évidentes, nous limiterons par ailleurs notre investigation au paratexte anthume, c'est-à-dire aux éléments paratextuels ayant été produits du vivant de l'auteur, pour reprendre les termes employés par Genette.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 183.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Henri Mitterand, « Le discours préficiel », *La lecture sociocritique du texte romanesque*, Toronto, Samuel Stevens, Hakkert Company, 1975, p. 6-7.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 7.

En appliquant les fonctions établies par Genette aux préfaces des romans canadiens du XIX^e siècle, pour vérifier leur adhésion au schème discursif que propose Mitterand, Anthony Purdy a constaté ceci : si les préfaces canadiennes reprennent en effet cette rhétorique empruntée aux lieux communs des préfaces, elles subissent cependant l'interférence d'un second syllogisme, imputable celui-là au contexte littéraire du Canada français du XIX^e siècle, bien plus qu'à des contraintes formelles héritées de stéréotypes préficiels universels¹⁷⁷ :

Le public aime les romans qui sont, par définition, faux;
Or, ce livre est vrai;
Donc, ce livre n'est pas un roman et risque de ne pas plaire au public¹⁷⁸.

Selon ce qu'en dit Purdy, en refusant les codes de la fiction romanesque, les préfaces des romans canadiens du XIX^e siècle s'accorderaient au discours de condamnation du roman que véhicule la presse canadienne au XIX^e siècle. Il s'agit donc de vérifier si la préface de *Charles Guérin*, qu'Anthony Purdy inclut d'ailleurs au nombre de celles qui reproduisent ce schème discursif, comporte ce refus de l'identité romanesque caractérisant les préfaces des romans canadiens-français du XIX^e siècle.

L'Avis de l'éditeur de Georges-Hippolyte Cherrier

Si Gérard Genette attribue une fonction de valorisation au discours préficiel¹⁷⁹ - voici pourquoi vous devez lire ce livre - il insiste pour dire qu'elle consiste non pas à « attirer le lecteur, qui a déjà fait l'effort considérable de se procurer le livre », mais

¹⁷⁷ Notons que de semblables arguments sont repérables dans les préfaces de certains romans français réalistes du XIX^e siècle. Ils procèdent cependant d'un contexte littéraire différent et n'impliquent pas la même conception du genre romanesque : il s'agit plutôt, dans leur cas, de légitimer l'esthétique réaliste et non de nier toute appartenance au genre romanesque. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 190.

¹⁷⁸ Anthony Purdy, « Ceci n'est pas un roman. À la recherche d'un vraisemblable : discours et contrat dans le roman canadien-français du XIX^e siècle », *Prefaces and Literary Manifestoes/Préfaces et manifestes littéraires*, Edmonton, Research Institute of Comparative Literature, University of Alberta, 1990, p. 27.

¹⁷⁹ Selon Genette, un tel processus de valorisation est observable principalement au sein des préfaces originales - c'est-à-dire des préfaces qui accompagnent l'édition originale d'un roman - qu'elles soient

à « le retenir par un appareil typiquement rhétorique de persuasion » susceptible de « valoriser le texte¹⁸⁰ » et d'en garantir la lecture. En d'autres termes, l'instance préfacielle n'est pas destinée, selon Genette, à assurer la mise en valeur du texte qu'elle commente par le recours à des tactiques commerciales - l'instance éditoriale assume déjà les multiples facettes du processus de mise en marché du livre.

Mais la préface de *Charles Guérin* échappe à cette distinction et cumule indifféremment ces fonctions, en raison de son double statut : en effet, ce que Georges-Hippolyte Cherrier présentait en guise de préface à *Charles Guérin* fut d'abord publié dans les journaux¹⁸¹ en 1852 - en tant qu'avis d'éditeur - quelques mois avant que paraissent les premières livraisons du roman, s'insérant ainsi dans une vaste campagne publicitaire qui se maintint jusqu'en 1853¹⁸². En plus des fonctions de valorisation habituellement attribuées aux préfaces, l'*Avis de l'éditeur* assume donc, du fait de sa première vocation, une fonction de valorisation « commerciale » - celle dont Genette dénie l'appartenance au discours préficiel - dont les manifestations discursives entrent dans la définition de la littérature que contient le paratexte.

Ce travail de valorisation à double entente s'amorce avec les considérations de Cherrier sur l'activité littéraire et l'édition canadienne : « La publication des œuvres littéraires dans notre pays est, comme chacun le sait, entourée des plus grandes difficultés¹⁸³ », commence par dire l'éditeur qui déplore l'invasion des œuvres européennes au Canada - tant de langue française que de langue anglaise - alléguant qu'elles nuisent au développement de la production littéraire locale : « La littérature

auctoriales ou allographes, les fonctions des premières recoupant en général celles des dernières. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 244.

¹⁸⁰ Gérard Genette, *op.cit.*, p. 184.

¹⁸¹ Voir Georges-Hippolyte Cherrier, « Avis de l'éditeur », *Le Moniteur canadien*, vol. V, n° 38, 17 juin 1852, p. 4.

¹⁸² Plusieurs encadrés publicitaires apparaissant dans *Le Moniteur canadien* et *Le Pays* à partir de 1852 annoncent en effet la parution des diverses livraisons de *Charles Guérin*, et ce jusqu'à sa publication complète en 1853. David Hayne affirme d'ailleurs qu'il s'est fait en faveur de ce roman « une campagne publicitaire sans précédent dans l'histoire du roman québécois du XIX^e siècle. » Voir David Hayne, « La réception critique du roman de P.J.O. Chauveau (1853) », *Critique et littérature québécoise* (dir. Annette Hayward et Agnès Withfield), Montréal, Triptyque, 1992, p. 217.

¹⁸³ Georges-Hippolyte Cherrier, « Avis de l'éditeur », *op.cit.*, p. 4.

canadienne est [...] nécessairement étouffée dans son berceau, soit qu'elle s'efforce de revêtir l'idiome que la France nous a légué, soit qu'elle essaie de parler la langue de Shakespeare et de Byron¹⁸⁴. » En de telles circonstances, il ne faut pas s'étonner, affirme Cherrier, que « malgré le nombre considérable des Canadiens qui cultivent les lettres, très peu d'entre eux aient voulu risquer la publication » de volumes, la plupart s'étant contentés de produire « quelques œuvres éphémères jetées dans le tourbillon de la presse politique et destinées à l'oubli¹⁸⁵. » Et si les écrivains canadiens ont limité « les travaux de l'imagination à une très petite partie de leur existence », ce n'est pas faute de talent - la récente parution du *Répertoire national* de Huston le confirme, dit-il - mais faute de temps et de moyens, sollicités qu'ils étaient par « mille autres occupations plus profitables, en ce qu'elles rapportaient plus d'argent et même beaucoup plus de considération¹⁸⁶. » Heureusement, note Cherrier, le climat littéraire canadien s'est considérablement amélioré au fil des ans :

Le discrédit qui frappait d'avance toute tentative littéraire, le mépris que des hommes affairés, ou se donnant l'air de l'être, affichaient pour ceux qu'ils appelaient de *petits Littérateurs* diminue chaque jour [...] et ce ne sera bientôt plus une injure ou un brevet d'incapacité à lancer à un homme que de le saluer du nom de poète. En même temps qu'il s'est formé des écrivains qui n'ont pas eu honte de signer leurs écrits [...] il s'est formé un public qui commence à apprécier et à encourager leurs travaux¹⁸⁷.

S'il subsiste un obstacle à l'essor de la littérature au Canada, soutient l'éditeur, il s'agit plutôt des difficultés que présente la publication des œuvres littéraires pour des auteurs qui demeurent incapables de « surveiller l'impression et l'édition » de leurs textes, contraints qu'ils sont d'assurer leur subsistance en exerçant « une de ces professions qu'on est convenu d'appeler libérales¹⁸⁸. » Autrement dit, « [c]e qui leur fait défaut », dit Cherrier, « c'est le libraire, c'est l'éditeur¹⁸⁹. » Soucieux d'« établir

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ *Ibid.*

[ses] droits à la bienveillance de [ses] compatriotes dans cette entreprise¹⁹⁰ » qu'est la publication de *Charles Guérin*, il conclut donc à son avantage :

Dans l'état actuel des choses, nous croyons donc avoir fait un acte de courage et de bon exemple, en achetant les premiers une œuvre littéraire, en offrant à un de nos écrivains une rémunération assurée, si mince qu'elle soit, pour son travail, en lui épargnant les risques et les ennuis de la publication qu'il était du reste bien décidé à ne pas s'imposer. Nous avons par là assuré à notre littérature naissante un des premiers, sinon le premier roman de mœurs canadiennes, qui ait paru jusqu'à présent¹⁹¹.

En entreprenant la publication de *Charles Guérin* et en contribuant, de ce fait, à assurer la relève littéraire canadienne, Cherrier s'est donc livré, selon lui, à un acte patriotique d'autant plus remarquable, qu'il s'est accompli malgré les circonstances difficiles qu'il dit entraver la diffusion des talents littéraires canadiens. Mais pour que cet acte de « bravoure » en inspire de semblables et que la littérature canadienne connaisse un véritable essor, l'éditeur doit pouvoir compter sur l'appui - entendre financier - de ses compatriotes. Voilà en quelques traits l'argumentation de Cherrier, que l'on pourrait réduire au syllogisme suivant, en replaçant ce discours dans son contexte d'origine :

La littérature étant une composante essentielle de l'identité culturelle des Canadiens, identité qu'il importe de sauvegarder afin de s'assurer une place parmi les nations, en tant que bon patriote, je publie ce roman canadien et assure ainsi une relève littéraire au pays ;

Or, pour que ce projet réussisse et que d'autres projets de même nature prennent naissance, ce qui assurerait l'avenir des lettres canadiennes, il faut que l'entreprise éveille un certain intérêt et qu'elle soit lucrative ;

Tous ceux qui se disent patriotes ont nécessairement à cœur la survie de la littérature canadienne et vont donc acheter ce livre.

Acheter *Charles Guérin*, c'est donc faire preuve de patriotisme en contribuant à la survie de la nation, si l'on en croit Cherrier. Et ses contemporains l'ont compris, ainsi qu'en attestent plusieurs extraits de presse que l'éditeur reproduit dans *Charles*

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

Guérin - les accusés de réception de chacune des livraisons sont publiés dans les livraisons subséquentes - et qui marquent le geste d'un sceau patriotique¹⁹².

Mais qu'il serve une stratégie commerciale ou un idéal national, le patriotisme qu'affiche l'*Avis de l'éditeur* reconduit malgré tout le discours de l'institution, en ce qu'il lie l'avenir de la nation canadienne à l'essor de sa littérature, comme le firent la plupart des Canadiens dès le début des années 1840. Et sans qu'il en soit explicitement fait mention, il suggère la teneur didactique de *Charles Guérin*, ce que confirme la suite de l'*Avis de l'Éditeur*, sorte « d'avertissement au lecteur » qui développe un discours de condamnation du roman en voulant orienter la lecture de l'œuvre¹⁹³ :

Ceux qui chercheront dans *Charles Guérin* un de ces drames terribles et pantelans comme Eugène Sue et Frédéric Soulié en ont écrit, seront bien complètement désappointés. C'est simplement l'histoire d'une famille canadienne contemporaine que l'auteur s'est efforcé d'écrire, prenant pour point de départ un principe tout opposé à celui que l'on s'était mis en tête de faire prévaloir il y a quelques années : *le beau, c'est le laid*. C'est à peine s'il y a une intrigue d'amour dans l'ouvrage : pour bien dire le fonds [*sic*] du roman semblera, à bien des gens, un prétexte pour quelques peintures de mœurs ou quelques dissertations politiques ou philosophiques. De cela cependant, il ne faudra peut-être pas autant blâmer l'auteur que nos Canadiens, qui tuent ou empoisonnent assez rarement leur femme, ou le mari de quelque autre femme, qui se suicident le moins qu'ils peuvent, et qui en général mènent, depuis deux ou trois générations, une vie paisible et dénuée d'aventures auprès de l'église de leur paroisse, au bord du grand fleuve ou de quelqu'un de ses nombreux et pittoresques tributaires¹⁹⁴.

La valorisation de *Charles Guérin* passe par la condamnation de pratiques de lectures et de modes d'écriture rappelant les attributs des feuilletons français : Cherrier insiste

¹⁹² Gérard Genette mentionne que le paratexte éditorial reproduit souvent en quatrième de couverture d'un volume des extraits de presse faisant l'éloge de l'auteur - ou de son livre - à des fins purement promotionnelles. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 28.

C'est le cas des accusés de réception que reproduit Cherrier et qui disent que « cette production, entièrement canadienne, mérite l'appui et la sympathie des lecteurs canadiens » : les uns décrètent que « *Charles Guérin* devrait être entre toutes les mains [des] compatriotes canadiens » tandis que les autres soutiennent que « ceux qui désirent voir fleurir une littérature nationale [au Canada] s'empresseront [d']encourager l'éditeur en achetant ce roman, car « [s]i une publication de ce genre n'était pas encouragée par [leurs] compatriotes lettrés, ce serait vraiment déplorable et ne tournerait guère à leur honneur. » Extraits du *Pilot*, de *L'Avenir*, et du *Semeur Canadien* reproduits par G.H. Cherrier dans les quatrième et cinquième livraisons de *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Presses à vapeur John Lovell, 1853, 359 p.

¹⁹³ Genette indique que c'est à partir de ce moment - celui où le préfacier indique la lecture qui s'applique au texte - qu'intervient le souci de définir le statut générique de l'œuvre qu'accompagne la préface. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 208.

¹⁹⁴ Georges-Hippolyte Cherrier, « Avis de l'éditeur », *op.cit.*, p. 4.

pour dire que *Charles Guérin* est dénué des ressorts inhérents aux romans d'aventures - il est exempt des meurtres et des suicides qui leur sont familiers et l'est presque des intrigues amoureuses qui ponctuent leurs histoires - et qu'il se dissocie des « drames terribles et pantelans » qu'écrivent Sue et Soulié - adeptes d'un genre qui jouit d'un succès appréciable auprès des lecteurs du XIX^e siècle. Et quand il cite le célèbre axiome hugolien, « le beau c'est le laid », c'est encore pour condamner l'esthétique du roman héritée de l'Europe dont il veut distinguer *Charles Guérin*.

Pour invoquer de tels repoussoirs, fait remarquer Max Roy, l'éditeur présume « des attentes de lectures précises » de la part du public, attentes auxquelles il entend ensuite opposer « des visées plus modestes, plus réalistes et plus convenables¹⁹⁵. » Cherrier affirme en effet que *Charles Guérin* présente « simplement l'histoire d'une famille canadienne » - dans un univers paisible - dont la vraisemblance serait attestée par la simplicité effective des mœurs canadiennes. En décrivant un univers opposé à l'univers des romans qu'il évoque, Cherrier nie tout fondement romanesque à *Charles Guérin*, révélant, pour ceux qui doutent encore, qu'il s'agit d'un « prétexte à quelques peintures de mœurs ou quelques dissertations politiques ou philosophiques¹⁹⁶. »

Tant dans son refus des canons romanesques français, dont il présume qu'ils satisfont les attentes des lecteurs « pervers », qu'à travers l'expression de ses prétentions « réalistes », qu'il assujettit à l'expression d'un réel canadien utopique¹⁹⁷, Cherrier semble donc écrire sa préface en fonction du syllogisme qu'a dégagé Purdy¹⁹⁸. Mais une faille finit par s'insinuer au sein de cette logique :

Les événements peu saisissants que l'écrivain raconte se sont passés à une époque où les passions politiques et les animosités nationales étaient très vives dans notre pays. Il a dû faire parler les acteurs de son petit théâtre, comme ceux qu'il représente auraient parlé eux-mêmes.

¹⁹⁵ Max Roy, « Rééditions et relectures. Éléments d'une histoire de la lecture littéraire au Québec », Denis Saint-Jacques, *L'Acte de lecture*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1994, p. 40

¹⁹⁶ Georges-Hippolyte Cherrier, « Avis de l'éditeur », *op.cit.*, p. 4.

¹⁹⁷ Quand on parle de réalisme à propos de l'esthétique de la représentation que développe le genre romanesque au Canada français, au XIX^e siècle, on se réfère à une conception du réel qui repose non pas sur un présupposé référentiel mais sur un discours utopique à propos du réel. Voir à ce propos Véronique Roy, « La réception critique de *Charles Guérin* de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. De l'émergence d'une littérature nationale », *op.cit.*, p. 354.

¹⁹⁸ Cf. p. 45.

Il faut donc espérer qu'on ne lui saura pas trop mauvais gré de quelques expressions un peu vives, même de quelques sorties un peu exagérées que se permettent quelques-uns de ses personnages. Eux-mêmes, s'ils étaient mis en cause, entreprendraient probablement de justifier une partie de leurs avancées et pour le reste plaideraient l'erreur commune du temps¹⁹⁹.

Cherrier fait une première volte-face en relevant les excès langagiers qui remettent en cause la transparence de l'univers romanesque de *Charles Guérin*, d'autant plus que pour justifier pareils écarts, il invoque la caution du réel qui, en début de préface, attestait la nature non-polémique du roman. Multipliant les contradictions, il affirme, contre toute attente, que les « événements peu saisissants » que décrit le roman ont pour cadre historique « une époque où les passions politiques et les animosités nationales étaient très vives²⁰⁰. » Ainsi, l'éditeur qui attribuait la banalité de l'intrigue à la simplicité du réel canadien, laisse à présent entendre que c'est en contredisant son contexte historique²⁰¹ - contexte pour le moins mouvementé - que l'histoire conserve sa simplicité - simplicité qu'entachent cependant quelques excès de langage. Le contrat de vérité²⁰² initialement établi par Cherrier acquiert donc une nouvelle valeur du fait de l'inversion de ses composantes : le mandat de réalisme inhérent au roman prend en charge une réalité polémique et ne se limite plus à l'évocation d'un monde aseptisé, tel que le suggérait l'éditeur.

Mais il ne s'agit pas là de la contradiction la plus manifeste de cette préface, qui se conclut sur une justification ayant toutes les apparences d'un contrat de fiction, au sens où l'entend Genette²⁰³ :

¹⁹⁹ Georges-Hippolyte Cherrier, « Avis de l'éditeur », *op.cit.*, p. 4.

²⁰⁰ S'il est vrai que Cherrier atténue l'impact du réel en reléguant au passé les événements qu'il évoque, il fait ainsi surgir un second paradoxe, tenant compte du fait que l'institution s'attend à ce que la littérature nationale véhicule une représentation idéalisée du passé et des coutumes ancestrales.

²⁰¹ L'affirmation de Cherrier implique qu'à défaut de contredire les événements historiques, l'auteur a du moins privilégié certains aspects du réel en n'en retenant que les éléments les moins polémiques pour lui servir de matière romanesque.

²⁰² Genette atteste qu'en fonction du type de représentation que privilégient les romans, leurs préfaces fondent la légitimité du récit soit en instaurant un contrat de vérité - il vise à établir la véridicité des événements que présente le roman - soit en instaurant un contrat de fiction - il vise à établir la fictivité des événements que présente le roman. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 191-192 et 200-202.

²⁰³ Genette affirme que les protestations de fictivité - elles consistent en une mise en garde contre toute tentative d'application du contenu fictionnel à la réalité - sont particulièrement présentes dans le discours préfaciel des fictions romanesques. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 200.

Il est inutile d'ajouter que deux ou trois caractères odieux, qui ont été introduits sur la scène, ne sont pas les types d'une classe bien nombreuse en Canada et se trouvent là simplement parce qu'avec la meilleure volonté du monde, tout ne peut pas être couleur de rose dans un drame ou dans un roman²⁰⁴.

Si l'affiliation au réel peut encore subsister quand il s'agit de justifier l'implication des personnages dans des discussions politiques - on peut toujours dire que leurs frasques attestaient leur patriotisme - elle devient impossible quand vient le temps d'avouer la présence de personnages problématiques au sein de l'univers de *Charles Guérin*, les mœurs canadiennes devant être exemptes de tels caractères. Cherrier fait donc « ressortir ses caractères odieux aux exigences mêmes de la fiction littéraire » en prenant soin de spécifier que « ce qui est contestable ou condamnable dans le texte est bien la marque de l'imaginaire²⁰⁵. » En établissant un tel contrat de fiction, il légitime l'identité romanesque de *Charles Guérin* et subvertit la rhétorique de condamnation du roman qu'il développait en début de préface²⁰⁶ - sur les bases d'un contrat de vérité - laquelle admettait indirectement le statut romanesque de l'ouvrage. Quand il prenait pour cible les amateurs de feuilletons, voulant invalider toute lecture romanesque de *Charles Guérin*, Cherrier trahissait le statut ambigu du texte : toute prescription de lecture révèle en effet la possibilité d'une transgression²⁰⁷.

En étudiant les préfaces de romans canadiens du XIX^e siècle, Anthony Purdy constate cette ambiguïté et l'attribue à l'« impossibilité de sortir des codes du roman français pour créer un genre littéraire [...] capable de véhiculer une vision du monde, un vraisemblable spécifiquement canadien²⁰⁸. » En fait, le problème vient du fait que

²⁰⁴ Georges-Hippolyte Cherrier, « Avis de l'éditeur », *op.cit.*, p. 4.

²⁰⁵ Max Roy, « Rééditions et relectures. Éléments d'une histoire de la lecture littéraire au Québec », *op.cit.*, p. 39.

²⁰⁶ Selon Genette, le contrat de fiction agit souvent comme le prolongement de l'indication générique, ce qui laisse penser que l'établissement d'un tel contrat dans une préface qui insiste pourtant sur la teneur didactique de l'œuvre qu'elle présente est révélateur d'une hésitation entre le romanesque et la thèse. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 202.

²⁰⁷ Voir l'article de Max Roy, « Rééditions et relectures. Éléments d'une histoire de la lecture littéraire au Québec », *op.cit.*, p. 40.

²⁰⁸ Anthony Purdy, « Ceci n'est pas un roman. À la recherche d'un vraisemblable : discours et contrat dans le roman canadien-français du XIX^e siècle », *op.cit.*, p. 26. Gérard Genette a d'ailleurs établi à propos des préfaces qu'elles ne se soucient guère de définir l'appartenance générique d'un texte « dans

« si le roman français est, par rapport aux normes de la société canadienne, invraisemblable et immoral », devant donc céder la place aux écrits didactiques et moraux que prétendent offrir les auteurs canadiens, « il est quand même énormément populaire et ses codes constituent malgré tout l'horizon d'attente du grand public²⁰⁹. »

En résultent des préfaces tissées de paradoxes qui tentent de soutenir la gageure des écrivains canadiens : contribuer à l'essor d'une littérature nationale en respectant les décrets de l'institution littéraire, qui intime de se détacher des modèles français pour produire une littérature didactique, sans toutefois s'aliéner le public, qui raffole des intrigues romanesques que lui servent les auteurs français. Mandats contradictoires que les romanciers tentent de concilier à travers le discours accommodant des préfaces, que reprend l'*Avis de l'éditeur* de Charles Guérin : « Ceci est, je pense, un non-roman canadien, mais j'y ai mis juste assez de roman pour qu'il ne déplaise pas tout à fait au public²¹⁰. »

La « postface » de Charles Guérin

Dans son article consacré aux préfaces des romans historiques du XIX^e siècle, Claude Duchet affirme que « la matière préfacielle, peut se distribuer²¹¹ » en plusieurs endroits d'un roman, ne se limitant pas aux lieux stratégiques lui étant communément rattachés : les notes, les documents annexes, les dédicaces, les épigraphes, les chapitres introductifs et conclusifs, ainsi que la narration seraient autant d'espaces pouvant porter la marque d'un discours préficiel. C'est ce qui se produit dans le cas de Charles Guérin dont l'*Avis de l'éditeur* est loin de représenter l'unique instance

des zones bien balisées et codifiées », réservant plutôt leurs déclarations pour « les franges indécises où s'exerce une part d'innovation » et « les époques de transition [...] où l'on cherche à définir de telles déviations par rapport à une norme antérieure. » Gérard Genette, *op.cit.*, p. 208.

²⁰⁹ Anthony Purdy, « Ceci n'est pas un roman. À la recherche d'un vraisemblable : discours et contrat dans le roman canadien-français du XIX^e siècle », *op.cit.*, p. 26-27.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 28.

²¹¹ Claude Duchet, « L'illusion historique. L'enseignement des préfaces (1815-1832) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 75, 1975, p. 250.

préfacielle : dans une note datant de l'édition de 1853, l'auteur développe un discours présentant tous les traits d'une préface ultérieure²¹².

Gérard Genette dit des préfaces ultérieures qu'elles prennent souvent la forme d'une « réponse aux premières réactions du premier public et de la critique²¹³ » et que souvent cette réaction se prolonge dans l'appareil des notes ultérieures. Et c'est ainsi que se présente la dernière note de *Charles Guérin*²¹⁴, celle où Chauveau entreprend de justifier sa représentation du parler populaire auprès de ses lecteurs :

Beaucoup de nos lecteurs ont trouvé que nous avons exagéré les fautes de langage que commettent nos habitants. Nous ne sommes point fâchés de cette exagération, en admettant qu'elle existe dans notre livre, car tel qu'il y est présenté, le langage des Canadiens les moins instruits serait encore du français et du meilleur français que celui que parlent les paysans des provinces de France où l'on parle français. On ne saurait trop admirer la sottise de quelques touristes anglais et américains²¹⁵ qui ont écrit que les Canadiens parlaient un patois²¹⁶.

Après avoir institué cette comparaison entre la France et le Canada, qu'il juge devoir rehausser l'opinion qu'on se fait de la langue des Canadiens, l'auteur cite en exemple les Américains: « Le fait est que, sauf quelques provincialismes, quelques expressions vieilles mais charmantes en elle-mêmes, le français des Canadiens ressemble plus au meilleur français de France que la langue de l'Yankee ressemble à celle de l'anglais pur sang²¹⁷. » Il va jusqu'à affirmer qu'en Canada, « la classe lettrée [...] a peut-être

²¹² Emprunté à la terminologie de Genette, ce qualificatif, lorsque apposé à une préface, signifie qu'elle est ultérieure à la publication originale du texte qu'elle commente, étant apparue lors de la deuxième édition d'un texte ou lors des éditions subséquentes. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 221.

²¹³ Gérard Genette, *op.cit.*, p. 222.

²¹⁴ Si la note qui nous concerne apparaît avec l'édition princeps du roman, appartenant ainsi par définition au type de la préface originale, les aléas de la publication viennent néanmoins fausser ce constat. C'est qu'initialement *Charles Guérin* fut publié en six livraisons qui parurent à plusieurs mois d'intervalle : ses notes offraient donc un espace de rétroaction privilégié pour l'auteur, qui bénéficiait des réactions du public et de la critique à propos des livraisons précédentes. Et le cas de *Charles Guérin* se complique du fait qu'une première partie du roman fut publié en feuilleton.

²¹⁵ Quand bien même on ne saurait pas qu'un journaliste anglophone du *St. John News* s'était étonné, quelques mois auparavant, que Chauveau sache peindre le « curieux patois » des Canadiens « avec l'habileté d'un artiste », on comprendrait qu'il s'agit là d'une réplique de l'auteur aux critiques que lui ont values, et que lui valurent encore des scènes telles que celles de la Mi-carême. Voir Véronique Roy, « La réception de *Charles Guérin* de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau au XIX^e siècle. De l'émergence d'une littérature nationale », *op.cit.*, p. 354.

²¹⁶ Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, *op.cit.*, p. 373.

²¹⁷ *Ibid.*

plus de blâme à recevoir sous le rapport du langage que les classes inférieures²¹⁸ », à tel point qu'on se demande s'il défend les Canadiens plutôt que *Charles Guérin*. Mais les deux discours se rejoignent : dans son plaidoyer en faveur des habitants, l'auteur passe subtilement de l'univers romanesque - sa représentation de la langue des habitants - à la situation linguistique des Canadiens, si bien que le réel vient gommer la fiction. Ce qui n'était qu'exagération pour les lecteurs - l'exagération relève du domaine de la fiction - n'est plus que manifestation du réel quand l'auteur fait état de sa connaissance des problèmes linguistiques touchant le Canada²¹⁹.

Il est donc surprenant qu'à l'issue d'un tel raisonnement Chauveau entreprenne de défendre *Charles Guérin* en citant les œuvres d'une romancière telle George Sand : « Parmi les expressions que madame Sand a mises dans la bouche des paysans du Berry dans ces délicieux romans *François le Champi* et *La Petite Fadette*, il s'en trouve beaucoup qui sont familières aux Canadiens²²⁰. » L'auteur qui se réclamait des faits pour cautionner la vraisemblance de *Charles Guérin* fait appel à la fiction pour justifier son univers romanesque, optant en plus pour des romans français qu'il n'hésite pas à gratifier de son admiration, en dépit des décrets de la presse canadienne allant à l'encontre des ouvrages de Sand.

Mais cette incursion dans le corpus français ne l'empêche pas de jouer la carte du nationalisme littéraire quand vient le temps de justifier l'utilité de *Charles Guérin*. Célébrant les mérites des James Huston, François-Xavier Garneau, Étienne Parent, Joseph Lenoir et Maximilien Bibaud qui, chacun à leur manière, ont favorisé l'essor de la littérature canadienne, Chauveau entend s'associer à eux en publiant *Charles Guérin* :

Enfin, l'auteur des pages qu'on vient de lire a cru devoir contribuer pour sa part au mouvement littéraire, et il a essayé de peindre sur le tissu d'une simple histoire les mœurs de son pays. Il a aussi écrit son ouvrage avec la double préoccupation que doivent causer à tous ceux qui réfléchissent, l'avenir du pays, l'encombrement des carrières professionnelles où se

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ Rappelons qu'Henri-Raymond Casgrain mettait les invraisemblances de *Charles Guérin* - entre autres sa représentation de la langue - sur le compte de la méconnaissance des mœurs canadiennes de la part de l'auteur. Cf. Introduction.

²²⁰ Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *op.cit.*, p. 373.

jette notre jeunesse instruite, et le partage indéfini des terres dans les familles de nos cultivateurs. S'il peut contribuer à attirer l'attention de tous les véritables patriotes sur l'œuvre de la colonisation, il croira, sous une forme légère, avoir fait quelque chose de sérieux²²¹.

Là se reconnaissent les arguments de Cherrier : le désir de contribuer à l'essor de la littérature nationale et de représenter la simplicité des mœurs canadiennes, en faisant œuvre didactique, ce que vise l'auteur en parlant du problème de l'encombrement des professions libérales et de l'œuvre de colonisation. Quant à reconnaître l'aspect romanesque de son ouvrage, il y consent à condition d'excuser ce que la forme a de honteux - elle est qualifiée de légère - par le sérieux du propos et par la perspective de ses répercussions extra-littéraires²²² : « Heureusement [...] que cette œuvre n'est plus à l'état de roman, comme elle l'était lorsque nous concevions le plan de cet ouvrage²²³ » conclut-il en citant un extrait substantiel de l'*Abrégé de géographie moderne* « pour le plus grand bien des Charles Guérin et des Jean Guilbault à venir²²⁴ » et sans doute pour excuser ce que *Charles Guérin* a de trop romanesque.

Sa « postface » est donc aussi ambiguë que l'était la préface de l'éditeur Cherrier. S'il minimise l'aspect romanesque de *Charles Guérin* en insistant sur sa valeur didactique, l'auteur trahit cependant ses allégeances romanesques dans l'opposition qu'il développe entre fond et forme - le fond est sérieux mais la forme est frivole. Quant à son nationalisme littéraire, il n'efface pas ses références admiratives aux romans de Sand. Et si pareilles failles peuvent paraître étonnantes dans le discours de l'auteur, il faut se rappeler qu'elles résultent d'un compromis qu'il tente d'établir entre les exigences de l'institution et le goût du public.

²²¹ *Ibid.*

²²² Gérard Genette dit que l'une des fonctions des préfaces consiste à valoriser le sujet de l'œuvre en invoquant son utilité sociale et politique. C'est ce que fait Chauveau en disant espérer que son œuvre engage la jeunesse canadienne dans la voie de la colonisation. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 185.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ *Ibid.*

L'intitulé romanesque et ses présupposés littéraires

S'il entretient un rapport de complémentarité et d'interdépendance avec le texte qu'il désigne - c'est-à-dire son co-texte²²⁵ - le titre s'érige aussi, selon Claude Duchet, « en microtexte suffisant, générateur de son propre code et relevant beaucoup plus de l'intertexte des titres et de la commande sociale que du récit qu'il intitule²²⁶. » Quand il désigne un texte romanesque, affirme Charles Grivel, le titre, conscient de cet héritage, tient compte « de l'indice culturel du genre pour adapter sa stratégie, véhicule et consolide contraintes et interdits, exploite et transforme des formes héritées²²⁷. » En dépit de son caractère elliptique - le titre se présente sous une forme nominale abrégée²²⁸ - le titre implique donc une réflexion générique susceptible d'éclairer les fondements littéraires des éléments de paratexte²²⁹.

Charles Guérin ou variations sur un titre

Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes. Jusqu'à maintenant, c'est ainsi qu'on a désigné le roman de Chauveau, en se référant au titre qu'arborait l'édition originale, ainsi qu'à son sous-titre, dont la présence se veut déterminante. Si le titre *Charles Guérin* peut à la rigueur connoter l'héritage romanesque des Balzac et autres auteurs français, qui multiplièrent, au XIX^e siècle, l'usage de titres onomastiques, son annexe générique, - roman de mœurs canadiennes - elle, renie

²²⁵ Le terme vient de Leo Hoek qui l'emploie pour désigner « l'ensemble des phrases qui suivent ou qui devraient suivre le(s) titre(s) mentionné(s) à la page de titre. » Voir Leo Hoek, *La marque du titre. Dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, Paris, Mouton, 1981, p. 18.

²²⁶ Claude Duchet, « *La Fille abandonnée* et *La Bête Humaine*. Éléments de titrologie romanesque », *Littérature*, 1973, n°12, p. 51.

²²⁷ *Ibid.*, p. 52.

²²⁸ Hoek remarque que le titre romanesque se présente sous une forme nominale abrégée qui oblige le lecteur à compléter le sens du titre.

toute influence romanesque. En étant déterminé par le complément « mœurs canadiennes », le terme générique « roman » traduit - en dépit de son référent manifeste - l'intention de représenter les mœurs locales²³⁰ et nie toute ressemblance avec le roman français. Il est donc logique d'affirmer qu'à l'égal des instances préfacielles, le titre de *Charles Guérin* tend à établir le caractère « non-romanesque » du texte qu'il désigne.

Mais ce serait compter sans le fait que ce titre est ultérieur à la version en feuilleton - parue entre 1846 et 1847 - qui affichait *Charles Guérin* pour seul titre²³¹ et que privé d'indication générique, il devient étranger à ce discours, d'autant plus qu'aucune préface n'indique alors l'intentionnalité générique du texte - la préface de Cherrier et la note de Chauveau n'apparaissent que plus tard - en 1852 pour la préface et en 1853 pour la note. Mais cela ne signifie pas que le premier titre - *Charles Guérin* - soit dénué de fondements génériques. Charles Grivel dit des titres romanesques que leur concision n'exclut pas le déchiffrement, et que les lecteurs en complètent le sens en fonction des présupposés qu'ils entretiennent à l'endroit du genre romanesque : « le signal-titre se déchiffre par rapport au contexte [...] des probabilités qu'offre le champ romanesque acquis au lecteur²³². » Grâce aux expériences romanesques antérieures du public, « [l]e titre est lu par habitude au roman » et ne « s'entend jamais dans son sens objectif immédiat, mais toujours en raison de facultés romanesques²³³. » En sorte que « malgré la retenue du référent »,

²²⁹ Charles Grivel affirme que le titre affiche les traits d'un métalangage en établissant une référence au genre du livre qu'il désigne. Voir Charles Grivel, *Production de l'intérêt romanesque. Un état du texte (1870-1880), un essai de constitution de sa théorie*, Paris, Mouton, 1973, p. 167.

²³⁰ L'institution encourageait ce genre - roman de mœurs canadiennes - dans l'espoir de s'appropriier le roman à des fins didactiques, sachant qu'elle ne pouvait l'enrayer, vu sa popularité grandissante auprès du public.

²³¹ La critique littéraire insiste peu sur les variations que subit le paratexte de *Charles Guérin* entre la version en feuilleton et la forme définitive de l'édition princeps, en 1853. Dans son édition de *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Maurice Lemire cite la version en feuilleton (1846-1847) en lui adjoignant ce sous-titre qui n'apparaît pourtant que lors de sa publication en volume. David Hayne commet la même imprécision lorsqu'il dénombre l'ensemble des versions de *Charles Guérin* dans le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*.

²³² Charles Grivel, *op.cit.*, p. 177.

²³³ *Ibid.*

le « fait de genre permet au lecteur de réaliser un déchiffrement global sans faute - c'est-à-dire conforme au romanesque²³⁴. »

Quand *Charles Guérin* paraît en feuilleton, en 1846, la littérature canadienne compte à peine quelques œuvres et les lecteurs se rabattent sur les romans qui leur arrivent de France. Les Mme de Staël, les Balzac et les Sand les ayant habitué à des titre nominaux, ils ne peuvent qu'entendre les résonances romanesques d'un titre comme *Charles Guérin*. Et ce danger semble avoir été pressenti - ou expérimenté - par l'éditeur et l'auteur qui procédèrent à l'addition du sous-titre « roman de mœurs canadiennes » - avant même l'édition en volume²³⁵ - pour s'assurer que les lecteurs lisent *Charles Guérin* comme une « esquisse de mœurs » et non comme un « roman », volonté que réitérent leurs déclarations préfacielles.

C'est ce qu'ont fait la plupart des romanciers canadiens du XIX^e siècle, dont les romans présentent presque tous des sous-titres qui gommant l'aspect romanesque de leurs titres. Les nombreux romans qu'écrivit Joseph Marmette fournissent sans doute l'exemple le plus frappant de mise en œuvre du procédé. Ses textes tiennent autant du « roman historique » - genre qu'encourageait l'institution comme moyen de mettre en valeur le patrimoine canadien - que du « roman d'aventure » - genre qui ralliait les lecteurs plus que l'institution - mais leurs titres sont tous pourvus d'indications génériques qui marquent leur appartenance au genre historique et à la tradition littéraire canadienne :

À travers la vie. Grand roman de mœurs canadiennes

Charles et Éva. Épisode des hostilités entre le Canada et les colonies anglaises en 1690

Le Chevalier de Mornac. Chroniques de la Nouvelle-France 1664

François de Bienville. Scènes de la vie canadienne au XVII^e siècle

La Fiancée du rebelle. Épisode de la guerre contre les Bostonnais 1775

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ Les encarts publicitaires qui annoncent la publication de *Charles Guérin* par G.H. Cherrier font référence à *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes* et devancent donc la préface de Cherrier et la note de Chauveau dans le discours de dénégation du roman qui touche *Charles Guérin*.

L'Intendant Bigot. Roman canadien

Les Macchabées de la Nouvelle-France. Histoire d'une famille canadienne 1641-1768

En revendiquant ses liens avec l'histoire et la tradition littéraire canadienne, Marmette tente d'éclipser ce que ses titres ont de trop romanesques. Sans leur annexe générique *La fiancée du rebelle* et *Le Chevalier de Mornac* acquièrent en effet une résonance romanesque tout comme *Charles Guérin* sans le « roman de mœurs canadiennes. » Et l'on pourrait multiplier ainsi les parallèles entre les auteurs canadiens qui usent de sous-titres²³⁶ - et ceux-là qui n'en usent pas car ils recourent souvent à des titres qui parlent d'eux-mêmes : *La Terre paternelle* de Patrice Lacombe et *Les Anciens canadiens* de Philippe Aubert de Gaspé²³⁷ - sans que change l'usage qu'ils en font, la seule différence étant que la plupart des auteurs soumettent d'emblée leur pratique d'écriture à cet impératif, tandis que *Charles Guérin* montre le travail de récupération idéologique qu'il opère en n'ajoutant qu'ultérieurement son sous-titre.

²³⁶ Le cas de *Jean Rivard* d'Antoine Gérin-Lajoie est assez intéressant de ce point de vue : en plus de spécifier que Jean Rivard est un défricheur et un économiste, son titre comporte un sous-titre qui dénie tout aspect fictionnel au récit : *Récit de la vie réelle*. Et comme si cela ne suffisait pas, Gérin-Lajoie prend lui-même le soin de spécifier dans sa préface que son titre n'a rien de romanesque, à l'intention des lecteurs frivoles que n'aurait pas encore rebuté un titre aussi prosaïque que *Jean Rivard le défricheur* :

Jeunes et belles citadines qui ne rêvez que modes, bals et conquêtes amoureuses ; jeunes élégants qui parcourez, joyeux et sans soucis, le cercle des plaisirs mondains, il va sans dire que cette histoire n'est pas pour vous.

Le titre même, j'en suis sûr, vous fera bâiller d'ennui.

En effet, « Jean Rivard »... quel nom commun ! que pouvait-on imaginer de plus vulgaire ?

Passe encore pour Rivard, si au lieu de Jean c'était Arthur, ou Alfred, ou Oscar, ou quelque petit nom tiré de la mythologie ou d'une langue étrangère.

Puis un défricheur... est-ce bien chez lui qu'on trouvera le type de la grâce et de la galanterie ?

Voir Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, défricheur suivi de Jean Rivard, économiste*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1993, p. 15.

²³⁷ Il arrive aussi que certains textes trahissent plus facilement leur aspect romanesque - pensons par exemple à *Angéline de Montbrun* de Laure Conan - au grand dam des représentants de l'institution littéraire : même si l'abbé Casgrain reconnaît les mérites de Laure Conan, il l'engage par la suite à privilégier le roman historique comme forme d'écriture.

La pratique de la note et l'obsession référentielle

En étudiant les fonctions des énoncés que représentent les notes²³⁸, Gérard Genette a constaté qu'elles varient principalement selon qu'il s'agit de notes datant de l'édition originale d'un ouvrage ou d'éditions qui lui sont ultérieures :

On pourrait ainsi définir la différence entre les deux systèmes : la préface originale présente et commente le texte, que les notes prolongent et modulent ; la préface ultérieure ou tardive commente globalement le texte, et les notes de même date prolongent et détaillent cette préface en commentant le détail du texte ; et, de par cette fonction de commentaire, elles ressortissent clairement au paratexte²³⁹.

Genette se base ici sur la fonction de commentaire inhérente aux préfaces pour distinguer les notes ultérieures des notes originales : les premières commentent le texte à l'instar du discours préficiel et ressortissent de ce fait au paratexte²⁴⁰ tandis que les secondes ne font que prolonger le texte. Et seule une édition ultérieure permet aux notes d'agir à titre de commentaire : quand un texte paraît pour la première fois, l'auteur énonce ses intentions dans une préface qui vise l'ensemble du texte ; quand viennent les réactions de la critique, il répond aux attaques par le biais d'une nouvelle préface - dans une nouvelle édition - mais il se peut qu'il le fasse par l'entremise d'une note si la critique vise un point de détail. En ce cas, la note ultérieure prolonge la préface en commentant les détails du texte. Mais il arrive aussi que les notes ultérieures - dans le cas où elles sont « écrites avant toute critique²⁴¹ » - apportent « des corrections en vue d'une nouvelle édition²⁴² » et qu'elles offrent simplement un complément d'information au texte comme c'est le cas des notes originales²⁴³ qui -

²³⁸ Gérard Genette distingue la note des préfaces qui s'intitulent Note en insistant sur son caractère localisé : la note est un « énoncé de longueur variable relatif à un segment du texte, disposé soit en regard soit en référence à ce texte ». Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 293.

²³⁹ *Ibid.*, p. 302.

²⁴⁰ Genette précise bien au début de *Seuils* que la fonction de commentaire est l'un des traits caractéristiques de tout élément paratextuel.

²⁴¹ Gérard Genette, *op.cit.*, p. 302.

²⁴² *Ibid.*, p. 303.

²⁴³ Genette attribue plusieurs fonctions aux notes originales : expliquer, définir ou traduire les termes employés par le texte, fournir la référence de citations, invoquer des autorités à l'appui de son texte, citer des informations ou documents complémentaires, indiquer des sources, ainsi qu'apporter des

selon Genette - appartiennent davantage « au texte qu'elle[s] prolonge[nt], ramifie[nt] et module[nt] plutôt qu'elle[s] ne le commente[nt]²⁴⁴ » :

Mais on voit bien sans doute que cette justification de la note auctoriale (originale) est en même temps, dans une certaine mesure, contestation de son caractère paratextuel. La note originale est un détour local ou une bifurcation momentanée du texte, et à ce titre, elle lui appartient presque autant qu'une simple parenthèse. Nous sommes ici dans une frange très indécise entre texte et paratexte²⁴⁵.

L'édition princeps de *Charles Guérin* - en fait la seconde parution du texte - contient les deux types de notes : la version en feuilleton comptait déjà plusieurs notes, qui furent reprises lors de l'édition en volume - ce sont donc des notes originales - auxquelles s'ajoutèrent les notes qui datent de la version de 1853 - celles qui touchent la partie du texte antérieurement publiée en 1846 sont ultérieures par rapport à cette version et celles qui viennent de la partie complétant la version de 1846, sont originales par rapport à la livraison du texte qu'elles accompagnent mais ultérieures par rapport aux livraisons précédentes. Mais la seule note qui fasse office de commentaire sur *Charles Guérin* - et qui appartienne au paratexte tel que défini par Genette - est celle que nous avons étudiée à titre de « postface » ; les autres agissent en tant que complément d'information, et appartiennent en tant que tel au texte : mais la distinction qu'établit Genette nous semble inopérante dans le cas de *Charles Guérin*, car à défaut de commenter le texte, plusieurs de ses notes représentent une excroissance par rapport à lui en ce qu'elles rectifient ses visées.

Les notes qui datent de 1846 se présentent sous une forme concise et servent principalement à deux choses : d'une part, elles définissent les termes utilisés dans le texte et introduisent, d'autre part, des considérations géographiques et historiques concernant la matière du texte. Mais leur intérêt réside surtout dans leur destinataire : celles qui précisent des détails historiques - les notes historiques - s'adressent autant aux lecteurs canadiens (qui ne sont pas nécessairement contemporains des

nuances ou des précisions sur un fait qu'évoque le texte à l'intention des lecteurs. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 299.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 301.

²⁴⁵ *Ibid.*

événements que relate Chauveau) qu'aux lecteurs étrangers (qui ne sont pas familiers avec l'histoire canadienne) ; mais celles qui expliquent la langue et les usages canadiens - les notes culturelles - s'adressent exclusivement à un public étranger, comme cette note qui vise à renseigner le lecteur sur le Séminaire de Québec :

L'établissement de ce nom, ainsi que plusieurs autres du même nom, n'est pas, comme un étranger pourrait le croire, uniquement destiné à former des jeunes gens pour l'état ecclésiastique. C'est un collège, dont le plus grand nombre des élèves entrent dans les professions libérales, et deviennent, comme nous l'avons déjà dit, avocats, notaires, ou autre chose quand ils le veulent et le peuvent²⁴⁶.

Charles Guérin s'adressant à un lectorat francophone ou francophile, il est logique de croire que le terme « étranger » désigne principalement un lecteur français. Et la plupart des notes qui visent à expliquer les usages des Canadiens semblent le confirmer, telle cette note qui exclut visiblement le lecteur canadien en tant que destinataire²⁴⁷ : « *Bien se dit, dans nos campagnes, pour terre, bien immobilier. La signification ainsi restreinte de ce mot montre l'attachement des Canadiens français pour la propriété foncière. L'Anglais dit my goods, en parlant de ses effets, de son mobilier*²⁴⁸. » Hésitant entre deux destinataires, les notes de *Charles Guérin* illustrent le puissant paradoxe du discours sur la littérature nationale : si l'on représente les mœurs locales à l'intention des lecteurs canadiens, auprès de qui l'on veut concurrencer la littérature étrangère, on compte néanmoins séduire un public étranger avide d'exotisme en faisant couleur locale. Mais vouloir se démarquer par le fond, c'est avouer sa dépendance par la forme, si bien qu'en dépit de son nationalisme, *Charles Guérin* demeure dans la dépendance des Français, littérairement parlant.

Si la présence d'un destinataire français marque encore les notes qui viennent de l'édition en volume, ces dernières présentent néanmoins une différence majeure : la plupart consistent en de longs compléments documentaires contrastant avec la

²⁴⁶ Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *op.cit.*, p. 353.

²⁴⁷ Il serait étonnant que le narrateur destine son discours sur l'importance du concept de propriété chez les Canadiens à tout autre qu'un Européen, les Américains et les Canadiens anglais étant aussi attachés à la notion de propriété que les Canadiens français. Voir Étienne Parent, « L'industrie considérée comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française », *Le Répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, Montréal, VLB Éditeur, 1982, Tome IV.

concision des notes de la version de 1846²⁴⁹. Il ne s'agit plus simplement d'éclaircir un détail, mais d'introduire de longues digressions qui renforcent la tendance didactique du roman : tantôt il s'agit d'un exposé sur l'accroissement de la population au Bas-Canada, tantôt d'un retour sur les origines de l'hymne national canadien, sur les événements politiques des années 1830 ou sur la querelle entre Montréalistes et Québécois, quand il ne s'agit pas d'illustrer les progrès de la colonisation dans les Townships car *Charles Guérin* s'achève sur un plan de colonisation.

Mais le fait que ces informations se retrouvent dans les marges montre en même temps que les exigences de l'intrigue peuvent primer sur la thèse. En s'insérant dans une fiction, les notes documentaires équivalent à un « coup de pistolet référentiel dans le concert fictionnel²⁵⁰ », pour reprendre les termes de Genette. Chauveau l'a compris et relègue ses digressions en marge du texte pour qu'il demeure pur d'informations documentaires susceptibles de briser le rythme de l'intrigue²⁵¹.

Plusieurs auteurs le feront après lui, comme Antoine Gérin-Lajoie, qui voit des limites à ce que la fiction peut tolérer d'interférence discursive, bien qu'il se défende de faire du « roman » en écrivant *Jean Rivard*. En effet, dans un chapitre intitulé *Chapitre scabreux*, l'auteur se réjouit de choquer les âmes romanesques en parlant d'agriculture :

Au risque d'encourir à jamais la disgrâce des poètes, je me permettrai d'exposer dans un tableau concis le résultat des opérations agricoles de notre héros durant l'année 1845, et de faire connaître l'état de ses affaires au moment où la question de son mariage fut définitivement résolue²⁵².

²⁴⁸ Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *op.cit.*, p. 353.

²⁴⁹ L'idée que les paramètres de l'édition littéraire permettent d'intégrer des détails que les modalités plus restrictives de la presse n'admettent pas ne suffit pas à expliquer ce changement.

²⁵⁰ Gérard Genette, *op.cit.*, p. 307.

²⁵¹ Selon Gérard Genette, « l'annotation auctoriale d'un texte de fiction ou de poésie marque inévitablement, par son caractère discursif, une rupture de régime énonciatif », ce qui veut dire qu'en reléguant des textes discursifs dans les notes pour ne pas rompre l'unité de *Charles Guérin*, Chauveau fait primer la fiction sur la thèse.

²⁵² Antoine Gérin-Lajoie, *op.cit.*, p. 207.

Mais après avoir énuméré force détails quant aux revenus de Jean Rivard, il renvoie cependant au bas de la page les extraits de quelques brochures sur la colonisation, qu'il cite à l'appui de ses dires :

Les personnes qui seraient tentées de croire exagérés les chiffres que nous venons de donner sont priées de relire l'intéressante brochure des missionnaires publiée en 1851, où elles trouveront des exemples de succès encore plus étonnants que ceux de Jean Rivard²⁵³.

Celui qui disait ne pas écrire un roman mais « le récit de l'histoire simple et vraie d'un jeune homme sans fortune²⁵⁴ » sent donc la nécessité de reléguer des éléments de réels à l'écart de la fiction, comme l'avait fait Chauveau avec *Charles Guérin*.

***Charles Guérin* et les aléas de la signature**

Si Chauveau assume ouvertement la paternité de *Charles Guérin* quand Cherrier le publie en volume, il n'en a cependant pas toujours été ainsi. Ce fut d'abord dans l'anonymat qu'il fit paraître son roman dans *l'Album littéraire et musical de la Revue canadienne*, au grand dam d'un rédacteur qui dit regretter « que l'auteur de *Charles Guérin*, comme celui de la *Terre paternelle*, garde l'anonyme²⁵⁵ » selon l'usage commun. Largement répandue « durant les années qui suiv[irent] l'apparition de l'imprimerie²⁵⁶ » - *Charles Guérin* occupe ce créneau - la pratique de l'anonymat s'est poursuivie, au Canada français, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, commençant seulement à décliner avec l'autonomisation progressive du champ littéraire canadien, résume Manon Brunet.

S'il peut tenir à divers facteurs, l'anonymat demeure selon elle « une pratique courante jusqu'au moment où l'institution littéraire se [m]et véritablement en place avec ses lieux de production spécifiques (création de périodiques réservés à la

²⁵³ *Ibid.*, p. 208.

²⁵⁴ Antoine Gérin-Lajoie, *op.cit.*, p. 16

²⁵⁵ Louis-Octave Letourneau, *La Revue canadienne*, 10 février 1846, vol. III, n° 4, p. 15. L'anonyme est une formule attestée au XIX^e siècle pour désigner l'anonymat.

²⁵⁶ Manon Brunet, « Anonymat et pseudonymat au XIX^e siècle : l'envers et l'endroit de pratiques institutionnelles », *Voix et images*, hiver 1989, vol. XIV, n° 2, p. 170.

littérature), ses instances de consécration et de légitimation (critique littéraire qui définira les normes des pratiques : formes et fonctions esthétiques) et son public spécialisé²⁵⁷. » Tant que ces structures sont absentes, l'écrivain, craignant « la non-reconnaissance sociale de son travail », continue d'agir « sous un masque jusqu'à ce qu'il sente une réception favorable de la part du plus grand nombre de publics visés²⁵⁸. » Ce qui s'applique au cas de Chauveau qui, comme le suggère Cherrier, accepte d'apposer sa signature à *Charles Guérin* quand le statut d'écrivain gagne enfin en reconnaissance :

[I]l faut avouer que les choses ont bien changé depuis quelques années. Le discrédit qui frappait d'avance toute tentative littéraire [...] diminue à chaque jour, et, dieu merci, ce ne sera plus un brevet d'incapacité à lancer à un homme que de le saluer du nom de poète. En même temps qu'il s'est formé des écrivains qui n'ont pas eu honte de signer leurs écrits (chose très rare autrefois : pendant près de vingt ans toute notre littérature a été anonyme), il s'est aussi formé un public qui commence à apprécier et à encourager leurs travaux²⁵⁹.

Mais outre l'institutionnalisation de la littérature et la professionnalisation du statut d'écrivain²⁶⁰, c'est l'institutionnalisation du texte lui-même qui explique que l'écrivain ait révélé son identité au public. Avant d'être publié par Cherrier, *Charles Guérin* avait remporté un succès appréciable auprès des abonnés de *La Revue canadienne*. Quand Cherrier affirme que « *Charles Guérin* n'est pas inconnu du public canadien », il veut surtout rappeler le succès qu'a obtenu le roman, rehaussant par là même, la valeur de son geste : « C'est donc uniquement à notre intervention que ceux qui ont pris quelque intérêt (et nous savons que le nombre est très grand) à ce roman canadien, devront de pouvoir le placer dans leur bibliothèque, à côté des œuvres les plus brillantes de la littérature française contemporaine²⁶¹. » Verdict que semblent confirmer les extraits de presse publiés par Cherrier, qui attestent le succès antérieur de *Charles Guérin* :

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 171.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 170.

²⁵⁹ Georges-Hippolyte Cherrier, « Avis de l'éditeur », *op.cit.*, p. 3.

²⁶⁰ Si l'institutionnalisation de la littérature canadienne ne s'effectue véritablement que vers 1870, les années 1850 voient cependant fleurir des entreprises comme celle de James Huston, qui contribuent à l'autonomisation progressive du champ littéraire canadien.

L'ouvrage est déjà connu du public d'une manière très avantageuse, et l'on avait regretté la suspension de cette belle œuvre²⁶².

Quant au mérite littéraire de l'ouvrage, il est depuis longtemps bien connu du public qui en a lu la première partie avec avidité dans l'Album, et qui en attend la fin avec le même empressement²⁶³.

Quant au mérite littéraire de cet ouvrage, nos lecteurs connaissent assez le talent de l'auteur pour nous dispenser d'en faire un long éloge : la partie qui se publie aujourd'hui est celle qui a déjà été publiée²⁶⁴.

En dépit du fait qu'ils soient associés à une stratégie commerciale, ces commentaires traduisent la sympathie qu'a témoigné le public envers *Charles Guérin*, lors de sa première apparition sur la scène littéraire. Et c'est ce succès qui explique en partie que l'auteur ait consenti à dévoiler son identité : le roman ayant reçu un accueil favorable du public, Chauveau pouvait le publier - sans que l'entreprise soit un gouffre financier - et s'en attribuer la paternité - sans compromettre sa réputation. Mais pour qu'il en soit ainsi, il a fallu sonder la réception par l'entremise d'un médium dont la forme était mieux adaptée au statut de l'œuvre²⁶⁵ - encore incertain - que ne l'est l'édition en volume - pratique plus officielle.

Selon Manon Brunet, le choix des signatures est fonction de la reconnaissance sociale qu'implique le mode de diffusion emprunté par le texte : « une grande part des œuvres publiées dans les journaux est anonyme ou signée d'un pseudonyme, dit-elle, parce que l'auteur s'adressant à un très large public risquerait, autrement, dès ses premiers essais d'écriture, d'être vilipendé et de ne pouvoir jamais effectuer un retour

²⁶¹ Georges-Hippolyte Cherrier, « Avis de l'éditeur », *op.cit.*, p. 3.

²⁶² Extrait de *L'Avenir* reproduit par G.H. Cherrier dans la troisième livraison de *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Presses à vapeur John Lovell, 1853, 349 p.

²⁶³ Extrait de *La Minerve* reproduit par G.H. Cherrier dans la troisième livraison de *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Presses à vapeur John Lovell, 1853, 349 p.

²⁶⁴ Extrait du *Pays* reproduit par G.H. Cherrier dans la troisième livraison de *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Presses à vapeur John Lovell, 1853, 349 p.

²⁶⁵ Si Manon Brunet établit une association entre le médium journalistique et la pratique de l'anonymat, elle insiste pour dire, en faisant référence au *Foyer canadien* et aux *Soirées canadiennes*, que le parallèle ne concerne pas les revues à caractère exclusivement littéraire, qui relèvent d'une pratique institutionnelle résolument axée vers la légitimation des œuvres littéraires. Voir Manon Brunet, « Anonymat et pseudonymat au XIX^e siècle : l'envers et l'endroit de pratiques institutionnelles », *op.cit.*, p. 173.

à l'écriture²⁶⁶. » En revanche, la publication indépendante réclame le nom de l'auteur en ce qu'elle est une preuve de « reconnaissance, après plusieurs éditions journalistiques antérieures, d'une œuvre particulière », ainsi qu'une « marque de légitimation [du] genre littéraire²⁶⁷ » auquel appartient cette œuvre.

Mais si la publication et la signature d'une œuvre marquent la reconnaissance du genre dont elle se réclame, le statut problématique d'un genre explique à l'inverse qu'un auteur préfère le pratiquer anonymement. Brunet remarque que c'est en effet le cas de la plupart des romanciers car « la reconnaissance sociale accordée aux genres romanesque et poétique à l'époque est moindre que celle accordée aux auteurs d'ouvrages historiques²⁶⁸ » qui eux signent toujours leurs œuvres. Il arrive souvent que l'anonymat serve donc « à protéger des personnalités très connues du monde politique » osant « se livrer à ce genre d'écriture non approuvée par les autorités ecclésiastiques²⁶⁹ » non plus que par les libéraux, qui jugent la fiction impropre à servir les intérêts de la patrie.

C'est le cas de Chauveau²⁷⁰ qui signe ses textes poétiques de ses initiales²⁷¹ - le genre poétique est quand même mieux toléré que le roman - et ses essais de son nom - *L'État de la littérature en France depuis la Révolution*²⁷² est annoncée dans la presse accompagné du nom de Chauveau²⁷³ - mais qui garde l'anonymat le plus complet en publiant *Charles Guérin*, admettant par là le statut ambigu du texte. Il faut attendre que Cherrier réinterprète l'œuvre en fonction de buts didactiques et qu'il

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 179.

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 173.

²⁷⁰ Chauveau vient tout juste de se lancer en politique quand il entreprend la rédaction de *Charles Guérin* : il vient en effet d'être élu député du comté de Québec en battant John Neilson.

²⁷¹ Selon Manon Brunet, l'initialisme représente « la forme de pseudonymat la plus risquée pour l'écrivain » car le public, avide de connaître le nom qui se cache derrière les initiales, finit toujours par découvrir l'identité de l'auteur. L'usage des initiales suppose donc un sentiment de légitimité de la part de l'auteur. Manon Brunet, « Anonymat et pseudonymat au XIX^e siècle : l'envers et l'endroit de pratiques institutionnelles », *op.cit.*, p.177.

²⁷² Voir James Huston, *op.cit.*, p. 201.

gomme ses origines infamantes par l'appellation « roman de mœurs canadiennes » pour que Chauveau daigne y mettre son nom. Loin, dès lors, de ternir la réputation de l'auteur, *Charles Guérin* atteste son patriotisme et ajoute aux mérites de l'homme politique.

Et si l'œuvre de l'auteur ne nuit plus à sa réputation, sa réputation ne nuit pas inversement au succès de l'œuvre²⁷⁴ : dans les extraits de presse que publie Cherrier, on parle de l'auteur de *Charles Guérin* en tant que « l'honorable M. Chauveau²⁷⁵ », « le savant Solliciteur général²⁷⁶ » et « M. le solliciteur-général Chauveau²⁷⁷ », autant de titres qui garantissent la recevabilité du texte. Étant l'œuvre d'un homme qui compte plusieurs succès politiques à son actif, et qui s'emploie au bien de la patrie, *Charles Guérin* ne peut être qu'un roman sérieux²⁷⁸ : l'identité politique de l'auteur annihile l'aspect romanesque du texte.

En étudiant le paratexte de *Charles Guérin*, on a pu constater l'ambiguïté qui persiste concernant l'identité générique de ce texte : à travers même son discours de condamnation du roman, le paratexte trahit l'aspect romanesque du texte. Qui plus est, le fait que ce souci de définition générique n'intervienne qu'après coup chez l'auteur - désormais doublé de l'éditeur - renforce le paradoxe. Entre la version de 1846 et l'édition en volume, le dénuement du paratexte s'est effacé au profit d'un parcours de lecture extrêmement balisé visant à dicter l'interprétation du roman : ceci est un « roman de mœurs canadiennes » et non un roman « frivole ». Mais si Cherrier

²⁷³ Le volume qui devait contenir cet essai fut annoncé le 11 juillet 1844 dans le *Castor* mais ne parut pas. Voir David Hayne, « Les origines du roman canadien-français », *Archives des lettres canadiennes*, Tome III, Montréal, Fides, 1977, p. 58.

²⁷⁴ Gérard Genette atteste qu'en cas de notoriété préalable, l'onymat - l'auteur signe du nom de son état civil - n'est plus qu'une simple déclinaison de l'identité de l'auteur et peut devenir un instrument de valorisation de l'œuvre. Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 40.

²⁷⁵ Extrait de presse du *Semeur canadien* reproduit par G.H. Cherrier dans la troisième livraison de *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Presses à vapeur John Lovell, 1853, 349 p.

²⁷⁶ Extrait du *Transcript* reproduit par G.H. Cherrier dans la quatrième livraison de *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Presses à vapeur John Lovell, 1853, 349 p.

²⁷⁷ Extrait du *Pilot* reproduit par G.H. Cherrier dans la cinquième livraison de *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Presses à vapeur John Lovell, 1853, 349 p.

²⁷⁸ Quand on prend la défense du genre romanesque au Canada français, au XIX^e siècle, c'est toujours en invoquant la respectabilité de l'auteur comme garante de la recevabilité de l'ouvrage. Cf. chapitre I.

et Chauveau ont senti la nécessité de prévenir ainsi toute lecture romanesque, c'est que *Charles Guérin* s'y prêtait : et en voulant effacer cet aspect romanesque, il n'ont fait que confirmer la dialectique entre roman et thèse.

Chapitre III

L'inscription du littéraire dans *Charles Guérin*

En début de thèse, nous avons postulé que la littérarité se construit dans la rencontre entre deux conceptions distinctes de la littérature, l'une étant issue du texte littéraire lui-même - elle est repérable à travers l'inscription du littéraire dans le texte - et l'autre émanant du discours dominant de l'époque - elle est perceptible à travers les réactions critiques face à ce texte particulier mais aussi à travers le discours ambiant - composantes d'une *situation littéraire* qu'enrichit la présence du discours paratextuel commentant le texte. En appliquant ces présupposés à *Charles Guérin*, il est apparu - en dehors du texte lui-même - qu'en dépit de son monologisme apparent, le discours sur le genre romanesque admet des ambiguïtés : dans la presse, les condamnations à l'endroit du roman voisinent les textes romanesques ; dans le paratexte, le discours refusant l'étiquette de « roman » avoue les tendances romanesques du texte. Il reste donc à déterminer du discours que développe *Charles Guérin* sur la littérature s'il reprend le discours paradoxal de la critique littéraire - son paratexte le laisse présager - ce que nous ferons en étudiant ses marques de littérarité.

Les textes affichent leur caractère littéraire, on l'a dit, « dans leur thématique, par l'emploi d'une figuration partielle ou générale du phénomène littéraire ; dans leur forme, par le recours à des genres et à des styles canoniques ; dans leur intertextualité, par le renvoi à d'autres écrits du champ²⁷⁹. » Et c'est ainsi qu'ils affichent leur vision de la littérature. Mais le concept qu'embrasse cette définition demeure vaste et l'intérêt de ses procédés varie en fonction de chaque texte : nous étudierons donc *Charles Guérin* en privilégiant l'indice le plus apparent de l'inscription du littéraire -

²⁷⁹ Introduction à *La Vie littéraire au Québec (1764-1914)*, (dir. Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques), Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, CRELIQ, 1991, 4 vol. parus.

en l'occurrence l'intertextualité - afin de nous guider dans l'étude du vaste réseau de significations littéraires qu'institue le texte²⁸⁰.

Les intertextes explicites dans *Charles Guérin*

Charles Guérin présente un riche intertexte. Raymond Rouleau l'a remarqué, qui affirme que « [l]a lecture et les livres sont à l'honneur dans *Charles Guérin* », et que l'œuvre recèle « de nombreuses allusions à des textes littéraires et à leurs auteurs²⁸¹. » Selon lui, c'est la volonté de légitimation que suscite la « situation incertaine, embryonnaire, du roman canadien-français au milieu du XIX^e siècle²⁸² » qui expliquerait ce recours systématique à la citation littéraire, d'autant plus qu'elle requiert presque exclusivement des textes appartenant à des littératures ancestrales - entre autres celle de France. En d'autres mots, ces affiliations textuelles viendraient cautionner la valeur de *Charles Guérin*, en vertu de leur statut canonique, comme c'est souvent le cas en littérature, mais surtout signifier l'appartenance de *Charles Guérin* au champ littéraire, en vertu d'une légitimité acquise - le cas de la littérature française est patent - qui fait défaut à la littérature canadienne.

²⁸⁰ Étudier l'intertextualité nous permettra de toucher l'ensemble des procédés d'inscription du littéraire dans le texte, car la littérarité est loin de se constituer en classes étanches : elle érige des catégories qui entretiennent entre elles des relations nombreuses.

²⁸¹ Raymond Rouleau, « Les médecins de *Charles Guérin* face au choléra », *Voix et images*, vol. XIX, n° 3, printemps 1994, p. 530-531.

Le régime intertextuel dont l'auteur fait état concerne ce que Genette désigne sous le terme d'intertextualité - en exceptant le plagiat - soit un régime qui s'établit « par une relation de coprésence entre deux ou plusieurs textes, c'est-à-dire, éditiquement et le plus souvent, par la présence effective d'un texte dans un autre. » Il s'agit de la citation, la « forme la plus explicite et la plus littérale » d'intertexte et de l'allusion, « énoncé dont la pleine intelligence suppose la perception d'un rapport entre lui et un autre auquel renvoie nécessairement telle ou telle de ses inflexions. » Voir Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1982, p. 8.

La *référence*, forme d'intertextualité qui renvoie à un texte « sans le convoquer littéralement », figure aussi au nombre des pratiques intertextuelles qu'examine Rouleau dans son article sur *Charles Guérin*. Si Genette ne mentionne pas la *référence* en tant que pratique intertextuelle, sa définition l'implique logiquement et les théoriciens de l'intertextualité s'entendent pour la classer dans les régimes intertextuels de co-présence. Nathalie Piégay-Gros, *Introduction à l'intertextualité*, Paris, Dunod, 1996, p. 48.

Le musée textuel de *Charles Guérin* et le statut d'écrivain au XIX^e siècle

Il est vrai que la pratique citationnelle de *Charles Guérin* revêt une fonction de légitimation qu'elle exerce principalement en sanctionnant le statut d'écrivain de l'auteur. Car la légitimité d'une littérature réclame en effet la reconnaissance sociale du statut d'écrivain. Et c'est à cela que sert la citation : en instaurant un rapport d'équivalence implicite entre le savoir littéraire et la compétence d'écrivain - les lettrés sont pressentis pour assumer le rôle d'écrivain - la citation inscrit le texte qu'elle accompagne, soutient Antoine Compagnon, dans la légitimité littéraire :

Elle qualifie l'auteur, elle lui confère la capacité au sens juridique, de parler et d'écrire, elle sanctionne l'engagement de sa personne, corps et âme, dans le discours, tel un contrat qu'il passerait avec l'institution d'écriture représentée dans le texte par le réseau de ses relations avec le hors-texte²⁸³.

Et cela débute dans *Charles Guérin* avec l'incipit qui présente les deux frères Guérin devisant sur leur avenir au sortir du collège. Tandis que Charles tente de dissuader l'aîné de s'embarquer pour l'étranger - en lui faisant valoir les mérites de la vie agricole - une discussion chargée d'allusions et de citations littéraires s'ensuit entre eux :

- Alors laboure la terre que notre père nous a laissée. Cela vaudrait mieux que de labourer les mers comme Énée avec ses vaisseaux.
- Puisque tu te mets à cheval sur ton Virgile, tu pourrais bien ajouter :

*Fortunatus et ille Deos qui novit agrestes!*²⁸⁴

Et si Pierre entreprend de justifier sa conduite, il se réclame toujours de Virgile pour contrer les arguments de son frère :

[...] J'avoue bien que notre oncle Charlot a joliment l'air du dieu Pan ou d'un Sylvain. En supposant qu'il voulût se charger de notre éducation agricole, il y perdrait son temps et ses peines, et ma mère et lui n'y gagneraient que d'avoir un fainéant de plus à nourrir sur leur ferme. Ce serait le cas de citer Virgile, et de dire au bonhomme :

²⁸² Raymond Rouleau, « Les médecins de *Charles Guérin* face au choléra », *op.cit.*, p. 531.

²⁸³ Antoine Compagnon, *La Seconde Main ou le Travail de la citation*, Paris, Seuil, 1979, p. 319.

²⁸⁴ Virgile, *Géorgiques*, livre II, I. Voir Maurice Lemire, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Fides, coll. du « Nénuphar », 1978, p. 43. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle CG, suivi de la page, et placé entre parenthèses dans le texte.

*Inserere, Daphni, puros, carpent tua poma nepotes.*²⁸⁵

Ce que notre compagnon de classe, Bobinet, traduisait comme ceci :

Daphnis a serré ses poireaux et mis ses pommes en compote.

À cette réminiscence burlesque, Charles, quelque envie qu'il eût de sermonner son frère, ne put s'empêcher de rire de bon cœur ; mais il ne tarda pas à revenir à la charge. (CG, p. 43-44)

Plus avant dans la conversation, quand Charles s'étonne qu'un riche Anglais nommé Wilby se soit montré indifférent aux instances de son frère, sollicitant auprès de lui une charge dans le gouvernement, et ce malgré la dette de cet homme envers la famille Guérin, Pierre lui répond encore en invoquant le patronage d'Horace :

- Je sais tout cela, mon cher, et n'en suis pas étonné. As-tu donc oublié ton Horace : *Donec eris felix?*...

Et les deux jeunes gens répétèrent lentement et à l'unisson avec un même accent déjà rempli de misanthropie, le célèbre distique du poète malheureux, qui, s'il fut plein de vérité dans tous les temps, ne s'appliqua jamais si bien nulle part qu'à ces braves familles canadiennes, riches un jour du patrimoine de leurs ancêtres ou de leur propre industrie, mais bientôt dédaigneuses de la sphère honnête et modeste de leurs concitoyens, et empressées de renouveler auprès de la fastueuse société anglaise la fable du *Pot de terre et du pot de fer*²⁸⁶. (CG, p. 46)

L'intertextualité que développe la conversation entre les deux frères Guérin convoque les modèles littéraires qu'encensent le clergé et la presse canadienne, au XIX^e siècle, autrement dit, les textes qu'enseignent les collèges classiques à l'époque : les deux frères Guérin sont imprégnés des vers de grands poètes latins ou d'écrivains français du XVII^e siècle - les *Fables* de La Fontaine - qui sont autant de références issues des anthologies littéraires pratiquées dans les collèges du Canada français au XIX^e siècle.

En se remémorant les frasques d'un collégien travestissant les vers de Virgile, le jeune Guérin relie qui plus est l'intertexte à l'exercice scolaire de la traduction - les élèves traduisaient du latin vers le français et inversement - élément constitutif du savoir littéraire véhiculé par les mêmes institutions. Même les menus détails tels

²⁸⁵ Virgile, *Bucolique* VIII. Voir Maurice Lemire, *op.cit.*, p. 43.

²⁸⁶ Jean de La Fontaine, *Fables*, livre V, fable II.

cette erreur que commet Pierre Guérin, en attribuant à Horace les *Tristes* d'Ovide²⁸⁷, rappellent les méthodes d'enseignement du cours classique : sa mémoire aura fait défaut à l'auteur de *Charles Guérin* qui tentait de se rappeler l'origine des vers appris par cœur en classe de rhétorique²⁸⁸ tel que le voulait la pratique courante²⁸⁹.

Le fait que les affiliations textuelles de cet épisode se doublent de références à la pratique académique fait encore mieux ressortir la vision qu'elles impliquent du statut d'écrivain. Si *Charles Guérin* convoque des œuvres issues de l'Antiquité gréco-latine et du XVII^e siècle français, pour revendiquer ses origines littéraires, c'est que la légitimité de son auteur tient aux *a priori* des collèges classiques. Suivant leur plan d'études, les auteurs grecs et latins détiennent le privilège exclusif de la littérature qu'ils partagent avec les tenants du Classicisme²⁹⁰. Le statut d'un écrivain se jugeant selon l'étendue de ses compétences littéraires, que les agents du domaine, tous formés à même école - les collèges classiques - subordonnent à la maîtrise des canons classiques, l'auteur de *Charles Guérin* a donc intérêt à faire état de ses connaissances en ce domaine²⁹¹, pour accréditer la valeur de son œuvre.

Il n'est donc pas surprenant que l'épisode montrant les frères Guérin marque le début d'une longue suite de réminiscences littéraires issues de ce corpus, puisqu'il s'agit de multiplier les preuves de la compétence de l'auteur : tantôt c'est en parlant d'un personnage qui importune Charles qu'on cite un vers des *Satires* d'Horace (CG,

²⁸⁷ Maurice Lemire a établi que *Donec eris felix multos numerabis amicos* n'est pas un vers d'Horace mais provient plutôt des *Tristes* d'Ovide, I, 9, 5. Voir Maurice Lemire, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, p. 46.

²⁸⁸ Pierre-Joseph-Olivier Chauveau a en effet étudié au Séminaire de Québec jusqu'à la fin de son cours classique en 1836.

²⁸⁹ Voir Maurice Lemire, « La formation littéraire au Canada », *Mélanges de littérature canadienne-française et québécoise offerts à Réjean Robidoux* (dir. Yolande Grisé et Robert Major), Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Cahiers du CRCCF », 1992, p. 116-133.

²⁹⁰ Voici ce que dit Maurice Lemire : « Le cours vise d'abord à la maîtrise grammaticale et syntaxique et ensuite à l'apprentissage de l'expression littéraire par l'étude des grands modèles de l'Antiquité » car son « plan d'étude ne considère comme littéraires que les textes des auteurs grecs et latins. » Ce privilège s'étend aux œuvres du XVII^e siècle français - comme le montre la suite de l'article - parce qu'elles reprennent les formes littéraires héritées de l'Antiquité gréco-latine. Voir Maurice Lemire, « La formation littéraire au Canada », *op.cit.*, p. 122.

p. 325) ; tantôt c'est Pierre Guérin qui compare son aventure en mer à l'*Énéide* de Virgile (CG, p. 315) et qui se rappelle avoir récité les vers de ce poète en compagnie d'un marin italien. (CG, p. 316) C'est encore la petite Rose Tremblay qui, pendant la soirée de la mi-carême, envieuse du bonheur de Charles et Marichette, « finit par leur faire à tous deux des yeux aussi terribles que ceux que Junon fit à Pâris lorsqu'elle conçut contre lui l'immortelle rancune qui nous a valu l'*Illiade* et l'*Énéide*. » (CG, p. 147) Il n'est pas jusqu'aux prosaïques rejets du père Morelle - un vieux cultivateur voisin de Jacques Lebrun - qui ne soient comparés aux héros des épopées homériques quand ce n'est à certains poètes de la Grèce antique : les fusils et les violons accrochés au mur, ces « objets favoris des garçons du père Morelle », n'allaient pas sans « rappeler la lance d'Ajax²⁹² et la lyre de Tyrtée²⁹³. » (CG, p. 140)

Signant au même titre l'appartenance de *Charles Guérin* à la tradition littéraire humaniste, les références aux écrivains français du XVII^e siècle y sont nombreuses. Les *Fables* de La Fontaine sont citées à plusieurs reprises : outre la fable à laquelle il est fait allusion au début du roman - *Le Pot de terre et le pot de fer* - il est question de deux fables - *Le Rat et l'huître*²⁹⁴ puis *La Cigale et la fourmi* - chacune s'appliquant aux aventures des deux frères Guérin. (CG, p. 148 et p. 319) Autre tribut du Grand Siècle, le théâtre classique²⁹⁵ fait bonne figure dans *Charles Guérin* : quand ce n'est pas une réplique du théâtre de Molière qui affleure à la surface du texte (CG, p. 297), c'est une référence à la tragédie qui ressurgit en rappelant l'héritage des

²⁹¹ L'extrait que nous étudions se réclame de Virgile, d'Ovide et d'Horace, qui figurent tous au plan d'études du programme de belles-lettres enseigné par les collèges classique. Voir Maurice Lemire, *op.cit.*, p. 126-127.

²⁹² Il s'agit sans doute d'une allusion à l'*Illiade* d'Homère : pendant cet épisode de la guerre de Troie, le Grec Ajax, fils de Télamon, combat vaillamment au côté d'Achille.

²⁹³ Poète grec du VII^e siècle avant J.-C. qui exerça les fonctions de chef militaire dans la ville de Sparte.

²⁹⁴ Cette fable de La Fontaine raconte l'histoire d'un jeune rat qui s'émancipe de l'autorité paternelle pour partir à l'aventure ; faute d'avoir usé de prudence, il se fait avaler par une huître. La symbolique de la fable s'applique bien à l'intrigue de *Charles Guérin*, qui relate l'histoire d'un jeune homme naïf et inexpérimenté apprenant à ses dépens à se méfier de son entourage et à devenir un adulte.

²⁹⁵ Il faut dire que les références que se permet *Charles Guérin* se font en conformité avec l'esprit de censure qui règne au Canada français au XIX^e siècle : de Racine on retient l'édifiante *Athalie* et non la sensuelle *Phèdre*; de Molière on retient *Médecin malgré lui* et non pas *Tartuffe*.

collèges classiques, ou celui des couvents : Marichette déclame son rôle d'Athalie - tragédie de Racine - appris au couvent. (CG, p. 153)

Mais l'exemple le plus frappant du procédé demeure encore la bibliothèque de Marichette, qui offre le faisceau de références intertextuelles le plus concentré de tout le roman, ainsi qu'en témoigne l'énumération du contenu de sa bibliothèque :

Voici quels étaient les titres de ces ouvrages :

L'Imitation de Jésus-Christ,
L'Éducation des filles par Fénelon²⁹⁶,
Les Aventures de Télémaque,
 Le *Théâtre* de Racine,
L'Introduction à la vie dévote, par Saint-François de Sales,
 Les *Fables* de La Fontaine
 Les *Caractères* de La Bruyère,
L'Histoire de la Nouvelle-France, par Charlevoix,
 Les *Lettres* de madame de Sévigné,
Adèle et Théodore, par madame de Genlis,
Paul et Virginie. (CG, p. 157)

Aux côtés des ouvrages religieux s'alignent les traités d'éducation - et tout ce qui s'y apparente sous la forme « romanesque » - auxquels s'ajoutent les ouvrages de célèbres moralistes français du XVII^e siècle tels que La Fontaine et La Bruyère. Excepté les romans de Mme de Genlis et de Bernardin de Saint-Pierre²⁹⁷, qui sont dissociés de la philosophie des Lumières, bien qu'appartenant au XVIII^e siècle, les textes garnissant la bibliothèque de Marichette sont à peu près tous issus d'un corpus classique²⁹⁸ en plus d'être irréprochables sous le rapport de la morale²⁹⁹.

Le choix des textes que cite Chauveau pour établir sa crédibilité en tant qu'écrivain marque donc la primauté de la tradition. Et le fait qu'il rattache la valeur

²⁹⁶ Cf. note 144.

²⁹⁷ Cf. Chapitre I.

²⁹⁸ La seule exception demeure *L'Histoire de la Nouvelle-France* de Charlevoix, mais sa présence ne suffit pas à contrecarrer le système de valeurs instauré par les autres textes. Le texte s'associe même au reste de la bibliothèque par le genre auquel il appartient, l'histoire. Sur la valeur du genre historique au XIX^e siècle se référer au chapitre I de la présente thèse.

²⁹⁹ Grâce à la référence antérieure à l'*Athalie* de Racine, on comprend que la présence de son *Théâtre complet* ne contredise pas la symbolique générale de la bibliothèque. On sait d'ailleurs qu'au XIX^e

littéraire de *Charles Guérin* à ces formes traditionnelles de littérature (l'histoire, la tragédie, la poésie) - celles-là même qu'encense l'institution pour contrer l'invasion du roman auprès des lecteurs - plutôt qu'à des textes romanesques suggère qu'il refuse l'étiquette de « roman ».

Intertexte et lecture : de l'effet des lectures sérieuses et des lectures frivoles

Plusieurs références intertextuelles - entre autres aux auteurs romantiques³⁰⁰ - viennent pourtant rompre l'unité qu'instaurent ces citations de bon aloi et suggèrent que la pratique citationnelle de *Charles Guérin* n'a pas qu'une fonction canonique. Admettant qu'elle a souvent pour rôle de « renforcer l'effet de vérité d'un discours en l'authentifiant » - donc de cautionner son appartenance au champ littéraire en signifiant sa littérarité - Nathalie Piégay-Gros affirme que la pratique citationnelle « excède largement les fonctions traditionnelles qui lui sont reconnues, l'autorité et l'ornement ; incluse dans un roman, elle peut facilement être intégrée à sa thématique propre³⁰¹. » Impliquant un nouveau lieu d'émission - le texte citant - la thématisation de la citation introduit alors un second procès de signification, un « sens que lui confère son insertion dans un contexte inédit³⁰². » Afin de saisir le sens que lui inculque son déplacement, il faut la situer dans le contexte de l'œuvre qui la récupère, ce que nous ferons dans le cas de *Charles Guérin*, dont voici le résumé³⁰³ :

siècle, au Canada français, les auteurs n'étaient souvent connus que par leurs œuvres jugées inoffensives. L'on peut donc s'interroger sur l'acception du titre *Théâtre complet* dans ce cas.

³⁰⁰ Nous référons entre autres aux citations, références et allusions à la littérature romantique : si la dimension religieuse d'*Atala* de Chateaubriand justifie à la rigueur qu'elle soit citée par l'auteur en tant qu'autorité littéraire, on voit mal comment la référence à *Han d'Islande* de Victor Hugo pourrait renforcer la légitimité littéraire de *Charles Guérin* quand on sait le discours que la presse canadienne tenait à l'époque sur Hugo. Cf. Introduction.

³⁰¹ Nathalie Piégay-Gros, *op.cit.*, p. 46.

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ Ce résumé de *Charles Guérin* reprend les grandes lignes du résumé d'André Sénécals, à l'exception de certains détails - ils sont en italiques - que nous avons rajoutés car nous les jugeons nécessaires à la compréhension du fonctionnement du littéraires dans le texte. Voir André Sénécals, « *Charles Guérin* : le récit et la thèse », p. 333-334.

À seize ans, à peine sorti du collège classique, Charles Guérin devient subitement l'espoir de sa famille. À sa mort, le père de Charles a laissé une succession encombrée, ce qui a permis à Wagnaër, un étranger, de s'emparer du commerce du défunt et de la plus belle part du patrimoine des Guérin. Il convoite le reste de l'héritage, surtout la Rivière aux Écrevisses. L'ultime ambition du capitaliste est d'exploiter ce cours d'eau qui sillonne la terre paternelle. En attendant que ses deux fils, Pierre et Charles, prennent la relève, Mme Guérin résiste à l'intrus malgré des offres alléchantes. Mais Pierre, désabusé, pleinement conscient qu'il ne peut réaliser ses rêves de vie créatrice en Bas-Canada, prend le parti de s'exiler. La responsabilité de redorer le blason familial incombe donc à Charles qui, sans beaucoup d'enthousiasme, se rend à Québec pour étudier le droit.

Le jeune homme devient vite une des figures les plus romanesques du milieu étudiantin de la vieille capitale. Ballotté par les dernières chimères de son imagination, il dissipe son temps *en lisant des romans et en poursuivant des rêveries qui flattent son amour-propre : parmi ces chimères, son engouement passager pour Clorinde Wagnaër, la fille de Wagnaër lui-même, dont il devient amoureux sur le simple témoignage d'une lettre que lui adresse sa sœur Louise, devenue l'amie de Clorinde. L'esprit assiégé par ses élucubrations romanesques, il délaisse son ami Jean Guilbault et s'attache de plus en plus à Henri Voisin, un jeune avocat qui encourage sa course échevelée vers le désenchantement. Voisin, c'est l'ambition, l'être fourbe brûlé par le désir de parvenir à tout prix. Instruit de la cupidité de Wagnaër, il gagne l'estime de Guérin pour mieux le trahir plus tard.*

Lors de vacances à la campagne, qui lui sont prescrites par ses amis dans l'espoir de le détourner de ses élans romanesques - du moins dans le cas de Guilbault - Charles tombe amoureux de Marichette, la nièce de son patron, M. Dumont. Âme franche et sensible, l'héroïne est capable d'un sacrifice émouvant. Quoiqu'elle connaisse les faiblesses de caractère du prétendant, elle s'engage sans retour à l'épouser mais elle l'exempte d'une promesse réciproque. Charles promet malgré tout de s'appliquer à l'étude du droit et d'entreprendre des démarches en prévision du mariage. Mais il oublie vite celle qui l'attend. Mme Guérin, aveuglée par l'amour propre, croit déceler l'amour naissant entre son fils et Clorinde, la fille de Wagnaër. Séduit par la beauté de Clorinde et trop faible pour contredire l'ambition de sa mère, Charles se plie aux caprices du destin. Mme Guérin émancipe son fils et elle lui confie les derniers fonds de la famille pour qu'il puisse exploiter la Rivière aux écrevisses. Maître de ses actions, Charles retombe de plus belle dans ses excès romanesques et s'étourdit dans les milieux mondains de Québec en compagnie de Clorinde et Voisin.

Les espoirs du nouvel homme d'affaires s'effondrent vite. De connivence avec Voisin, Wagnaër compromet Charles dans une complexe affaire de billets. Ruinée, la famille assiste à la vente de la terre paternelle qui passera à l'étranger. Puis, notre héros apprend que M. Wagnaër destine Clorinde à Henri Voisin. La fille du marchand refuse de lui désobéir en s'enfuyant avec Charles - *une promesse faite à sa mère mourante l'en préserve* - et, plutôt que d'épouser un être vil, elle prend le voile sous le nom de sœur Charles. La famille Guérin se réfugie à Québec - *le fidèle Guilbault les y attend* - où la mère meurt, victime du choléra. Par un cruel jeu du sort, Pierre, devenu prêtre, revient juste à temps pour enterrer sa mère.

Le roman se termine sur une note providentielle. M. Dumont meurt en laissant sa fortune à Charles et à Marichette. *Son esprit n'étant plus assiégé par ses élucubrations romanesques, Charles constate ses torts envers Marichette. Honteux de la priver d'une part de l'héritage, il part à sa rencontre pour la lui restituer. Son amour pour elle reprend ses droits. Fidèle à sa promesse, Marichette pardonne au héros et devient sa femme. Après*

quelques années, Charles fonde une nouvelle paroisse dans les terres de défrichement. Il y attire plusieurs [Canadiens] qui s'apprêtaient à émigrer aux États-Unis.

Suivant ses prolongements thématiques, la pratique citationnelle a souvent pour effet, selon Piégay-Gros, de renforcer la caractérisation des personnages : « les références et les citations, égrenées dans le texte, reflètent la culture d'un personnage et donnent une idée précise de la bibliothèque intérieure qu'il s'est constituée³⁰⁴. » Quand on s'attache de plus près à l'intrigue de *Charles Guérin*, il est évident que les citations - plus précisément les lectures des personnages - viennent expliciter la psychologie des personnages. Et qu'à travers leur psyché littéraire, ces personnages émettent une vision de la littérature qui s'insère dans le propos du roman.

La bibliothèque de Marichette³⁰⁵ instaure d'emblée ce rapport à la littérature. Quand, après lui avoir fait part de ses sentiments avec emphase, Charles met aussitôt sur le compte de son indifférence l'hésitation que témoigne Marichette à lui faire des aveux, la conversation glisse bientôt sur les lectures de la jeune fille :

- [...] Et vous avez voulu me faire croire que vous m'aimiez ? Il y a beaucoup trop de philosophie, à mon goût, dans cet amour-là...
- Ah!...eh! bien oui... je suis un peu philosophe.
- Et où avez-vous pris cela à votre âge?
- Dans quelques livres que je lis quand je n'ai rien à faire. Ils sont là sur cette petite armoire. Il y en a que l'on m'a donnés, il y en a d'autres que j'ai achetés avec mon pauvre argent, et il y en a que l'on m'a prêtés. Il arrive aussi que tout en travaillant, je pense... et en pensant ainsi, et en lisant, je trouve tous les jours quelque chose de nouveau. Je suis bien obligée de réfléchir un peu, voyez-vous, je n'ai pas de mère qui pense pour moi. (CG, p. 156-157)

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 77.

³⁰⁵ Micheline Cambron dit du motif de la bibliothèque que c'est « celui qui met le plus explicitement en jeu une définition du savoir et de ses modalités heuristiques, et une définition de la littérature³⁰⁵. » On verra que la bibliothèque de Marichette compose en effet un « horizon cognitif sur le fond duquel se trouve implicitement définis et la littérature et son statut. » Voir Micheline Cambron, « Les bibliothèques de papier d'Antoine Gérin-Lajoie », *Études françaises*, vol. XXIX, n° 1, printemps 1993, p. 135.

Et quand Marichette met fin à l'entretien qu'elle juge compromettant, il examine le contenu de sa bibliothèque : « Quand elle fut sortie, il se dirigea vers la petite bibliothèque, et d'un air boudeur et distrait, il culbuta du revers de la main tous les volumes qui la composaient ; puis il se mit à les feuilleter l'un après l'autre » (CG, p. 157) avant de s'arrêter sur ce passage de l'*Imitation de Jésus-Christ* :

Charles ne put s'empêcher de sourire, en trouvant dans celui de ces livres qu'il ouvrit le dernier, le passage suivant :

L'amour est actif, sincère, pieux, gai et agréable ; il est fort, il est patient, il est fidèle, il est prudent, il est persévérant, il est courageux, et ne se cherche jamais lui-même ; car dès qu'on se cherche soi-même, on cesse d'aimer.

L'amour est circonspect, humble et équitable, il n'est ni lâche, ni léger, il ne s'arrête point à des choses vaines, il est tempérant, il est chaste, il est ferme, il est tranquille, et il fait bonne garde à tous ses sens³⁰⁶.

Cette incomparable définition lui parut une de ces fines leçons que la Providence nous envoie au moment où l'on s'y attend le moins ; le désir et le besoin d'aimer Marie d'une manière digne d'elle. La jeune fille, après avoir captivé son cœur, venait de subjugué son esprit.

Mais loin d'en être rendu à cet amour héroïque et sage qu'on venait de lui décrire sous le nom d'amour divin, il était au contraire en proie à cette vague souffrance de l'âme, à ce tumultueux réveil des sens, à ce délirant cortège de pensées et d'images séduisantes, si dangereux dans le moment, mais si doux au souvenir, lorsque à travers les glaçons à peine transparents de la vieillesse, on entrevoit encore, dans un passé lointain, la flamme vive et légère d'un premier amour. (CG, p. 157-158)

Cet extrait initie un paradigme frappant entre l'amour authentique et raisonné de Marichette - que renforcent ses lectures sérieuses et son philosophisme - et l'amour passionné de Charles, qui s'apparente à des référents romanesques. Car c'est toujours, en effet, sous les auspices du roman que naissent les idylles amoureuses de Charles, à commencer par son amour pour Marichette, qui s'énonce en des termes romanesques dès leur première rencontre :

[...] Charles était parti pour la campagne avec l'intention bien arrêtée d'y changer tout à fait de régime, au moral comme au physique. Il voulait substituer pendant quelque temps le travail du corps à celui de l'âme, se donner beaucoup d'exercice, et faire le moins de frais possible en fait d'imagination et de sentiment. C'était là son dernier caprice du moment, et il y tenait plus

³⁰⁶ *Imitation de Jésus-Christ*, livre III, chapitre V. Voir Maurice Lemire, *op.cit.*, p. 360.

qu'à tous ceux qui avaient précédé³⁰⁷. Il n'avait emporté avec lui que quelques livres de science bien arides, quoiqu'ils n'eussent point trait à la jurisprudence³⁰⁸, et il se proposait de les feuilleter, lorsqu'il ne pourrait pas aller bûcher dans la forêt. Il avait laissé à la ville, à dessein, toute sa bibliothèque de romans ; et il fut horriblement choqué de trouver, toute rendue au terme de son voyage, ce qui ressemblait beaucoup à une héroïne en chair et en os, une petite paysanne à prétentions, qu'on lui disait instruite, et que, pour comble de malheur, il ne put s'empêcher de trouver jolie. (CG, p. 129-130)

Quand Charles se sent devenir amoureux d'elle, ses réticences s'expriment encore à travers le langage du roman : « Et cependant, il n'aurait pas voulu pour beaucoup entamer un *roman* aussi absurde, et dont le dénouement, éloigné, incertain, pour bien dire impossible, l'aurait rendu bien malheureux. » (CG, p. 149) Marichette doit cependant freiner les élans de Charles et invoquer ses origines modestes - elle est fille de cultivateur - pour que son prétendant, désormais subjugué par ses charmes, cesse de l'associer à l'image qu'il s'est faite des héroïnes de romans :

- À part de cela, comme il y a beaucoup de poésie et de roman dans votre amour, d'après ce que vous me dites, et que ces choses-là s'en retournent comme elles viennent, je cours grand risque de redevenir Marichette au premier moment, dans votre imagination du moins. Et puis, à vous dire le vrai, j'aurais peut-être bien de la peine à me soutenir aussi longtemps au-dessus de mes habitudes, pour vous plaire. (CG, p. 154)

Quand Charles se mêle de protester que Marichette soutient admirablement l'attitude des grandes dames, la joute oratoire se poursuit entre les deux amants :

- Mais vous me faites fâcher. Ne dirait-on pas qu'il y a dans ce pays-ci une si grande différence entre les gens de la ville et ceux de la campagne? Y a-t-il beaucoup d'élégantes à Québec qui s'expriment aussi bien que vous? Et puis encore, ne dirait-on pas que je me crois un prince?
- Quant à cela, on a vu des rois épouser des bergères, n'est-ce pas? C'est qu'il faut être roi pour cela... Et puis vous vous croyez du pays? Vous vous trompez!
- Allons! de quel endroit suis-je à présent?

³⁰⁷ Le terme caprice indique ici que la toquade de Charles est justement symptomatique de son esprit romanesque et qu'elle n'annonce en rien l'amorce d'une guérison - Chauveau considère l'esprit romanesque comme une maladie de l'intelligence. Voir le chapitre intitulé *Caprice et devoir*.

³⁰⁸ Il n'est pas indifférent que Charles ait laissé ses traités de jurisprudence à la ville. On verra bientôt combien son esprit romanesque entre en contradiction avec l'étude de la jurisprudence qui s'affilie au système de valeurs des lectures sérieuses.

- Mon Dieu! vous! vous êtes de Paris plus qu'aucun Parisien³⁰⁹ ; vous ne faites que parler des duchesses et des marquises, et des élégantes dont vous lisez les portraits dans les romans et les nouvelles ; votre cœur et votre imagination ne sont pas avec nous, ils sont là-bas avec vos rêves... dans des salons qui ne ressemblent guère à cette chambre ; à l'opéra, au bal masqué, enfin je ne sais où.
- Comme vous êtes injuste!... Je ne rêve qu'à vous; et sans flatterie, quand même votre langage élégant me rappellerait les héroïnes des romans que j'ai lus, où serait le mal?
- Le mal serait qu'il n'y aurait pas de bon sens dans un pareil rapprochement. (CG, p. 154-155)

Il devient évident que les lectures des personnages leur dictent leur conduite dans le cadre de leurs rapports amoureux : Marichette, qui privilégie les lectures sérieuses - sa bibliothèque le dit - adopte une vision réaliste de l'amour, tandis que Charles, qui s'abreuve de lectures frivoles³¹⁰ - le narrateur mentionne sa bibliothèque de romans - en entretient une vision idyllique. Et il est tout aussi évident qu'en qualifiant l'attitude respective des personnages, le texte confère une valeur négative aux romans : celui qui s'en abreuve n'est capable que d'un amour sensuel, éphémère et fantaisiste³¹¹, rien, en somme, qui s'approche de l'amour divin de Marichette - lectrice émérite - que décrit l'*Imitation de Jésus-Christ* et qu'encense le narrateur.

Tout ce qui touche aux habitudes de lecture de Charles vise en fait à condamner les lectures frivoles. Témoin, cette scène qui le représente lors de son premier séjour à Québec, lisant les grands romantiques - en l'occurrence Chateaubriand - plutôt que d'étudier son traité de jurisprudence :

Environ quatre mois après les scènes que nous avons décrites dans les chapitres précédents, par une froide soirée de janvier, dans une mansarde d'une assez pauvre maison du faubourg Saint-Jean, à Québec, un jeune homme était assis près d'une table, où il paraissait lire et méditer profondément sur sa lecture. Il y avait sur cette table deux livres ouverts l'un dans

³⁰⁹ Le référent géographique indique ici que le terme roman s'applique au modèle français. Le discours de condamnation du roman qui a cours au Canada français, au XIX^e siècle, concerne le roman français.

³¹⁰ Nous empruntons le terme à Antoine Gérin-Lajoie qui, dans sa préface (1864) à *Jean Rivard*, qualifie les amateurs de romans de « lecteurs frivoles ». Il lui a sans doute été suggéré par Étienne Parent qui l'utilise dans ses *Discours prononcés devant l'Institut canadien*, plus précisément « Importance de l'économie politique ». Voir James Huston, *Le Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*, Tome IV, Montréal, VLB éditeur, 1982, p. 24 à 26. Réédition du *Répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, Montréal, Lovell et Gibson, 1850.

³¹¹ Charles confond le réel et la fiction en associant Marichette à l'image des héroïnes de romans. Cette confusion qu'entraînent ses lectures romanesques situe le personnage de Charles dans ce que Gérard Genette appelle le discours de l'anti-roman comme nous le verrons plus loin.

l'autre. Le plus grand et le plus gros, celui de dessous, c'était les *Lois civiles*³¹² de Domat ; le plus petit, celui de dessus, c'était les *Martyrs*³¹³ de Chateaubriand. Il était évident que le jeune homme avait d'abord voulu étudier sérieusement, mais qu'ensuite il avait contraint l'*in-folio* de Domat à donner l'hospitalité au petit volume des *Martyrs*, de manière que la poésie eut littéralement le dessus sur la jurisprudence. [...]

Il y avait déjà près d'une heure que Charles était arrêté sur la même page de son livre, poursuivant dans son imagination des milliers de ces séduisants fantômes que la moindre des choses suffit pour évoquer à l'âge de seize ou dix-sept ans, et que la prose poétique de Chateaubriand plus que tout autre chose peut faire surgir en foule, lorsque la porte de la chambre s'ouvrit brusquement pour laisser entrer deux jeunes gens. (CG, p. 76-79)

L'antagonisme entre lectures sérieuses et lectures frivoles, ainsi que le système de valeurs qu'il implique, se transposent ici dans une lutte entre texte littéraire et texte juridique³¹⁴ - le texte juridique est le principal émissaire des lectures sérieuses dans *Charles Guérin* - dont le roman sort perdant. Si le narrateur spécifie que c'est Chateaubriand qui l'emporte sur Domat - donc les lectures frivoles³¹⁵ sur les lectures sérieuses - Charles lui accordant sa préférence en tant que lecteur, tout l'extrait établit cependant la supériorité intellectuelle et morale du traité juridique dans les détails qu'il fournit sur les formats des livres.

En effet, dans le domaine de l'édition littéraire, les dimensions des livres sont loin d'être indifférentes - c'est Genette qui le dit - et « l'usage s'est vite établi d'estimer les unes par rapport aux autres³¹⁶ » pour déterminer le statut des ouvrages. Au début du XIX^e siècle, la répartition se faisait ainsi : « les in-8 pour la littérature sérieuse et les in-12 et les plus petits pour les éditions bon marché réservées à la

³¹² Jean Domat, *Les Lois civiles dans leur ordre naturel*. Voir Maurice Lemire, *op.cit.*, p. 332.

³¹³ François-René de Chateaubriand, *Les Martyrs*.

³¹⁴ Nathalie Piégay-Gros soutient que quel que soit le champ discursif auquel appartiennent des intertextes, « dès lors qu'ils sont convoqués par des textes littéraires », ils « ne sont plus en marge de la littérature. » Voir Nathalie Piégay-Gros, *op.cit.*, p. 32.

Ceci est d'autant plus vrai des textes du XIX^e siècle - le champ littéraire comprend à l'époque tous les domaines de la connaissance dont la jurisprudence - et de *Charles Guérin* - son intertexte littéraire est subordonné au fonctionnement de son intertexte juridique.

³¹⁵ Si Chateaubriand n'est pas visé par le discours de condamnation du roman que véhicule la presse canadienne, sa victoire sur le texte juridique montre néanmoins la préférence de Charles pour les lectures frivoles, puisque l'auteur des *Martyrs* est présenté comme plus divertissant que Domat et qu'il s'insère ainsi dans tout un réseau de lectures romanesques que le texte énumère par la suite.

³¹⁶ Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1987, p. 21.

littérature populaire³¹⁷. » Il arrivait certes que des œuvres sérieuses fassent « l'objet d'une réédition en petit format, eu égard à leur succès, pour une lecture familière et ambulatoire³¹⁸. » Mais un petit format signifiait en général qu'il s'agissait d'une petite littérature tout juste bonne à divertir les lecteurs.

Il est bien spécifié du traité juridique que dédaigne Charles Guérin que c'est un in-folio - c'est le quadruple du format d'un in-octavo - tandis que le texte de Chateaubriand est de petit format. S'il est vrai que les *Martyrs* sont à classer au nombre des ouvrages dont le succès appelle une réédition en format réduit, et donc qu'ils ne sont pas à considérer comme un texte de bas étage, l'écart entre ces textes demeure cependant évident : l'axiologie de *Charles Guérin* marque l'avantage intellectuel et moral de l'ouvrage de Domat. Et cela se confirme jusque dans l'attitude qu'inspirent ses lectures au héros : en lisant Chateaubriand, Charles sombre dans des rêveries sans fin, et dans *Charles Guérin*, l'oisiveté n'a rien de gratifiant, si l'on en juge par ce passage qui l'attribue à cette « étrange maladie de l'intelligence » (CG, p.113) qu'est l'esprit romanesque :

Si le bonheur de l'homme consiste dans l'accomplissement de ses devoirs, une disposition d'esprit qui lui fait préférer à tout son plaisir du moment doit finir par empoisonner son existence. Cette tendance, soit que l'on convienne de l'appeler caprice, fantaisie, légèreté de caractère, *esprit romanesque*³¹⁹, selon les divers aspects sous lesquels elle se développe, devient une véritable tyrannie pour celui qui ne sait pas y résister dès le principe. Les plus beaux talents, les cœurs les plus généreux ont souvent été frappés d'impuissance sans que personne puisse s'en rendre compte ; des hommes d'avenir et de fortune sont quelquefois descendus degré par degré de leur haute position au grand étonnement de la foule et à leur propre étonnement ; tandis que, en interrogeant le souvenir des luttes intérieures de leur âme, ils se seraient convaincus que bien loin d'acquérir de l'énergie en se rendant indépendante, leur volonté était devenue nulle par l'excès même de son indépendance le jour où ils s'étaient dit la première fois : je ne ferai pas maintenant ce qui est utile, je ferai d'abord ce qui m'est agréable. (CG, p. 112)

³¹⁷ *Ibid.*, p. 22.

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ L'italique est de nous.

Est bien plus édifiante la perspective du devoir dont l'auteur fait voir les avantages en la comparant aux effets du caprice³²⁰ :

Le devoir est, en effet, l'ennemi juré du caprice. L'un commande et l'autre désobéit. Tandis que l'un prêche avec gravité et onction, l'autre ne fait que rire, chanter et se moquer. Tandis que l'un bâtit avec courage des monuments de granit, l'autre élève des châteaux de cartes. Avec l'un, c'est la jouissance d'abord et le dégoût à la suite ; avec l'autre, c'est le travail d'abord et la jouissance ensuite. Le devoir redoute le caprice tout en le méprisant, le caprice se rit du devoir et le hait parce qu'il l'estime. Le devoir nous commande rudement pour commencer ; il ne gagne nos bonnes grâces qu'à la longue ; le caprice nous enchante et nous séduit pour se rendre maître ; puis, quand il est maître, il nous tyrannise sans relâche. Le devoir, c'est la prière humble et fervente, c'est le travail modeste et assidu, c'est la raison lucide, c'est la charité héroïque, c'est l'économie discrète et prévoyante ; le caprice, au contraire, c'est l'extase folle et orgueilleuse, l'oisiveté dédaigneuse, la volupté exigeante, l'insoumission railleuse, le sophisme inconséquent, l'égoïsme étroit, le luxe corrupteur et ruineux. (CG, p. 115-116)

Le texte émet un message clair : il faut substituer le goût du travail qu'inculque le sens du devoir à l'oisiveté qu'alimentent les lectures frivoles. Et l'antidote est simple : prescrire des lectures sérieuses. Marichette l'a bien compris, qui ne ménage pas ses reproches envers Charles quand ce dernier lui avoue avoir négligé l'étude du droit pour consacrer tout son temps à ses aventures « romanesques ». (CG, p. 166) En tant que « lectrice sérieuses » elle lui intime de reprendre l'étude du droit avec plus d'application, ce qu'il fait en lisant le *Traité des obligations* :

[...] L'amour réel qu'il éprouvait pour Marie et les pressantes recommandations de la jeune fille, qui retentissaient constamment dans sa mémoire, eurent un résultat plus positif. Au bout de quelque temps, il sut assez de droit pour en montrer aux autres clercs de l'étude. Il avait lu et médité d'un bout l'autre le *Traité des obligations*, cet excellent livre qui met les patrons si à leur aise, lorsqu'ils l'ont une fois placé entre les mains de leurs élèves, en leur disant pour tout commentaire : Lisez Pothier, monsieur, et quand vous l'aurez lu, relisez-le. (CG, p. 168)

Tel Marichette, Henri Voisin a compris les effets liés aux lectures sérieuses, mais dans un but contraire au sien, il recourt aux romans pour mieux détourner Charles des textes juridiques et de leurs effets bénéfiques³²¹ :

³²⁰ En décrivant la maladie du caprice, Chauveau précise qu'elle inspire « un dédain inexprimable pour les choses utiles et profitables, une aversion involontaire pour l'espèce d'occupation qui nous est imposée par notre devoir et notre intérêt. » (CG, p. 113.)

³²¹ Si Marichette a intérêt à ce que Charles étudie le droit - afin d'assurer l'équilibre financier de leur futur ménage - Henri Voisin doit quant à lui détourner Charles de la pratique du droit s'il veut lui souffler Clorinde Wagnaër, dont le père, homme d'affaires averti, ne veut la marier qu'avec un avocat.

Henri paraissait s'attacher surtout à ne laisser son jeune ami manquer d'aucun amusement. Il lui procura la lecture des romans les plus à la mode, l'introduisit dans deux ou trois maisons où l'on faisait d'assez bonne musique, le mena au spectacle aussi souvent que l'occasion se présenta, et lui fit faire plusieurs promenades dans les environs de Québec. [...]

Ce qu'il y avait de plus aimable chez lui, c'était l'enthousiasme avec lequel il entrait dans tous les projets plus ou moins chevaleresques que formait notre héros. Ils pourfendaient ensemble les ennemis de la patrie et régénéraient la société dans un tour de main. La teinte d'ironie et de scepticisme qu'il n'avait pas réussi à dissimuler pendant leur première entrevue, s'effaça comme par enchantement, et il devint, dans un clin d'œil, un patriote aussi chaleureux, aussi intraitable que Jean Guilbault lui-même. La condescendance avec laquelle il caressait les illusions du jeune étudiant, s'évanouissait cependant devant un seul sujet, et chaque fois qu'il était question de ses futurs succès au barreau, Charles Guérin retrouvait dans son ami le prophète de malheur qui l'avait une première fois si fort effrayé³²².

En revanche, toutes les opinions littéraires ou artistiques qu'il émettait étaient reçues comme autant d'oracles. M. Voisin confessait volontiers son infériorité et traitait avec un véritable respect tout ce qui sortait de la bouche ou de la plume de Charles. Celui-ci, dont l'imagination s'était considérablement échauffée à la lecture des romans et à la représentation de quelques tragédies, se permettait d'écrire de temps à autre soit des vers, soit de petits essais en prose qui, loués outre mesure, lui donnèrent une haute opinion de son propre mérite. Comparant l'attrait d'une existence toute littéraire à l'affreux métier de procureur, le mélodieux idiome de la poésie avec les accents enroués de la chicane ; opposant la douce pensée d'intéresser à son sort toutes les jeunes personnes un peu sentimentales qui ne manqueraient point de sympathie pour un poète de dix-sept ans, à la triste satisfaction d'étonner par sa façon de le vulgaire des plaideurs et des huissiers, il en vint à demander pourquoi l'on préférerait ainsi les épines aux roses, et le terre à terre des professions aux sublimes inspirations du génie.

Il s'exalta même au point de former le projet de réaliser, dès qu'il le pourrait, tout ce qu'il possédait dans le pays pour aller vivre à Paris, où il comptait, avec le temps et du travail, éclipser le plus grand nombre des réputations du jour³²³. (CG, p. 110)

Le lien de cause à effet entre oisiveté et lectures frivoles peut difficilement s'exprimer plus clairement : c'est à force de lire des romans que Charles se désintéresse des choses utiles - la pratique du droit - pour s'adonner aux occupations les plus futiles³²⁴. Sous l'emprise de Voisin, il prend place « parmi cette nombreuse catégorie d'étudiants qui, suivant l'expression tout à fait pittoresque de M. Dumont, font leurs

³²² Quand Charles Guérin le rencontre pour la première fois, en compagnie de Guilbault, Henri Voisin lui trace un tableau désespérant de la profession d'avocat.

³²³ Encore une fois, c'est le modèle romanesque français qui est mis en cause lorsqu'on parle de roman.

³²⁴ Quand les lectures frivoles inspirent une dépense d'énergie au lieu de l'oisiveté, elles suscitent « une inquiétude, une impatience fiévreuse qui nous porte vers la chose du monde la moins prévue et la moins ordinaire » qui fait que l'on néglige « des affaires sérieuses, une perspective honorable ou lucrative pour se livrer à la chimère qui nous poursuit. » (CG, p. 115)

études à cheval sur un roman³²⁵. » (CG, p. 117) Lisant « avec une inconcevable rapidité volumes après volumes³²⁶ » (CG, p. 117), il se livre tantôt à l'étude de la botanique, tantôt à la chasse aux silhouettes, selon qu'il a lu des romans dont les amoureux doivent leur rencontre à « une excursion » en forêt ou aux séductions qu'exerce la « silhouette » d'une jeune fille. (CG, p. 117-118) L'esprit envahi par ses lectures romanesques, Charles assimile même ses lectures sérieuses aux codes du roman : c'est le cas des traités de botanique, qu'il lit en fonction des intrigues de roman, mais aussi des ouvrages juridiques quand il les étudie au plus fort de sa passion pour mademoiselle Wagnaër. C'est que contrairement à Marichette, la jeune fille « bien mondaine » (CG, p. 96) qu'est Clorinde partage avec Charles sa vision romanesque de l'amour, ainsi qu'en témoigne cet extrait d'une lettre adressée à son frère par Louise :

Clorinde et moi, nous avons beaucoup parlé de toi. Elle m'a montré dans un petit livre de prières, une figure de jeune homme assis dans une barque avec un luth dans une main. Elle trouve qu'il te ressemble. Il faut qu'elle n'ait pas de préjugés contre nous autres, car je t'assure que ce jeune homme est beaucoup plus beau que toi. (CG, p. 95)

La scène suffit à dépeindre l'esprit romanesque de Clorinde : elle confond le souvenir de Charles et l'archétype du poète romantique³²⁷ que présente son livre de prières³²⁸.

³²⁵ M. Dumont - héraut des lectures sérieuses - comprend vite l'avenir que Charles se prépare en lisant des romans :

Mais lorsqu'il voyait tous les matins, ou plutôt tous les après-midi, M. Charles Guérin arriver à l'étude d'un air soucieux et dégoûté, ne faire d'ouvrage que tout juste ce qu'on lui prescrivait et s'en acquitter très mal, distraire les autres clercs, en leur parlant sans cesse littérature, théâtre, musique, botanique et le reste, et se jeter, dès qu'il avait un moment à lui, sur quelque roman qu'il cachait sous son pupitre, M. Dumont hochait la tête et disait : voilà un jeune homme qui ne fera rien de bon. (CG, p. 119)

³²⁶ Les habitudes de lecture de Charles diffèrent en tout point de celles de Marichette : tandis qu'il dévore « avec une inconcevable rapidité volumes après volumes » (CG, p. 117), Marichette médite les onze titres que comprend sa collection. Sa bibliothèque semble d'ailleurs répondre à « l'idée toute utopique selon laquelle la bibliothèque idéale pourrait être constituée par soustractions successives, comme s'il existait un noyau essentiel de la connaissance » alors que la bibliothèque de Charles est constituée d'après les seuls impératifs du divertissement. Voir Micheline Cambron, « Les bibliothèques de papier d'Antoine Gérin-Lajoie », *op.cit.*, p. 147.

³²⁷ Il s'agit ici d'un emprunt à l'iconographie romantique qu'illustre bien, à travers cette strophe, le poème *Nuit de mai* d'Alfred de Musset : « Poète, prend ton luth et me donne un baiser. »

³²⁸ Il est intéressant de constater qu'à l'instar de Charles, Clorinde assimile les lectures sérieuses aux lectures frivoles en empruntant à l'iconographie d'un texte religieux le portrait d'un héros romantique.

Et comme dans le cas de Charles, ses dispositions romanesques sont encouragées par des lectures frivoles, dont Louise Guérin donne un aperçu à travers ses confidences :

Elle [Clorinde] m'a donné de belles fleurs qui poussent dans une serre, et elle m'a prêté de jolis petits livres³²⁹ ; mais maman ne veut pas que je les lise; elle les a mis dans une armoire, et me les donnera dans quelques temps pour que je les rende à Clorinde tout de suite. Cela s'appelle les *Lettres à Sophie*³³⁰. Maman dit que c'est bien mauvais, et que Clorinde est bien malheureuse d'avoir un père qui ne prend pas garde à ce qu'elle peut lire³³¹. (CG, p. 94)

Après que la lettre de sa sœur Louise lui eut appris que M. Wagnaër souhaitait avoir un avocat pour gendre, et lui eut dévoilé les sentiments de Clorinde, qui « lui apparut comme une de ces beautés andalouses dont il avait lu, dans les romans à la mode, de si poétiques portraits » (CG, p. 98), Charles, évidemment épris d'elle, se découvre un intérêt soudain pour la jurisprudence :

La détermination bien positive de M. Wagnaër d'avoir un avocat pour gendre, lui donna du courage, et sans décider s'il mettrait de côté les antipathies de la famille, auxquelles il tenait à honneur à se montrer fidèle, il se dit qu'il était toujours bon à quelque chose d'être avocat ; il se promit tout de suite de faire un Daguesseau ou un Merlin, et se drapant dans son manteau, il se rendit à grands pas à l'étude de M. Dumont, bien résolu à se lancer dès ce jour au plus creux du droit et de la chicane. (CG, p. 98)

Faisant taire ses scrupules - Charles se réjouit à l'idée d'une alliance pouvant mettre un terme à la querelle opposant sa famille à Wagnaër - le jeune étudiant se lance à l'assaut des textes de lois avec la fougue d'un héros de roman :

[...] L'espoir de la fortune et du repos et la piété filiale s'alliaient donc à la poésie et au roman pour embellir Clorinde dont Louise, sa nouvelle amie, n'avait pas fait un trop vilain portrait. Clorinde fut donc pour notre étudiant la *dame de ses pensées* et en son honneur il affronta les études les plus ennuyeuses et attaqua les articles et les commentaires les plus rébarbatifs de la *Coutume de Paris* avec tout le dévouement d'un véritable chevalier³³². (CG, p. 116)

³²⁹ Qu'il nous soit permis d'insister sur le format des *Lettres à Sophie* : à l'instar des *Martyrs* de Chateaubriand, qui sont classés dans la catégorie des lectures frivoles, les livres de Clorinde sont de petit format.

³³⁰ *Lettres originales de Mirabeau écrites du donjon de Vincennes et contenant tous les détails de sa vie privée, ses malheurs et ses amours avec Sophie de Monnier*, Paris, Gamery, 1792. Voir Maurice Lemire, *op.cit.*

³³¹ Il est aisé de concevoir que le discours sensuel et agnostique d'un Mirabeau ait pu choquer madame Guérin, cette mère qui préfère que sa fille lise l'*Histoire générale des voyages*, l'un des livres appartenant au « petit nombre de ceux qui avaient échappé à l'autodafé, fait par l'avis du curé de la paroisse, de presque toute la bibliothèque de M. Guérin. » (CG, p. 59)

³³² Envisagé en fonction de l'intrigue de *Charles Guérin*, le champ lexical qui investit cet extrait - le chevalier et la dame de ses pensées - rappelle la thématique du *Don Quichotte* de Cervantès.

Ici, loin de contrer l'influence des lectures frivoles, le texte juridique leur est assimilé, car ses prédispositions romanesques - conjuguées aux bases romanesques sur lesquelles s'édifie son amour - font que Charles lit la *Coutume de Paris* en fonction des scénarios de romans³³³. Son intérêt pour l'étude du droit étant le fait du roman, il se dissipe d'ailleurs aussitôt que ses lectures lui dictent un nouvel idéal amoureux :

Il lui vint à l'idée qu'il serait peu noble de devoir tant de choses à une femme [...]. Combien plus poétique et plus noble ne serait pas un mariage dans lequel, *lui*, donnerait le bonheur, la richesse, la considération à une jeune fille pauvre et obscure qui *lui* devrait tout et dont la vie ne serait qu'un tissu d'amour et de reconnaissance! D'ailleurs, parmi les romans que lui faisait lire son ami Voisin, il ne s'en trouvait pas un seul où l'homme fût obligé pour son existence ; au contraire, l'héroïsme et le désintéressement procédaient toujours de la plus vilaine portion du genre humain. Il en était de même aussi dans toutes les romances qu'il entendait chanter. Une jeune fille n'avait jamais autre chose à donner que son cœur. En conséquence, mademoiselle Wagnaër avec sa taille élancée et ses cheveux noirs, et malgré sa dot, ou plutôt à cause de sa dot, ne fit qu'une bien courte apparition dans les rêves de Charles Guérin. Il ne fut pas amoureux d'elle plus de quinze jours. (CG, p. 116-117)

Charles continue de calquer sa vie sur un univers romanesque tant qu'il demeure sous la coupe des Voisin et Wagnaër, qui maintiennent ses illusions pour mieux le duper³³⁴ - aveuglé par ses lectures, Charles dit de M. Wagnaër qu'il est « bonasse et généreux comme les beaux-pères des vaudevilles » qu'il a lus « dans la collection du théâtre français. » (CG, p. 226) Or, quand ils en ont fini de Charles - la famille Guérin est

Gérard Genette définit ainsi le type de l'anti-roman, dont il considère que le *Don Quichotte* de Cervantès est le parfait exemple : « un héros à l'esprit fragile et incapable de percevoir la différence entre fiction et réalité prend pour réel (et actuel) l'univers de la fiction, se prend pour l'un de ses personnages, et interprète en ce sens le monde qui l'entoure. » Voir Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, p. 168.

Don Quichotte relate les aventures d'un vieil homme farfelu qui, pour avoir lu des romans de chevalerie, se prend pour un chevalier et se lance dans une quête chevaleresque en compagnie de Sancho Pança, un voisin qu'il prend pour écuyer. Et Charles Guérin s'identifie complètement aux héros romanesques dont il lit les aventures ainsi que Don Quichotte s'identifiait aux héros des romans de chevalerie. Si Cervantès parodie les codes du roman de chevalerie, l'auteur de *Charles Guérin* parodie ce qu'il considère être les codes du roman français.

Il n'est pas indifférent, quand on remarque ce lien, de constater que Chauveau a lu *Don Quichotte* car il y fait référence dans la scène chez le père Morelle. (CG, p. 142)

³³³ Il est intéressant de constater la différence qu'il y a dans sa pratique du droit selon que c'est Marichette ou Clorinde qui l'inspirent : il étudie sérieusement le *Traité des obligations* quand Marichette lui intime d'abandonner ses chimères romanesques, mais lit la *Coutume de Paris* selon les codes du roman quand son amour lui est insufflé par une nature romanesque comme Clorinde.

ruinée et Clorinde est promise à Voisin en moins de temps qu'il n'en faut à Charles pour saisir les détails du complot : sa mère meurt de chagrin et Clorinde entre au couvent pour échapper au mariage - il reprend enfin ses esprits au dur contact de la réalité et renonce à ses excès romanesques, vivant au hasard des événements jusqu'à ce que son union avec Marichette signe la fin de ses expiations.

En épousant Marichette, Charles gagne le camp des lecteurs sérieux et se conforme aux vœux de son protecteur M. Dumont qui l'enjoint, dans son testament, d'abandonner les lectures frivoles - le vieil avocat planifie la réunion des deux amants en déclarant Charles second légataire de ses biens avec Marichette :

J'institue mon légataire universel, pour l'autre tiers de mes biens, M. Charles Guérin, mon second clerc. J'ai de graves torts et négligences à réparer envers ce jeune homme, qui est le fils de mon meilleur ami. Je souhaite qu'il fasse un honnête homme comme son père. Je lui conseille d'abandonner les romans, la musique, la botanique, la politique et autres frivolités, pour l'étude de la jurisprudence et de la procédure. (CG, p. 333)

Et la scène de ses retrouvailles avec Marichette montre bien que Charles s'est départi de ses idées romanesques puisque sa conduite lui est désormais dictée par les règles de la bienséance plutôt que par des clichés issus de ses lectures frivoles :

Au théâtre, c'eût été le moment, pour notre héros, de se précipiter à genoux et de fondre en larmes.

Dans la vie réelle, entre gens civilisés, on prend un fauteuil, on s'y installe pour continuer l'explication plus à son aise. C'est ce que fit Charles, sur un signe de Mademoiselle Lebrun. (CG, p. 339)

En plus de s'amender auprès de Marichette, Charles fonde enfin une paroisse agricole dans les townships des Trois-Rivières, conformément à l'idéal de colonisation agricole qu'encensait le clergé canadien au XIX^e siècle, et rachète par ce geste ses écarts de conduite. Tout se passe en fait comme si l'idéologie triomphait du romanesque, tel que le soutient André Sénécal :

C'est la thèse idéologique qui dicte au héros son dernier rôle dans l'intrigue sentimentale et qui ruine la cohérence psychologique du personnage. On ne peut accepter qu'après avoir véritablement aimé Clorinde, Charles connaisse une dernière révélation et qu'en marge de son

³³⁴ Tandis que les opposants de Charles - Voisin et Wagnaër - encouragent ses velléités romanesques, ses adjuvants - Marichette et M. Dumont - tentent de le ramener à la réalité.

redressement moral, il reconnaisse la primauté de sa passion envers Marie Lebrun. L'équivoque enlève toute noblesse d'âme au héros. Chauveau sacrifie la vraisemblance romanesque aux impératifs de sa thèse. La contradiction ne se résout donc qu'au niveau de la lecture idéologique du récit. Charles Guérin épouse Marichette et non pas Clorinde Wagner parce que le couple doit illustrer les impératifs de conservation de l'ethnie. Aux yeux du romancier, il était donc inévitable que le héros, personnification de la « nouvelle noblesse », épouse une campagnarde et qu'ensemble ils établissent une petite patrie aux confins du territoire québécois. [...]

En dernière analyse, les ressorts de l'intrigue sentimentale n'obéissent pas aux lois de la passion. Il y a bien du romanesque dans l'éveil de l'amour de Marichette, dans l'idylle de Clorinde et de Charles, mais finalement, ce romanesque fait place au déterminisme moral qui, lui, dépend de la démonstration idéologique. Selon la logique du sentiment, quoi de plus prédestiné que le couple Charles et Clorinde. Ce sont des âmes sœurs qui vivent sous le signe de l'insouciance. Leur amour s'avive d'une même sensibilité exacerbée par le rêve et l'abandon aux chimères de roman. La fatalité qui les sépare ne provient pas des caprices du sort ni même de l'irréversible du vœu de Clorinde à sa mère. [...] En prenant le voile qui la sauve du joug paternel, Clorinde obéit à un des impératifs qui préservent l'ethnie québécoise³³⁵.

Même en le replaçant dans la perspective du livre et de la lecture, *Charles Guérin* garde donc tous les traits du « roman à thèse ». Et si pour défendre leur idéologie les romans à thèse se fondent sur « un système de valeurs inambigu » et « dualiste » impliquant « une règle d'action adressée au lecteur » dont l'inspiration réfère à « une doctrine qui existe en dehors du texte romanesque et qui fonctionne comme son contexte intertextuel³³⁶ » - c'est ce qu'affirme Susan Suleiman - la règle d'action qui ressort de *Charles Guérin* peut se formuler ainsi : il faut abandonner les chimères romanesques pour se consacrer au bien de la patrie et l'agriculture est l'un des plus sûrs moyens d'y parvenir. Ce qui ressemble assez au discours que tenait Étienne Parent lors de ses conférences prononcées devant l'Institut canadien de Montréal : dans *L'Industrie considérée comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française*, il soutient que l'agriculture - en tant que pratique industrielle - peut renforcer la puissance économique des Canadiens à condition qu'on veuille bien reconnaître sa valeur :

Hélas! je vous le demande, qu'a-t-on fait pour l'avancement de l'agriculture? [...]

³³⁵ André Sénecal, « *Charles Guérin* : le récit et la thèse », p. 228.

³³⁶ Susan Rubin Suleiman, *op.cit.*, p. 72-73.

Qu'a-t-on fait aussi pour étendre à notre avantage le défrichement des terres incultes dont notre pays abonde? Où sont nos sociétés pour faciliter l'accès à ces terres à la surabondance de notre population agricole, dans les anciens établissements, et lui fournir les moyens de s'y fixer et de s'y étendre, comme on le fait pour les colons de l'autre origine³³⁷.

Et comme dans le cas de Chauveau, ses considérations sur l'agriculture s'inscrivent dans un paradigme opposant les lectures sérieuses aux lectures frivoles :

Il faut à une population comme la nôtre, située comme la nôtre l'est, des lectures utiles et instructives. [...]

Quel profit peut retirer des œuvres des feuilletonistes européens, une population comme la nôtre, qui a des forêts à défricher, des champs à améliorer, des améliorations de tout genre à accomplir [...].

Avouez-le, messieurs les journalistes, ce ne sera pas avec le menu fretin du feuilletonisme européen, que vous nous aiderez à accomplir ce grand œuvre de civilisation. [...]

Faites donc comprendre à notre jeunesse instruite, dans son intérêt autant que dans celui du pays, que le temps de la littérature légère n'est pas encore arrivé et n'arrivera pas de sitôt encore pour le Canada ; et qu'au risque de notre ruine individuelle et nationale, nous devons nous livrer entièrement et uniquement aux lectures sérieuses, aux lectures instructives, aux exercices graves de l'esprit³³⁸.

Ses similitudes avec le texte d'Étienne Parent classent donc *Charles Guérin* dans la catégorie des « romans à thèse » : s'il traite de littérature, c'est pour instaurer un système binaire qui marque le triomphe de l'agriculture en tant qu'industrie³³⁹.

Mais paradoxalement, en parlant de littérature, *Charles Guérin* met en péril la logique de sa thèse : quand on examine le paradigme qu'il instaure entre les lectures - il est supposé venir renforcer la thèse - on comprend mal qu'à la fin son héros ne se fasse pas avocat car c'est la profession qui triomphe à travers la victoire des lectures sérieuses - elles sont symbolisées par les textes juridiques. Il faut dire que le roman pouvait difficilement finir avec les succès de Charles au barreau quand son incipit dénonce d'emblée le problème de l'encombrement des professions libérales - le

³³⁷ Étienne Parent, « L'industrie considérée comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française - 1846 ». Voir James Huston, *op.cit.*, p. 15-16.

³³⁸ Étienne Parent, « Importance de l'étude de l'économie politique - 1846 ». Voir James Huston, *op.cit.*, p. 24-25.

³³⁹ C'est de Parent que vient l'opposition entre oisiveté et travail reflétée dans les pratiques de lectures.

même problème qui fait dire à Étienne Parent qu'il faut promouvoir l'agriculture en tant qu'industrie³⁴⁰ :

Que faire? – Cela se demande de soi-même, mais la réponse ne vient pas comme on veut. Plus le choix est circonscrit, plus il est difficile, et chacun sait que dans notre pays, il faut se décider entre quatre mots qui, chose épouvantable, se réduisent à un seul, et se résumeraient en Europe dans le terme générique de doctorat. Il faut devenir docteur en loi, en médecine, ou en théologie, il faut être médecin, prêtre, notaire ou avocat. En dehors de ces quatre professions, pour le jeune Canadien instruit, il semble qu'il n'y a pas de salut. Si par hasard quelqu'un de nous éprouvait une répugnance invincible pour toutes les quatre ; s'il lui en coûtait trop de sauver des âmes, de mutiler des corps ou de perdre des fortunes, il ne lui resterait qu'un parti à prendre, s'il était riche, et deux s'il était pauvre : ne rien faire du tout, dans le premier cas, et s'expatrier ou mourir de faim, dans le second. (CG, p. 36)

Et il peut difficilement finir autrement qu'avec un plan de fondation agricole quand ses personnages jugent que l'agriculture en tant qu'industrie représente la solution au problème de l'encombrement des professions libérales, comme c'est le cas de Pierre et Charles, dont les ambitions sont d'abord ressenties par l'aîné³⁴¹ :

Quand j'ai vu cela³⁴², j'ai été sur le point d'écouter Charles, qui voulait bon gré mal gré me faire passer un brevet d'avocat chez M. Dumont, ce vieil avocat ami de mon père, à qui vous nous aviez recommandés ; mais je me suis convaincu de plus en plus que ce n'était pas mon état. Mon état à moi, ce n'est pas de sécher sur des livres, de végéter au milieu d'un tas de papperasses ; c'est un vie active, créatrice, une vie qui ne fasse pas vivre qu'un seul homme, une vie qui fasse vivre beaucoup de monde par l'industrie et les talents d'un seul. (CG, p. 69)

En considérant la prémisse idéologique de *Charles Guérin*, on devait donc s'attendre à la conclusion que contient l'épilogue :

Charles [...] fit ses adieux définitifs à l'étude du droit, quoiqu'il n'eût plus que dix-huit mois à courir pour être revêtu de la toge. Il s'est proposé de se faire une science de l'agriculture et de cultiver d'après les meilleures méthodes les terres de son beau-père. Il a réussi à merveille dans ce projet. (CG, p. 343)

M. Dumont, qui commandait à Charles d'étudier les lois et les procédures légales - au lieu de lire des romans - semble l'avoir compris et lègue sa bibliothèque à Napoléon de Lamilletière - l'un de ses clercs - plutôt qu'à Charles, en dépit de ses exhortations :

³⁴⁰ Étienne Parent, « Importance de l'étude de l'économie politique - 1846 ». Voir James Huston, *op.cit.*, p. 21.

³⁴¹ C'est à la grande satisfaction de Pierre, qui vit « avec orgueil son frère accomplir ce qui avait été un des rêves de sa jeunesse », que Charles fonde une paroisse agricole. (CG, p. 348)

³⁴² À ce moment précis, Pierre Guérin vient juste de parler du préjugé que la jeunesse canadienne entretient contre l'industrie, ce qui la pousse à se diriger en masse vers les professions libérales.

Je donne et lègue à M. Napoléon de Lamilletière, mon plus jeune clerc, mon Pothier, mon Domat et mon formulaire écrit de ma main. J'espère qu'il mettra ces livres à profit ; car les nobles ont rarement brillé dans la profession.

Je donne et lègue les livres suivants à la bibliothèque du barreau de Québec : Dumoulin, d'Argentré, Barthole, Vinnius, Cujas, Charondas et mes Pandectes, le seul exemplaire de l'édition florentine qu'il y ait en Amérique. Je conseille aux jeunes avocats de lire ces ouvrages de préférence aux nouveautés dont ils paraissent si engoués. (CG, p. 332)

Et en plus de l'exclure du cercle des lecteurs juridiques - et donc de le soustraire à la pratique du droit - M. Dumont incite Charles à pratiquer l'agriculture en lui léguant dans son testament 400 arpents de terre dans les Townships. (CG, p. 333)

Mais l'intervention du vieil avocat apparaît équivoque : si le but de *Charles Guérin* est de promouvoir l'agriculture en tant qu'industrie et de détruire les préjugés poussant la jeunesse instruite vers les professions libérales, il aurait fallu - pour que sa thèse demeure univoque - que ce soient des traités d'économie et d'agriculture qui s'opposent aux lectures romanesques, comme c'est le cas chez Étienne Parent, lequel attribue la faiblesse économique des Canadiens aux lacunes qu'ils présentent en matière d'économie – à cause de l'omniprésence des lectures frivoles, plutôt que des lectures sérieuses, dans la presse³⁴³ :

Or, messieurs, c'est ce que nous pouvons faire qu'en autant que nous aurons parmi nous des hommes versés dans l'étude de l'économie politique, et dans l'application éclairée des principes qu'elle enseigne. [...]

Aussi, faut-il l'avouer, par des causes dont nous aurons l'occasion de dire un mot dans le cours de cette lecture, les connaissances et l'expérience en fait d'économie politique sont fort bornées parmi nous, surtout quant aux branches les plus importantes de cette science, celles qui traitent des finances, du commerce et des sujets qui s'y rapportent³⁴⁴.

Or, c'est aux lectures juridiques que *Charles Guérin* consent ce privilège, paradoxe qui relève de ce que Susan Suleiman qualifie de *débordement*. Il existe peu de romans à thèse, « si « à thèse » soient-ils, qui ne compliquent, par le fait même de l'écriture,

³⁴³ Évoquant des principes d'économie politique qu'il voudrait voir publiés par les journaux, Parent décrète qu'une pareille matière « vaudrait bien les romans et nouvelles, plus ou moins frivoles » qu'ils « débitent à la brasse dans chacune de leurs feuilles ». Étienne Parent, « Importance de l'étude de l'économie politique - 1846 ». Voir James Huston, *op.cit.*, p. 24.

³⁴⁴ Étienne Parent, « Importance de l'étude de l'économie politique - 1846 ». Voir James Huston, *op.cit.*, p. 22-23.

les schémas élémentaires que dégage l'analyse³⁴⁵ », affirme Suleiman, et « tout roman à thèse contient des éléments - qu'il s'agisse d'un lieu, d'un ou de plusieurs personnages ou d'épisodes entiers - qui ne s'expliquent pas en terme du supersystème binaire requis par la démonstration mais qui sont là pour « remplir » le temps et l'espace romanesques³⁴⁶. » Tant « que ces éléments n'inspirent aucune contradiction par rapport à la thèse, on peut les considérer comme des éléments de simple non-pertinence³⁴⁷ » qui risquent tout au plus « d'affaiblir la thèse en l'affranchissant de sa fin illustrative ou démonstrative³⁴⁸. » Mais il peut arriver que cette surenchère - ce débordement - subvertisse la thèse : dans ce cas, « le récit dit tant et si bien qu'il finit par produire des éléments contradictoires qui brouillent la limpidité de sa propre démonstration », pratiquant ainsi une « ouverture dangereuse³⁴⁹ » - une faille - dans le discours soutenant la thèse. C'est ce qui arrive avec le paradigme des lectures dans *Charles Guérin* qui développe un discours contredisant la thèse au lieu de la renforcer - en liant les lectures sérieuses aux lectures juridiques - ce qui implique inversement que la thèse invalide en partie le triomphe des lectures sérieuses - par le biais d'un discours sur l'encombrement des professions libérales qui décline les lectures juridiques - et donc le discours de condamnation du roman.

Même indépendamment de la thèse, le discours de *Charles Guérin* sur le roman - et les lectures frivoles dans leur ensemble - se révèle ambigu quand on l'examine à la lumière de la définition que Suleiman donne du *débordement* :

La manifestation la plus claire du débordement, c'est lorsqu'un personnage dont la valeur dans le supersystème idéologique de l'œuvre est fortement négative réussit à devenir charmant, c'est-à-dire à exercer une certaine séduction sur le lecteur. [...]

La parole d'un tel personnage, comme ses actions ou sa manière d'être, est nécessairement fautive. Ses jugements ou ses interprétations sont nécessairement erronés, ce sont des poisons contre lesquels il faut se garder. Or, il y a là un paradoxe en puissance : afin de condamner les paroles du personnage, le récit est obligé de les rapporter ; mais s'il les rapporte d'une façon assez détaillée et assez exacte - par le moyen du discours direct, par exemple - ces paroles

³⁴⁵ Susan Rubin Suleiman, *op.cit.*, p. 243.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 244.

³⁴⁷ *Ibid.*

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 247.

³⁴⁹ *Ibid.*

peuvent acquérir un accent « vrai » qui agit contre la condamnation qu'elles sont censées provoquer. Il en résulte un effet de brouille ou de contradiction interne, puisque le lecteur est attiré par les paroles qu'il « devrait » refuser et c'est le texte même qui l'y invite. Le personnage acquiert par là un aspect ambigu qui peut à la longue subvertir, ou au moins mettre en question le système axiologique et idéologique de l'œuvre - système dont la validité est précisément ce que l'œuvre tente de démontrer³⁵⁰.

C'est précisément le cas des personnages de *Charles Guérin* quand on les envisage en fonction des lectures. Tous les référents romanesques sont associés à des personnages qui font l'objet d'une critique morale - par l'entremise du narrateur et de personnages sérieux - jusqu'à ce qu'ils se plient aux impératifs de la thèse - abandonner les chimères des romans pour le bien de la patrie : c'est le cas de Clorinde, qui va s'enfermer au couvent pour éviter le mariage, et de Charles, qui finit par fonder une paroisse agricole. Ainsi, les fondements de la thèse demeurent saufs car tous les référents romanesques sont négativement connotés et sont désamorçés par le rachat des personnages auxquels ils sont associés. Mais ces personnages présentent des traits positifs par l'entremise même de leurs choix de lectures, comme c'est le cas de Charles, dont les compétences littéraires créent une faille dans le discours de condamnation du roman que tient *Charles Guérin*, quand par exemple il cite Victor Hugo pour plaisanter sur sa maladresse lors d'un souper entre amis :

- Tiens, ce pauvre Guérin, pour son coup d'essai, s'est écorché le pouce!
- Ce n'est rien... si le sang coule trop, je ferai comme Han d'Islande... je boirai le sang des hommes et l'eau de la mer dans une coquille³⁵¹.
- Admirable! Les rêveurs comme Guérin n'en font jamais d'autres.
- Il pensait à mademoiselle... je sais bien qui ; mais on ne nomme pas les dames dans cette maison.
- Dis donc, qui est-ce qui a écrit ce *Han d'Islande* ?
- Un fou qui s'appelle Victor Hugo.
- Quel nom, et quelles idées!

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 248.

³⁵¹ Il s'agit d'un souper d'huitres.

- Ne badinez pas, nous ne sommes qu'en 1831. Dans dix ans on n'écrit plus que de cette manière. (CG, p. 209)

En attestant des prédispositions romanesques de Charles - ses camarades le traitent de rêveur - la référence à *Han d'Islande* s'insère évidemment dans le discours de condamnation du roman qui caractérise *Charles Guérin*, d'autant plus qu'Hugo est disqualifié en sa qualité d'écrivain par la mauvaise opinion qu'ont de lui les soupeurs. Mais les propos de Charles finissent par réhabiliter *Han d'Islande*, et avec lui le genre romanesque : si Charles peut apprécier ce roman, c'est d'abord qu'il l'a lu - on ne peut pas en dire autant de tous ses camarades - et surtout qu'il est sensible au génie littéraire - ceux de ses amis qui connaissent Hugo traduisent leur mépris à son égard en le traitant de « fou ». Si l'on considère, avec Balzac, que l'expression du génie demeure une manifestation de folie aux yeux du vulgaire, on comprend donc que l'attitude des amis de Charles rehausse la valeur du roman plutôt qu'elle ne le dénigre :

L'artiste dont la mission est de saisir les rapports les plus éloignés, de produire les effets les plus prodigieux par le rapprochement de deux choses vulgaires³⁵², doit paraître déraisonner fort souvent. Là où un public voit du rouge, il voit du bleu. Il est tellement intime avec les causes secrètes qu'il s'applaudit d'un malheur, qu'il maudit une beauté; il loue un défaut et défend un crime ; il a tous les symptômes de la folie, parce que les moyens qu'il emploie paraissent toujours aussi loin du but qu'ils en sont près³⁵³.

Si ces jeunes hommes condamnent *Han d'Islande* - et donc le genre romanesque - c'est donc qu'ils ne le comprennent pas, quand ce n'est pas tout simplement qu'ils ne l'ont pas lu : or, pour juger d'un auteur, il faut avoir lu son œuvre, et pour apprécier son œuvre, il faut préalablement avoir lu pour développer des compétences littéraires.

Tout se passe donc comme si *Charles Guérin* stigmatisait le discours de condamnation du roman qu'il présente en le mettant sur le compte de l'ignorance et du prosaïsme des lecteurs. Et c'est souvent le cas tout au long du roman, comme le

³⁵² Rappelons que l'éditeur Cherrier s'était positionné contre l'axiome hugolien « le beau c'est le laid » dans sa préface à *Charles Guérin*.

³⁵³ Voir Honoré Balzac, « Des artistes », *La Silhouette*, 10^e et 12^e livraisons du 1^{er} volume, 5^e livraison du 2^e volume, 1830. Reproduit par Claude Millet, *L'esthétique romantique en France*, Paris, Pocket, coll. « Agora. Les classiques », 1994, p. 47.

montre l'extrait où Mme Guérin s'indigne du fait que mademoiselle Wagnæŕ ait prêté à sa fille les *Lettres à Sophie* de Mirabeau. Si le fond de censure qui accompagne la mention du texte établit bien la négativité des *Lettres à Sophie*, le processus de désinformation qu'il implique suggère que la docilité de Louise - elle se plie aux volontés de sa mère - vient de son ignorance en matière de lectures, ce que confirme l'extrait quand on le lit dans la version qui date de 1846³⁵⁴ :

Elle m'a donné de belles fleurs qui poussent dans une serre, et elle m'a prêté de jolis petits livres ; mais maman ne veut pas que je les lise ; elle les a mis dans une petite armoire, et elle me les donnera dans quelque temps pour que je les rende à Clorinde tout de suite. *Le nom de l'auteur est bien drôle ; c'est quelque chose comme Marabout*³⁵⁵. Le livre s'appelle les *Lettres à Sophie*. (CG, p. 94)

En plus de révéler les limites du savoir de Louise, ce passage dit toute son ingénuité, et montre que sa pratique de lecture - morale et traditionnelle - vient de sa virginité littéraire. Cela est si vrai, que lorsqu'elle est mariée à Charles Guérin - un connaisseur en matière de littérature - Marichette, qui lisait et méditait les livres de sa petite bibliothèque de couventine, se met soudainement au fait des nouveautés littéraires :

Madame Guérin est encore l'élégante de l'endroit. Elle y a transporté l'ameublement de son petit salon revu, corrigé et augmenté. Dans les longues soirées d'hiver, on cause chez elle, on y fait de la musique, on lit en petit comité ce que l'on peut se procurer de plus nouveau. (CG, p. 351)

Il n'y a d'ailleurs qu'à regarder la description de ce fameux salon, quand Charles rencontre Marichette deux ans après leur première idylle, pour mesurer la transformation qu'a subie la jeune fille au contact de l'amour romanesque de Charles :

Une servante assez proprement habillée dit au Monsieur que mademoiselle Marie était dans la grande chambre et le conduisit à cet appartement. La grande chambre était un joli salon avec une tapisserie tout autour, quelques gravures bien encadrées, un joli tapis sur le

³⁵⁴ Plusieurs détails de la version en feuilleton ont été éliminés de l'édition en volume et n'ont jamais été répertoriés dans les éditions subséquentes de *Charles Guérin*. Roger Lemoine en cite quelques-uns dans « *Charles Guérin et l'engagement politique de Chauveau* », *Les Cahiers des dix*, n° 45, 1990, p. 141-167.

³⁵⁵ Il est intéressant de voir comment on s'attaque aux auteurs jugés immoraux en dénigrant leur nom : les amis de Charles procèdent ainsi avec Victor Hugo - en ridiculisant son nom - et Louise fait de même avec Mirabeau - elle trouve bien amusant le nom de l'auteur des *Lettres à Sophie* - comme si le signifiant était vide de sens pour ceux qui ne connaissent rien à la littérature.

plancher, quelques meubles assez convenables, des pots de fleurs dans toutes les fenêtres, un piano, une petite bibliothèque et une table couverte de beaux livres.

Il n'y avait plus à se reconnaître chez Jacques Lebrun, tant on y avait pris *un air de ville*.

La dame de céans eut le bon esprit de ne pas s'évanouir, quelle que fût sa surprise. Elle se contenta d'une légère rougeur qui anima un peu sa physionomie empreinte de tristesse et de souffrance. La toilette de la jeune fille ne déparait point son joli salon. Elle était simple et élégante. (CG, p. 337-338)

Ici, son environnement la rapproche de mademoiselle Wagnaër, dont le petit boudoir est ainsi décrit lors de sa dernière rencontre avec Charles :

Elle était assise sur un petit tabouret en laine d'Allemagne près d'un canapé ; sa tête s'appuyait sur sa main, son coude sur le canapé, sa broderie était par terre, son autre bras laissait tomber ouvert à demi le livre dont elle avait essayé la lecture.

Le petit boudoir était meublé avec luxe ; Clorinde, à peu près maîtresse de ses actions, copiait à la campagne ce qu'elle voyait chez ses amies de la ville.

Un guéridon de bois de rose était couvert de riches albums, de *keepsakes*, que dominait un vase de porcelaine, produit d'une serre à laquelle nos lecteurs savent déjà qu'elle consacrait une grande partie de son temps. (CG, p. 257)

Les fleurs, les livres, l'agencement des meubles, le parfum de la ville et jusqu'à la présence de la domestique chargée d'introduire le prétendant tant auprès de Marichette que de Clorinde (CG, p. 258) multiplient les similitudes entre les deux jeunes filles. Il semble donc qu'au contact de Charles, Marichette se soit métamorphosée en Clorinde - elle recrée son intérieur - et qu'elle ait adopté du même coup ses habitudes de lecture³⁵⁶.

Il se produit donc dans *Charles Guérin* un effet de *débordement*, car à force de préciser les positions littéraires des personnages, Chauveau rend sympathiques les héros romanesques non seulement aux yeux du lecteur mais des personnages eux-mêmes - Marichette se convertit aux lectures frivoles sous l'influence de Charles. Destiné à soutenir son discours de condamnation du roman, le paradigme entre

³⁵⁶ La transformation date d'ailleurs de sa première rencontre avec Charles : réduite à l'abandon après qu'il l'eut oubliée, elle remplissait d'élégies en l'honneur de l'absent - voir le poème l'Absence - les pages d'un « beau livre relié en maroquin rouge. » (CG, p. 193) Elle déclamait aussi son rôle d'Athalie en pensant à Charles qui aimait l'entendre réciter. Il semble donc qu'en dépit de son goût pour les lectures sérieuses, elle ait pris les traits d'une héroïne romanesque en se laissant gagner par l'amour.

lectures sérieuses et lectures frivoles trahit donc un enthousiasme caché envers le roman et l'intertexte laisse percevoir des failles qui suggèrent que l'attitude face au roman est plus ambiguë qu'on veut bien le faire croire.

L'intertexte implicite : Charles Guérin et l'intertexte balzacien

Patrick Imbert affirme que les romans canadiens du XIX^e siècle sont liés « indissolublement à des modèles importés, à des canons étrangers³⁵⁷ » mais que sous l'emprise du nationalisme littéraire canadien, leurs auteurs ont voulu nier de telles influences, principalement celles qui leur venaient de la France³⁵⁸. Outre la volonté de se démarquer du « colonisateur », ce sont les préjugés du clergé contre le roman français qui les auraient poussés à renier l'influence de la métropole : en effet, la « problématique du rejet des canons d'Outre-Atlantique, se double, au 19^{ème} siècle, et jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, d'une méfiance très nette vis-à-vis du roman en tant que genre » qui vise « le feuilleton ou le roman d'Outre-Atlantique³⁵⁹. » Mais bien qu'ils veuillent se démarquer de ces modèles, les romanciers canadiens demeurent dans leur dépendance, notamment d'un point de vue formel³⁶⁰ : ils vont donc nier leur influence à défaut de s'y soustraire.

³⁵⁷ Patrick Imbert, « De l'influence à l'intertexte : La littérature canadienne-française et la littérature québécoise face à Balzac », *Canadian Review of Comparative Literature/Revue canadienne de littérature comparée*, vol. XIII, n° 1, 1986, p. 35.

³⁵⁸ Il s'agirait en fait du phénomène de double contrainte qui afflige le colonisé tel que le décrit Albert Memmi : quand « le colonisé commence par s'accepter et se vouloir comme négativité » de l'autre, sa révolte et son affirmation de soi se définissent en même temps « par rapport au colonisateur et à la colonisation. » Que le sujet d'une influence littéraire « passe par une phase de rejet ou de remise en question » de son modèle n'exclut donc pas qu'il soit « marqué par celui-ci tout en le dépassant. » Patrick Imbert, « De l'influence à l'intertexte : La littérature canadienne-française et la littérature québécoise face à Balzac », *op.cit.*, p. 38.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 40.

³⁶⁰ Le discours des romanciers canadiens leur étant dicté par l'institution littéraire canadienne - en fonction de critères moraux et politiques - ils demeurent originaux dans leurs idées par rapport à la France. Mais l'institution se tait quand il s'agit de la forme que devrait adopter le roman canadien. Il faut comprendre qu'elle consent à réhabiliter le genre romanesque à des fins didactiques en faisant un compromis en faveur du goût du public : il est donc normal qu'elle insiste sur le contenu au détriment de la forme.

Et c'est ce procédé à double entente qui régit, selon Patrick Imbert, la pratique d'écriture des romanciers canadiens qui s'inspirent de Balzac au XIX^e siècle. Sous l'influence conjugée du nationalisme canadien et de la pensée ultramontaine, un écrivain comme Balzac - du fait de son statut de romancier - est perçu « comme un écrivain immoral, même si son réalisme critique », appliqué à la société de la Restauration, aurait pu signifier le rejet de « la France athée, matérialiste, et fille de la Révolution³⁶¹ » - leitmotiv du discours politico-religieux canadien du XIX^e siècle. Même ainsi, il n'est pas question pour les Canadiens de reprendre la pensée de Balzac alors qu'ils veulent « s'affirmer en tant que totalement différents, en tant que porteurs d'un discours radicalement autre³⁶². » Or, dans la forme, c'est de lui qu'ils s'inspirent - même s'ils n'ont pas reconnu leur dette envers lui tant « il était impératif de créer une littérature nationale avec ses thèmes, son style, ses techniques³⁶³ » - car à travers leurs textes, des « structures récurrentes se manifestent qui font penser inmanquablement à Balzac et à tout un discours où reparaissent des matrices fondamentales, des rapports nets et des traits rhétoriques déjà vus³⁶⁴. »

Au nombre des auteurs qui s'inspirent de Balzac sans jamais l'avouer, Imbert compte l'auteur de *Charles Guérin*³⁶⁵ chez qui plusieurs ont repéré les traces du style balzacien, à commencer par David Hayne³⁶⁶, qui affirme ceci : « Sur la genèse de *Charles Guérin* nous n'avons aucun renseignement sûr, mais il est possible que la lointaine inspiration du roman remonte à la publication en feuilleton, dans l'*Ami du*

³⁶¹ *Ibid.*, p. 41.

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ *Ibid.*, p. 44.

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 45.

³⁶⁵ *Ibid.*

³⁶⁶ Le discours que tient David Hayne dans le *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec* reprend les propos qu'il tenait précédemment dans son article sur les origines du roman canadien-français où il affirme que *Charles Guérin* « n'est [...] pas un roman à thèse » mais plutôt un « roman de mœurs à la Balzac, affublé d'une intrigue amoureuse » qui demeure canadien en dépit de cette dette envers l'illustre romancier. Voir David Hayne, « Les origines du roman canadien-français », *Archives des lettres canadiennes*, Tome III, Montréal, Fides, 1977, p. 37-67.

peuple (29 août -19septembre 1835), du *Père Goriot* de Balzac³⁶⁷. » Et il poursuit ainsi sur celui qu'il considère être l'émule de Balzac : « Son dieu littéraire est l'auteur de la *Comédie humaine*. Les pages de *Charles Guérin* sont copieusement semées d'aphorismes à la Balzac » et dans « l'affabulation même, Balzac sert souvent de modèle³⁶⁸. » Mais il s'empresse cependant de préciser que « [n]onobstant ces influences trop visibles, le roman de Chauveau est foncièrement canadien dans son cadre spatio-temporel, ses personnages, ses scènes et sa pensée³⁶⁹. » L'on croirait entendre Claudia Magny, qui affirme à propos de *Charles Guérin* : « L'influence la plus frappante du roman de Chauveau est peut-être celle qui lui vient de Balzac³⁷⁰. » Citant des extraits du texte montrant que « *Charles Guérin* s'est fortement inspiré » de Balzac - et de quelques autres romanciers français - elle affirme que l'auteur « a su se libérer d'une sujétion exagérée en transposant ces sources d'inspiration dans un décor national³⁷¹. » Il s'agit là, en somme, de l'expression du discours nationaliste auquel Imbert attribue le refus des canons d'Outre-Atlantique³⁷².

Maurice Lemire transcende toutefois ce débat, quand il affirme qu'en tant que « lecteur de Balzac », Chauveau a réussi à saisir « la réalité canadienne » à travers « la problématique du romancier français³⁷³ » :

Comme dans Balzac, les héros aux nobles ambitions cèdent la place aux spéculateurs. Les énergies éveillées par la Rébellion se dissolvent dans le néant et nos jeunes gens, comme sous la Restauration, ne savent plus à quoi employer leurs forces. Charles Guérin n'est-il pas un autre Lucien de Rubempré qui comptait naïvement faire reconnaître par la société sa valeur et

³⁶⁷ David Hayne, « *Charles Guérin*. Roman de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau », *DOLQ (Tome I, Des origines à 1900)*, Montréal, Fides, 1979, p. 102.

³⁶⁸ *Ibid.*, p. 103.

³⁶⁹ *Ibid.*

³⁷⁰ Claudia Magny, *Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. Sa vie. Ses œuvres*, Thèse de M.A., Université de Montréal, 1967, p. 124.

³⁷¹ *Ibid.*, p. 126.

³⁷² Plusieurs se contentent simplement de parler d'influence balzacienne sans étoffer autrement ce qu'ils avancent : c'est ce que fait André Vanasse dans sa préface à *La Terre Paternelle* de Patrice Lacombe quand il parle d'une « influence balzacienne indéniable dans l'organisation » de *Charles Guérin*. Et c'est ce que fait Raymond Rouleau quand il affirme qu'en plus d'être un « roman de mœurs canadiennes », *Charles Guérin* est aussi un « roman d'apprentissage balzacien. » Voir André Vanasse, « Introduction », *La Terre paternelle*, Montréal, Bibliothèque québécoise, coll. « Littérature », 1993, p. 15 et Raymond Rouleau, « Les médecins de Charles Guérin face au choléra », *op.cit.*, p. 519.

³⁷³ Maurice Lemire, « Introduction », *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Fides, coll. « Nénuphar. Les meilleurs auteurs canadiens », 1978, p. 26.

ses talents? Mais, comme dans la *Comédie humaine*, les dés sont pipés. L'agencement de toutes les circonstances qui le conduisent à l'échec ne sont pas des produits du hasard mais des machinations des hommes. Charles croit vivre une aventure romanesque, alors qu'il n'est qu'une marionnette dans les mains de Wagner³⁷⁴.

Si Lemire reconnaît que des circonstances différentes inspirent Balzac et Chauveau, il soutient cependant que « la vision balzacienne du monde canadien reste [...] la plus pénétrante que la littérature de l'époque nous ait apportée³⁷⁵. »

Charles Guérin et le roman d'apprentissage balzacien : *Illusions perdues*

Charles Guérin est donc marqué du sceau de l'intertextualité balzacienne, et plus précisément, suggère Lemire, de l'empreinte singulière d'*Illusions perdues* à travers le destin de Charles Guérin. Imbert disait pourtant que dans les romans canadiens du XIX^e siècle, l'intertexte balzacien se manifeste à travers un discours latent et non dans une « influence particulière et radicale » : « même si des filiations directes sont indéniables qui mènent de Balzac à certains romanciers québécois », la présence de Balzac tient plutôt, selon lui, d'un « discours global, linguistique, littéraire, esthétique, étranger, omniprésent, latent, entravant, gouvernant et dirigeant l'inspiration. Il s'agit d'un texte général modelant, sans propriétaire individuel véritable mais qui conforme l'écrivain canadien-français à ses exigences³⁷⁶. » En tant que tel, l'intertexte balzacien se réduirait donc à la reprise de structures romanesques - des « manières connues de présenter une intrigue, un personnage³⁷⁷ » - et non à la réécriture d'un texte particulier.

Mais Charles Guérin fait plus que reprendre au hasard des éléments de la pratique d'écriture balzacienne. Il entretient un rapport constant avec *Illusions perdues* - Maurice Lemire l'a entrevu - que l'on doit considérer en tant que son

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 27.

³⁷⁵ *Ibid.*

³⁷⁶ Patrick Imbert, « De l'influence à l'intertexte: La littérature canadienne-française et la littérature québécoise face à Balzac », *op.cit.*, p. 39.

génotexte, composante dont la lecture vient éclairer la compréhension du travail idéologique et romanesque de Chauveau. Et c'est en tant que tel que l'intrigue des *Illusions perdues* exige qu'on la résume :

Illusions perdues raconte l'histoire d'un jeune provincial, Lucien de Rubempré, qui aspire à la réussite sociale par le biais de la reconnaissance littéraire. Fils d'un pharmacien angoumois et d'une aristocrate déchue - il porte en fait le nom de Chardon - il accède à la haute société par l'entremise de Mme de Bargeton : elle ouvre les portes de son salon au poète dont elle s'est amourachée. Usant de son ascendant sur Lucien, qui se satisfait encore d'un amour platonique, elle le convainc d'abandonner sa famille - Mme de Rubempré, sa sœur Ève et son fidèle ami David Séchard - pour aller tenter fortune dans la capitale.

Arrivé à Paris, Lucien fait face à ses premières déceptions : sa protectrice rompt tout commerce avec lui sur ordre de sa cousine, Mme d'Espard, qui n'apprécie pas que Lucien porte le nom de Rubempré sans ordonnance du roi. Suite à cet échec, Lucien décide de mener une vie modeste et de se consacrer à la littérature. Il rencontre alors l'écrivain Daniel d'Arthez qui l'introduit au Cénacle, cercle de jeunes penseurs prônant un idéal de littérature fondé sur le travail et qu'il fréquentera assidûment par la suite.

Fatigué cependant des privations que lui impose cette ascèse intellectuelle, il se convertit bientôt au journalisme - malgré les mises en garde de ses amis du Cénacle - grâce au parrainage d'Étienne Lousteau, un jeune homme de sa connaissance qui l'introduit dans le milieu journalistique lors d'une soirée au théâtre. Il est aussitôt séduit par la perspective des plaisirs faciles que lui fait miroiter l'univers des journalistes. Et sa rencontre avec l'actrice Coralie - elle lui est présentée par Lousteau - achève de le convertir au culte du plaisir que défendent les journalistes.

Ses envies de luxe satisfaites - le journalisme est plus lucratif que la littérature - et les blessures de son amour-propre apaisées - Coralie est la plus belle actrice de Paris - Lucien est bientôt repris par le démon de l'ambition sociale, auquel s'ajoute son ressentiment envers Mmes de Bargeton et d'Espard. Grâce à la tribune que lui offre le médium journalistique, il assouvit ses instincts de vengeance en écrivant de mordantes épigrammes sur le compte de Mme de Bargeton et de son soupirant le comte Sixte du Châtelet, ce qui lui vaut de renouer avec le grand monde, qui se soumet temporairement à la puissance du journaliste.

Victime des machinations d'intrigants appartenant à l'entourage de Mme d'Espard, qui flattent ses ambitions en lui promettant des faveurs, Lucien quitte cependant le journal de son ami Lousteau pour une revue royaliste, dans l'espoir d'obtenir une ordonnance du roi lui permettant de porter le nom de Rubempré : il n'en a cependant jamais été question. Lucien comprend bientôt qu'il est victime d'un savant complot visant à le priver de tous ses appuis - ses anciens amis de la presse libérale ne lui pardonnent pas sa trahison.

La situation devient alors critique : couvert de dettes, Lucien est contraint de signer de faux billets pour assurer sa survie et celle de Coralie. Mais l'actrice, malade d'angoisse et de privations, finit par rendre l'âme dans les bras de Lucien. Sans argent et sans appuis, Lucien prend finalement le parti de retourner auprès de sa famille.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 44.

Pendant ce temps, le couple Séchard - l'ami de Lucien et sa sœur se sont en effet mariés - font face à des difficultés financières. David, que son vieux père avait abusé en lui vendant l'imprimerie familiale, tente de faire fortune par les moyens d'une découverte sur la fabrication du papier. Mais des billets signés par Lucien - des faux au nom de David Séchard - ont compromis ses efforts : les imprimeurs Cointet, les concurrents de l'imprimerie Séchard, profitent des ennuis financiers de David pour racheter son commerce et son invention à vil prix.

Quand Lucien gagne la ville d'Angoulême, ce dénouement reste encore à venir et il a le dessein de racheter ses torts - il espère par la même occasion prendre sa revanche sur la haute société - en se présentant chez Mme de Bargeton, devenue la femme du préfet du Châtelet, pour solliciter l'intervention de cette femme en faveur des Séchard. Les ennemis de David manœuvrent cependant si bien qu'ils devancent Lucien. Ils poussent d'ailleurs le raffinement jusqu'à le rendre responsable de la perte des Séchard. Ils contrefont en effet l'écriture de Lucien et font parvenir un billet à David lui intimant de quitter le refuge qu'il occupait pour échapper à ses créanciers.

Face à l'issue des événements, Lucien est pris de désespoir et se résout au suicide. Mais il est sauvé in extremis par l'abbé Carlos Herrera, un forçat déguisé en prêtre espagnol, qu'il rencontre sur la route entre Angoulême et Paris. Ce machiavélique personnage lui promet une revanche contre la société en échange d'une totale soumission. Séduit par les promesses d'Herrera, Lucien accepte de le suivre dans un dernier voyage - il se trouve relaté dans *Splendeurs et misères des courtisanes* - qui marque la fin de sa carrière littéraire et de ses illusions sur le monde.

Les schèmes actanciels des *Illusions perdues* et de *Charles Guérin* partagent donc des traits essentiels dans leurs manifestations les plus élémentaires³⁷⁸. Ils ont tous deux pour protagonistes des jeunes hommes qui quittent la campagne pour la ville - Charles quitte un village en bordure du Saint-Laurent pour aller étudier à Québec et Lucien quitte sa province pour se rendre à Paris - et qui sont victimes des perfidies de gens malhonnêtes faisant bon marché de leur inexpérience. Et ces jeunes hommes ont en commun leurs velléités littéraires qu'ils abandonnent en même temps qu'ils perdent leurs illusions sur le monde. Le schème du roman d'apprentissage balzacien est donc repris par Chauveau, à l'exception près que *Charles Guérin* se conclut sur le

³⁷⁸ Pour le résumé de l'intrigue de *Charles Guérin* voir p. 94-95.

rachat du héros - par la fondation d'une paroisse agricole³⁷⁹ - tandis qu'*Illusions perdues* se termine sur la subornation de Lucien par l'abbé Carlos Herrera³⁸⁰.

Le dénouement de *Charles Guérin* suggère donc que Chauveau s'est livré à un travail de réécriture d'*Illusions perdues* visant à recontextualiser le système narratif balzacien dans le cadre d'une pratique d'écriture canadienne. Et l'on constate la mise en œuvre du procédé dès l'incipit de *Charles Guérin* qui induit les fondements de son axiologie en reprenant presque exactement les formes narratives d'*Illusions perdues* :

À l'époque où commence cette histoire, le jeune homme dont nous allons raconter la vie intime avait seize ans accomplis. Son frère aîné, Pierre, en comptait dix-neuf. Tous deux, comme le titre de ce chapitre l'indique suffisamment, venaient d'achever leurs études classiques. Moins âgé de trois ans que son frère, Charles Guérin devait à une imagination très vive et à son caractère quelque peu ambitieux, l'honneur d'avoir terminé en même temps que lui le cours qu'il n'avait commencé que longtemps après. [...]

Le soir où nous allons faire connaissance avec eux, tous deux arrivaient ensemble au même but, et leur position était la même, à cette différence près, que l'un avait harassé ses facultés intellectuelles, pendant que l'autre avait fatigué les siennes tout juste ce qu'il fallait pour les développer convenablement. Il en résultait que Pierre Guérin, plus mûr d'ailleurs et plus calme, était plus en état que son frère de répondre à la question embarrassante qui se dresse comme une apparition, au bout de tous les cours d'études, dans tous les pays du monde.

Que faire? – Cela se demande de soi-même mais la réponse ne vient pas comme on veut. Plus le choix est circonscrit, plus il est difficile, et chacun sait que dans notre pays, il faut se décider entre quatre mots qui, chose épouvantable, se réduisent à un seul, et se résumerait en Europe dans le terme générique de doctorat. Il faut devenir docteur en loi, en médecine ou en théologie, il faut être médecin, prêtre, notaire, ou avocat. En dehors de ces quatre professions, pour le jeune Canadien instruit, il semble qu'il n'y a pas de salut.

[...] Fatigués de leurs courses et de leurs discussions, ils [Pierre et Charles] étaient assis sur l'herbe tout près de la blanche maison paternelle, et, silencieux, ils contemplaient la grande nature grandiose qui se déroulait de tous côtés. Le spectacle qu'il y avait là était digne, en effet, de suspendre un instant leurs préoccupations ; il suffisait d'y plonger ses regards pour se laisser prendre à une de ces longues rêveries qui, dans la jeunesse surtout, ont tant de charmes.

³⁷⁹ Patrick Imbert a remarqué qu'en dépit du réalisme critique balzacien qui l'inspire, *Charles Guérin* tourne « à l'utopie chrétienne, idyllique et agriculturiste » par sa conclusion. Voir Patrick Imbert, « *Le Père Goriot* au Canada : feuilleton et censure », *L'Année balzacienne*, n° 7, 1986, p. 243.

³⁸⁰ Ce processus de réécriture est proche du phénomène de censure que constatait Patrick Imbert à propos de la publication en feuilleton du *Père Goriot* de Balzac dans la revue canadienne *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois* au XIX^e siècle. Tandis que le roman de Balzac s'achevait sur un acte de défi de son héros envers la société parisienne - la suite de la *Comédie humaine* montre d'ailleurs qu'il en triomphe par des procédés douteux - la version canadienne censure le même passage et représente Rastignac dans une attitude de résignation associée à la soumission chrétienne aux décrets de la Providence. Voir Patrick Imbert, « *Le Père Goriot* au Canada : feuilleton et censure », *op.cit.*, p. 242.

C'était vers la fin d'une belle après-midi du mois de septembre, et l'endroit natal des jeunes Guérin était une de ces riches paroisses de la côte du sud qui forme une succession si harmonieuse de tous les genres de paysages imaginables, panorama le plus varié qui soit au monde, et qui ne cesse qu'un peu au-dessus de Québec, où commence à se faire sentir un peu la monotonie du district de Montréal³⁸¹. (CG, p. 35-38)

L'incipit des *Illusions perdues* se présente dans les mêmes termes : « *À l'époque où commence cette histoire, la presse de Stanhope et les rouleaux à distribuer l'encre ne fonctionnaient pas encore dans les petites imprimeries de province³⁸².* » Après un long intermède sur l'industrie de l'imprimerie en France, Balzac introduit le personnage de David Séchard, un jeune homme qui manifeste peu d'enthousiasme à l'idée de servir de relève à son vieux père dans l'administration de son imprimerie :

L'incurie de David Séchard avait des causes qui peindront le caractère de ce jeune homme. Quelques jours après son installation dans l'imprimerie paternelle, il avait rencontré l'un de ses amis de collège, alors en proie à la plus profonde misère. L'ami de David Séchard était un jeune homme, alors âgé d'environ vingt et un ans, nommé Lucien Chardon, et fils d'un ancien chirurgien-major des armées républicaines mis hors de service par une blessure. La nature avait fait un chimiste de M. Chardon père, et le hasard l'avait établi pharmacien à Angoulême. La mort le surprit au milieu des préparatifs nécessités par une lucrative découverte à la recherche de laquelle il avait consumé plusieurs années d'études scientifiques. [...]

Quand le hasard fit rencontrer les deux camarades de collège, Lucien, fatigué de boire à la grossière coupe de la misère, était sur le point de prendre un de ces partis extrêmes auxquels on se décide à vingt ans. Quarante francs par mois que David donna généreusement à Lucien en s'offrant à lui apprendre le métier de prote, quoiqu'un prote lui fût parfaitement inutile, sauva Lucien de son désespoir. Les liens de cette amitié de collègue ainsi renouvelés se resserrèrent bientôt par les similitudes de leurs destinées et par les différences de leurs caractères. [...]

En 1821, dans les premiers jours du mois de mai, David et Lucien étaient près du vitrage de la cour au moment où, vers deux heures, leurs quatre ou cinq ouvriers quittèrent l'atelier. Quand le maître vit son apprenti fermant la porte à sonnette qui donnait sur la rue, il emmena Lucien dans la cour, comme si la senteur des papiers, des encriers, des presses et des vieux bois lui eût été insupportable. Tous deux s'assirent sous un berceau d'où leurs yeux pouvaient voir quiconque entrerait dans l'atelier. Les rayons du soleil qui se jouaient dans les pampres de la treille caressèrent les deux poètes en les enveloppant de sa lumière comme d'une auréole. (IP, p. 139-144)

³⁸¹ À moins d'indication contraire, les italiques sont de nous et visent à faire ressortir les similitudes entre les textes de Chauveau et Balzac.

³⁸² Honoré de Balzac, *Illusions perdues*, Tome V de la *Comédie humaine*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque La Pléiade », 1977, p. 123. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *IP*, suivi du folio, et placé entre parenthèses dans le texte.

Les ressemblances entre les incipits de *Charles Guérin* et *Illusions perdues* sont évidentes. Ils présentent tous deux des étudiants³⁸³ fraîchement émoulus du collège, au carrefour de leur existence, admirant le paysage aux alentours du domicile paternel - celui du Vieux Séchard chez Balzac et celui de M. Guérin chez Chauveau, et leur font faire les mêmes actions jusqu'à la fin du chapitre³⁸⁴ : à l'instar des personnages de Balzac, qui lisent les vers de Chénier d'un accent mélancolique (*IP*, p. 147), les frères Guérin récitent à l'unisson un distique d'Ovide (*CG*, p. 46) jusqu'à ce que l'arrivée de leur sœur Louise et le son de l'Angélus marque la fin du chapitre - chez Balzac, il est dit que Lucien quitta David pour aller rejoindre sa sœur Ève lorsque « six heures sonnèrent. » (*IP*, p. 149)

En réécrivant l'incipit des *Illusions perdues*, Chauveau efface cependant toute trace du contexte balzacien pour resituer la scène dans le contexte du Canada français³⁸⁵. En effet, les informations sur l'imprimerie et le résumé des transactions entre David Séchard et son père - pour la vente de l'imprimerie - ne sont pas repris dans l'incipit de *Charles Guérin* qui se penche sur des éléments d'intérêt local : la situation de Pierre et de Charles devient prétexte à une réflexion sur l'encombrement des professions libérales³⁸⁶, le distique d'Ovide commente la suprématie des Anglais dans le commerce et l'administration publique, et l'Angélus - il s'agissait simplement de marquer l'heure chez Balzac - introduit un échantillon des mœurs locales.

³⁸³ Si Pierre et Charles sont frères tandis que David et Lucien sont camarades de collège, Balzac précise que le jeune Séchard, aiguillonné par son amour pour la sœur de Lucien, est uni à lui par un lien de « fraternité spirituelle ». (*IP*, p. 142)

³⁸⁴ Les personnages sont unis jusque dans leurs destinées : Pierre et Charles ont en commun avec Lucien Chardon leur statut d'orphelin. Tel M. Chardon qui décède en ayant gardé le plus grand secret sur ses recherches, privant ainsi sa famille de l'usufruit de ses découvertes, M. Guérin « était mort jeune et presque soudainement, laissant une succession encombrée, des affaires difficiles, qu'il aurait pu mener lui-même à bien, mais qu'il était impossible à tout autre de terminer. » (*CG*, p. 60)

³⁸⁵ Gérard Genette parle en ce cas d'une transposition diégétique proximisante : « le mouvement habituel de la transposition diégétique est un mouvement de translation (temporelle, géographique, sociale) *proximisante* : l'hypertexte transpose la diégèse de son hypotexte pour la rapprocher et l'actualiser aux yeux de son public. » Voir Gérard Genette, *op.cit.*, p. 351.

³⁸⁶ Il s'agit ici du genre d'épisodes qui permettent à Patrick Imbert de dire que *Charles Guérin* s'inspire d'abord du réalisme critique balzacien avant de donner dans l'utopie agricuturiste. Voir Patrick Imbert, « *Charles Guérin* ou le réalisme critique », *Lettres québécoises*, n° 13, février 1979, p. 34.

Trois tintons annoncèrent l'Angélus. Aussitôt, les deux frères et la sœur, debout, et la tête nue, se recueillant, récitèrent lentement les versets de cette gracieuse prière qui, à trois reprises différentes, sanctifie la journée des catholiques. C'était un spectacle touchant que de voir ces jeunes personnes à peine sorties de l'enfance, élever pieusement leurs voix vers le ciel et résumer dans leur naïve dévotion toute la jeunesse, toute la fraîcheur, toute la virginité de la nature à demi-sauvage qui les entourait³⁸⁷. (CG, p. 48)

Mais le plus important n'est pas que l'incipit d'*Illusions perdues* se conforme aux enjeux moraux et politiques du Canada français³⁸⁸ : c'est que même s'il subit une réécriture, le texte de Balzac dicte à *Charles Guérin* ses structures narratives, instaurant par là un mode de lecture parallèle où point le romanesque plus que le didactique. En lisant les descriptions de Pierre et de Charles qu'esquisse Chauveau dans l'incipit de *Charles Guérin*, on comprend tout de suite, par exemple, qu'il s'agit des descriptions de David et Lucien, les premiers personnages auxquels *Illusions perdues* fait référence :

Charles Guérin était d'une taille et d'un tempérament délicat ; ses yeux étaient d'un gris foncé, presque noirs, ses cheveux châtain [...]. Une propreté poussée jusqu'à la coquetterie régnait sur toute sa personne ; ses cheveux peignés et lissés avec art, séparés sur le milieu de la tête, retombaient en boucles sur ses épaules ; ses traits comme sa toilette avaient quelque chose d'efféminé ; un menton à fossette et des joues rosées, un cou blanc comme celui d'une jeune fille, détruisaient jusqu'à un certain point l'idée que devait donner de son caractère, son front large et intelligent, et son nez légèrement aquilin.

Un étranger n'aurait pas pris volontiers Pierre Guérin pour le frère de Charles et de Louise. C'était un grand jeune homme élancé et robuste ; ses traits fortement accusés, son teint brun, ses yeux noirs et perçants annonçaient beaucoup de fermeté et de résolution ; sa bouche avait une expression quelque peu dédaigneuse ; sa lèvre s'ombrageait d'une moustache naissante, due à la paresse plutôt qu'à la forfanterie, mais qui lui avait valu plus d'un sermon ; ses cheveux longs et aussi noirs que vous pouvez vous les figurer jouissaient d'un désordre peu élégant, que partageait avec eux le reste de sa toilette. (CG, p. 48-49)

Illusions perdues présente ainsi les héros qui visiblement ont inspiré Chauveau :

David avait les formes que donne la nature aux êtres destinés à de grandes luttes, éclatantes ou secrètes. Son large buste était flanqué de fortes épaules en harmonie avec la plénitude de toutes ses formes. Son visage, brun de ton, coloré, gras, supporté par un gros cou, enveloppé d'une abondante forêt de cheveux noirs, ressemblait au premier abord à ceux des chanoines

³⁸⁷ Ici, ce serait plutôt le cas de citer Imbert affirmant que le « texte balzacien public, radical et lié à la France est désamorcé » lorsqu'il est réinséré dans « un contexte public canadien-français où l'homme est présenté d'une façon plus rousseauiste. » Voir Patrick Imbert, « De l'influence à l'intertexte : La littérature canadienne-française et la littérature québécoise face à Balzac », *op.cit.*, p. 49-50.

³⁸⁸ Imbert a déjà soulevé cette intéressante question de la réinsertion du texte balzacien dans le contexte sociopolitique du Canada français dans l'article sus-mentionné. Cf. note 378.

chantés par Boileau ; mais un second examen vous révélait dans les sillons des lèvres épaisses, dans la fossette du menton, dans la tournure d'un nez carré, fendu par un méplat tourmenté, dans les yeux surtout ! le feu continu d'un unique amour, la sagacité du penseur, l'ardente mélancolie d'un esprit qui pouvait embrasser les deux extrémités de l'horizon, en en pénétrant toutes les sinuosités, et qui se dégoûtait facilement des jouissances toutes idéales en y apportant la clarté de l'analyse.

Auprès du pauvre imprimeur [...] Lucien se tenait dans la pose gracieuse trouvée par les sculpteurs pour le Bacchus indien. Son visage avait la distinction des lignes de la beauté antique : *c'était un front et un nez assez grec, la blancheur veloutée des femmes, des yeux noirs tant ils étaient bleus, des yeux plein d'amour, et dont le blanc le disputait en fraîcheur à celui d'un enfant. Ces beaux yeux étaient surmontés de sourcils comme tracés par un pinceau chinois et bordés de longs cils châtons. Le long des joues brillait un duvet soyeux dont la couleur s'harmoniait à celle d'une longue chevelure naturellement bouclée. Une suavité divine respirait dans ses tempes d'un blanc doré. Une incomparable noblesse était empreinte dans son menton court, relevé sans brusquerie. Le sourire des anges tristes errait sur ses lèvres de corail rehaussées par de belles dents. Il avait les mains de l'homme bien né, des mains élégantes, à un signe desquelles les hommes devaient obéir et que les femmes aiment à baiser. Lucien était mince et d'une taille moyenne. À voir ses pieds, un homme aurait été d'autant plus tenté de le prendre pour une jeune fille déguisée, car semblable à la plupart des hommes fins, pour ne pas dire astucieux, il avait des hanches conformées à celle d'une femme.* (IP, p. 144-145)

En plus de présenter les mêmes traits que leurs homologues balzaciens - David et Pierre ont en commun un visage brun, des cheveux noirs et un regard tourmenté, tandis que Lucien et Charles ont tous deux un teint d'albâtre que viennent agrémenter un regard perçant et une chevelure châtaine et bouclée - Charles et Pierre reprennent le contraste opposant le physique empreint de rudesse et de virilité de David à la féminité de Lucien. Et comme c'était le cas pour les personnages de Balzac, la comparaison entre eux sert à mieux cerner le personnage principal, en l'occurrence Charles - le pendant canadien de Lucien. Premier indice du destin commun qui les unit, les ressemblances physiques entre Charles et Lucien ne font d'ailleurs que présager les similitudes de leur caractère :

Lucien avait au plus haut degré le caractère gascon, hardi, brave, aventureux, qui s'exagère le bien et amoindrit le mal, qui ne recule point devant une faute s'il y a profit, et qui se moque du vice s'il s'en fait un marchepied. Ces dispositions d'ambitieux étaient alors comprimées par les belles illusions de la jeunesse, par l'ardeur qui le portait vers les nobles moyens que les hommes amoureux de gloire emploient avant tous les autres. Il n'était encore aux prises qu'avec ses désirs et non avec les difficultés de la vie, avec sa propre puissance et non avec la lâcheté des hommes, qui est d'un fatal exemple pour les esprits mobiles. (IP, p. 146)

À Lucien, qui compte atteindre les sommets de la gloire littéraire par tous les moyens, l'ambition ne fait donc pas défaut. S'il fait encore preuve de scrupules quand il s'agit de devoir son ascension littéraire à Mme de Bargeton - « Il se disait alors qu'il était plus beau de percer les épais bataillons de la tourbe aristocratique ou bourgeoise à coups de succès que de parvenir par les faveurs d'une femme. Son génie lui paraissait têtard comme celui de tant d'hommes, ses prédécesseurs, qui avaient dompté la société; les femmes l'aimeraient alors! » (IP, p. 178) - c'est qu'il n'a pas encore l'expérience du monde, tout comme Charles³⁸⁹, qui est pris de remords quand il s'agit de devoir le rétablissement économique de sa famille à Clorinde - « Il lui vint à l'idée qu'il serait peu noble de devoir tant de choses à une femme, à la fille unique d'un ennemi de sa famille » (CG, p. 117) - malgré son « caractère quelque peu ambitieux » (CG, p. 35). L'effet de la ville et la fréquentation du grand monde vont cependant dépouiller Charles et Lucien de leurs nobles idéaux, car ils vont succomber aux femmes - Clorinde et Coralie - qui leur serviront de guides dans le nouvel univers au sein duquel ils s'immisceront :

Belle, enjouée, unissant à toutes les grâces de la jeunesse toutes les séductions de la bonne compagnie, *tous les riens charmants qui ne s'apprennent qu'à cette école et qui font tant d'impression sur un jeune homme*, Clorinde acheva de faire oublier la jeune villageoise [Marichette]. (CG, p. 183)

Coralie était admirablement bien habillée, et sa toilette mettait savamment en relief ses beautés spéciales ; car toute femme a des perfections qui lui sont propres. [...] *Ainsi l'amour et la toilette, ce fard et ce parfum de la femme, rehaussaient les séductions de l'heureuse Coralie. Un plaisir attendu, qui ne nous échappera pas, exerce des séductions immenses sur les jeunes gens.* (IP, p. 401)

³⁸⁹ L'auteur de *Charles Guérin* décrit ainsi les élans de la jeunesse en parlant de Charles :

De quinze à vingt ans, on ne sait encore rien des dégoûtantes vérités de ce monde; on n'a pas encore vu l'intrigue, cette impudente araignée, filer et nouer sa toile hideuse sur ce qu'il y a de plus saint et de plus vénérable; on ne connaît encore ni les mots qu'il faut dire pour ne rien dire, ni le lâche silence plus dangereux que la parole; on ne sait encore ni le prix que l'on doit payer pour acheter ses ennemis, ni celui que l'on doit exiger pour vendre un ami; on ne sait encore ni nier publiquement ce qu'on affirme privément, ni inventer les scrupules du lendemain, hypocrites expiations des péchés de la veille; en un mot, de quinze à vingt ans... ON MANQUE ENCORE D'EXPÉRIENCE. C'est du moins ce que disent ces vieilles prostituées politiques et ce que répètent après elles les roués qui se forment à leur école. (CG, p. 81)

Et grâce aux séductions qu'elles exercent, Coralie et Clorinde opèrent chez Charles et Lucien une véritable métamorphose :

Une nouvelle existence s'ouvrait pour Charles. Il n'était déjà plus l'étudiant ignoré, cultivant pieusement dans son cœur, après l'amour de Dieu, celui de sa mère, et de sa sœur et de son frère absent ; c'était au contraire l'homme du monde dans toute sa gloire, se livrant au tourbillon des plaisirs, ne croyant à rien de sérieux et ne doutant d'aucune chose frivole. Clorinde passait l'hiver à Québec chez une de ses amies. Charles la voyait souvent, et c'était à elle et à son entourage qu'il devait la transformation de ses goûts et de ses habitudes. (CG, p. 215)

Était-ce un homme tout jouissance et tout sensation, ennuyé de la monotonie de la province, attiré par les abîmes de Paris, lassé de misère, harcelé par sa continence forcée, fatigué de sa vie monacale rue de Cluny, de ses travaux sans résultats, qui pouvait se retirer de ce festin brillant? Lucien avait un pied dans le lit de Coralie, et l'autre dans la glu du Journal, au-devant duquel il avait tant couru sans pouvoir le joindre. (IP, p. 402)

Tant chez Balzac que chez Chauveau, les femmes éclipsent les vertus du travail et de la religion - dans le cas de Chauveau - par la perspective du plaisir. Et dans un cas comme dans l'autre, elles y parviennent grâce à leurs charmes, qui leur viennent de leur physique harmonieux, comme c'est le cas de l'actrice Coralie, qui séduit Lucien lors d'un soir de première au théâtre :

Coralie offrait le type sublime de la figure juive, ce long visage d'un ton d'ivoire blond, à bouche rouge comme une grenade, à menton fin comme le bord d'une coupe. Sous des paupières brûlées par une prune de jais, sous des cils recourbés, on devinait un regard languissant où scintillaient à propos les ardeurs du désert. Ces yeux obombrés par un cercle olivâtre, étaient surmontés de sourcils arqués et fournis. Sur un front brun, couronné de deux bandeaux d'ébène où brillaient alors les lumières comme sur du vernis, siégeait une magnificence de pensée qui aurait pu faire croire à du génie. [...]

Ces beautés d'une poésie vraiment orientale étaient encore mises en relief par le costume espagnol convenu dans nos théâtres. Coralie faisait la joie de la salle où tous les yeux serraient sa taille bien prise dans sa basquine, et flattaient sa croupe andalouse qui imprimait des torsions lascives à la jupe. (IP, p. 401)

Et c'est aussi le cas de Clorinde qui tient la plupart de ses traits de la belle Coralie, en plus d'avoir hérité de son sens de la théâtralité :

Mais si quelque chose contribuait à embellir ce spectacle, à coup sûr, c'était la personne de Clorinde. Debout sur une chaise, dans la fenêtre, de manière que sa taille élancée parût dans toute sa grâce, elle semblait la reine ou plutôt la déesse à qui tous ces honneurs étaient rendus. Aussi prenait-elle le plus vif intérêt à ce qui se passait. Ses beaux yeux noirs humides d'émotion étincelaient en même temps de plaisir ; elle semblait rire et pleurer tout ensemble, son teint brun était animé par les plus vives couleurs [...]. Du geste et de la voix, elle remerciait et encourageait les miliciens, et les plus jeunes d'entre eux, enthousiasmés, comme

on peut bien le croire, épuisèrent tout ce que leurs poumons pouvaient leur fournir de cris de joie, et tout ce qu'on leur avait donné de munitions. (CG, p. 172-173)

Clorinde, un peu brune, avait un de ces teints animés et transparents qui ont le velouté de la pêche. Elle avait de grands yeux noirs tempérés dans leur éclat par la mélancolie que projetaient sur leurs regard les longs cils qui les recouvraient, un profil grec assez correct, des lèvres un peu plus épaisses qu'un peintre ne l'aurait désiré, mais pleines de fraîcheur et de volupté dans leurs contours. Son expression un peu sévère devenait gracieuse lorsqu'elle causait ... (CG, p. 188)

À l'évidence, l'actrice de Balzac a inspiré l'auteur de *Charles Guérin* dans la conception de Clorinde. Toutes deux séduisent un parterre d'admirateurs qui caressent des yeux leur taille et qui se perdent dans leurs regards noirs qu'orne la courbe de leurs cils et que font flamber leur teint d'orient, quand ils ne rêvent pas d'embrasser leurs lèvres pulpeuses - si Clorinde ne porte pas le costume espagnol qu'avait revêtu la belle actrice, on sait qu'elle apparaît à Charles comme « une de ces beautés andalouses dont il avait lu, dans les romans à la mode, de si poétiques portraits. » (CG, p. 98) Elles sont tellement semblables qu'elles inspirent les mêmes sentiments à Charles et à Lucien - les circonstances comptent pour beaucoup dans leur amour - lesquels sont décrits dans les scènes du bal chez M. Wagnaër et du souper chez l'actrice Florine :

Les charmes de cette jeune fille, son amour qu'elle ne lui dissimulait guère, les magnificences de la soirée et, pour tout dire, quelques verres d'un vin généreux que Charles s'était versé au buffet en compagnie de son ami, tout cela lui avait fait monter la tête à un degré difficile à décrire. (CG, p. 189)

Enfin, cette Coralie qu'il venait de rendre heureuse par quelques phrases, il l'avait examinée à la lueur des bougies du festin, à travers la fumée des plats et le brouillard de l'ivresse, elle lui paraissait sublime, l'amour la rendait si belle. (IP, p. 408)

Au-delà des ressemblances ponctuelles, c'est donc la structure d'apprentissage des *Illusions perdues* que reprend *Charles Guérin* à travers l'idylle amoureuse qui a lieu entre Charles et Clorinde : la jeune Anglaise fait l'éducation sentimentale de Charles comme Coralie a fait celle de Lucien. Que Chauveau s'en serve à des fins didactiques - le fait que Clorinde se retire au couvent et cède son amant à Marichette marque le

triomphe de la race canadienne-française sur l'Anglais³⁹⁰ - n'y change rien, car indépendamment de l'idéologie, l'apprentissage de Charles est celui de Lucien.

Et comme Lucien n'a pas que Coralie pour l'habituer au plaisir - il a pour le détourner des vertus du travail son comparse Étienne Lousteau - Charles n'a pas que Clorinde qui l'entraîne à la dissipation - Henri Voisin s'en charge tout aussi bien. Henri Voisin - quand il parfait l'éducation de Charles - c'est donc Étienne Lousteau. Et pour le comprendre, il faut situer les actions de Voisin, que l'on sait issues d'un rapport de force entre Caprice et Devoir - qui n'est pas étranger à la littérature - dans la perspective d'*Illusions perdues*, qui insère le personnage de Lousteau dans le système opposant le Cénacle et le Journalisme - deux visions irréconciliables de la littérature³⁹¹. À cet effet, un détour par *Illusions perdues* ne sera pas inutile. Il a été dit que lors de son arrivée à Paris, Lucien est exposé à une première vision de la littérature, qu'expriment le personnage de Daniel d'Arthez ainsi que ses disciples du Cénacle, dont Balzac parle ainsi :

Il [d'Arthez] avait pour amis de savants naturalistes, de jeunes médecins, des écrivains politiques et des artistes, société de gens studieux, sérieux, pleins d'avenir. Il vivait d'articles consciencieux et peu payés mis dans des dictionnaires biographiques, encyclopédiques, ou de sciences naturelles ; il n'en écrivait ni plus ni moins que ce qu'il en fallait pour vivre et pouvoir suivre sa pensée. (*IP*, p. 314)

[Ses amis] n'avaient point de vanité, étant eux-mêmes leur auditoire. Ils se communiquaient leurs travaux, et se consultaient avec l'adorable bonne foi de la jeunesse³⁹². [...] L'Envie, cet horrible trésor de nos espérances trompées, de nos talents avortés, de nos succès manqués, de nos prétentions blessées, leur était inconnue. (*IP*, p. 318)

Tous doués de cette beauté morale qui réagit sur la forme, et qui, non moins que les travaux et les veilles, dore les jeunes visages d'une teinte divine, ils offraient ces traits un peu tourmentés que la pureté de la vie et le feu de la pensée régularisent et purifient. Leurs fronts se recommandaient par une ampleur poétique. Leurs yeux vifs et brillants déposaient d'une

³⁹⁰ Encore que Coralie réclame la présence d'un prêtre sur son lit de mort, ce qui renforce le lien entre les deux jeunes filles. (*IP*, p. 546)

³⁹¹ L'on a déjà cité un extrait du chapitre intitulé *Caprice et Devoir* qui illustre bien comment le devoir se rapproche de la notion de travail telle que l'envisagent les membres du Cénacle, et le caprice des jouissances qu'offre l'univers du journalisme.

³⁹² Selon la perspective qu'ils adoptent, Chauveau et Balzac n'ont pas les mêmes idées sur la jeunesse : pour le premier, la jeunesse, c'est la naïveté qui empêche de déjouer le vice et la corruption, que l'on combat avec lucidité à l'âge adulte - quand Charles devient un homme il se soustrait aux machinations de Wagnaër et Voisin pour fonder une paroisse agricole - tandis que pour le second, c'est l'âge béni pendant lequel on est encore étranger aux vices et à la corruption que l'on va pratiquer à l'âge adulte.

vie sans souillure. Les souffrances de la misère, quand elles se faisaient sentir, étaient si gaiement supportées, épousées avec une telle ardeur par tous, qu'elles n'altéraient point la sérénité particulière aux visages des jeunes gens encore exempts de fautes graves, qui ne se sont amoindris dans aucune des lâches transactions qu'arrache la misère mal supportée, l'envie de parvenir sans aucun choix de moyens, et la facile complaisance avec laquelle les gens de lettres accueillent ou pardonnent les trahisons. (*IP*, p. 319)

Le système du Cénacle oppose aux plaisirs faciles et aux vices les vertus du travail et la résignation, aux lâches trahisons du monde littéraire l'amitié inconditionnelle, ce qui mène ses membres à mépriser l'univers des journalistes. Il n'est pas étonnant que quand fatigué de la misère, Lucien leur confie son intention de travailler comme journaliste, ses amis du Cénacle tentent de l'en dissuader :

Nous avons peur de te voir un jour préférant les joies d'une petite vengeance aux joies de notre pure amitié. Lis le *Tasse* de Goethe, la plus grande œuvre de ce beau génie, et tu y verras que le poète aime les brillantes étoffes, les festins, les triomphes, l'éclat : eh bien, sois le *Tasse* sans sa folie. La mode et ses plaisirs t'appelleront?... reste ici. Transporte dans la région des idées tout ce que tu demandes à tes vanités. Folie pour folie, mets la vertu dans tes actions et le vice dans tes idées ; au lieu, comme te le disait d'Arthez, de bien penser et de te mal conduire. (*IP*, p. 325)

Quand Lucien se plaint de l'existence misérable qu'il mène, espérant éveiller quelque compassion, il obtient ces réponses des membres du Cénacle :

- Le secours que je viens de recevoir est précaire et nous sommes tous aussi pauvres les uns que les autres ; le besoin me poursuivra bientôt. [...] Je dois prendre un parti.
- Tiens-toi donc au nôtre, souffrir ! dit Bianchon, souffrir courageusement et se fier au Travail !
- Mais ce qui n'est que souffrance pour vous est la mort pour moi, dit vivement Lucien.
- Avant que le coq ait chanté trois fois, dit Léon Giraud en souriant, cet homme aura trahi la cause du Travail pour celle de la Paresse et des vices de Paris. (*IP*, p. 326)

Malgré son attachement pour Lucien, d'Arthez se range d'ailleurs à cet avis :

Tu ne résisteras pas à la constante opposition de plaisir et de travail qui se trouve dans la vie des journalistes ; et résister, c'est le fond de la vertu. Tu serais si enchanté d'exercer le pouvoir, d'avoir droit de vie et de mort sur les œuvres de la pensée, que tu serais journaliste en deux mois. Être journaliste, c'est passer proconsul dans la république des lettres. Qui peut tout dire, arrive à tout faire ! (*IP*, p. 327)

Si l'idéal littéraire du Cénacle n'a rien pour enthousiasmer Lucien, ce jeune homme paresseux et ambitieux³⁹³ pour qui la littérature n'est « qu'un moyen pour acquérir la gloire, un marchepied vers le succès dans le monde³⁹⁴ », l'univers du journalisme a tout au contraire pour lui plaire. Et il sera facilement séduit par les beaux discours d'Étienne Lousteau, qui tire profit de ses dispositions, pour dissuader Lucien de persévérer dans la voie indiquée par d'Arthez et le convertir au journalisme :

Vous avez l'étoffe de trois poètes ; mais, avant d'avoir percé, vous avez six fois le temps de mourir de faim, si vous comptez sur les produits de votre poésie pour vivre. Or, vos intentions sont, d'après vos trop jeunes discours, de battre monnaie avec votre encrier. Je ne juge pas votre poésie, elle est de beaucoup supérieure à toutes les poésies qui encombrant les magasins de la librairie. (*IP*, p. 341)

Mon pauvre enfant, je suis venu comme vous le cœur plein d'illusions, poussé par l'amour de l'Art, porté par d'invincibles élans vers la gloire : j'ai trouvé les réalités du métier, les difficultés de la librairie et le positif de la misère. Mon exaltation, maintenant comprimée, mon effervescence première me cachaient le mécanisme du monde ; il a fallu le voir, se cogner à tous les rouages, heurter les pivots, me graisser aux huiles, entendre le cliquetis des chaînes et des volants. (*IP*, p. 342)

La vie littéraire a ses coulisses. Les succès surpris ou mérités, voilà ce qu'applaudit le parterre ; les moyens, toujours hideux, les comparses enluminés, les claqueurs et les garçons de service, voilà ce que recèlent les coulisses. Vous êtes encore au parterre. Il en est temps, abaissez avant de mettre le pied sur la première marche du trône que se disputent tant d'ambitions, et ne vous déshonorez pas comme je le fais pour vivre. (*IP*, p. 342-343)

En confiant les misères du métier à Lucien, Lousteau le convainc d'autant mieux d'exercer la profession qu'on sait que le sermon des membres du Cénacle n'avait que ravivé en Lucien « son désir de connaître le péril. » (*IP*, p. 327) Quelques remarques que lui glisse le journaliste en ayant l'air de vouloir préserver Lucien de cet univers confirment d'ailleurs ses véritables intentions :

³⁹³ Avant même le départ de Lucien pour Paris, David décrivait ainsi son frère à Ève :

Je le connais ! il est de nature à aimer les récoltes sans le travail. Les devoirs de société lui dévoreront son temps, et le temps est le seul capital des gens qui n'ont que leur intelligence pour fortune ; il aime à briller, le monde irritera ses désirs qu'aucune somme ne pourra satisfaire, il dépensera de l'argent et n'en gagnera pas ; enfin, vous l'avez habitué à se croire grand ; mais avant de reconnaître une supériorité quelconque, le monde demande d'éclatants succès. Or, les succès littéraires ne se conquièrent que dans la solitude et par d'obstinés travaux. (*IP*, p. 213)

³⁹⁴ Annie Jourdan, « Le triomphe de Lucien de Rubempré : faux poète, vrai Dandy », dans Françoise Van Rossum-Guyon *et al.*, *Balzac : Illusions perdues. L'œuvre capitale dans l'œuvre*, [s.l.], CRIN, 1988, p. 67.

Où, comment, et par quoi gagner mon pain, fut une question que je me suis faite en sentant les atteintes de la faim. Après bien des tentatives, après avoir écrit un roman anonyme payé deux cents francs par Doguereau, qui n'y a pas gagné grand chose, il m'a été prouvé que le journalisme seul pourrait me nourrir. » (*IP*, p. 343)

En reprenant les mêmes arguments que Lucien avait invoqués devant les membres du Cénacle - le journalisme est le seul antidote efficace à la misère économique de l'écrivain - Lousteau achève de convaincre Lucien. Et en lui signifiant son appartenance au cercle des journalistes - « Vous me faites pitié. Je me vois comme j'étais, et je suis sûr que vous serez, dans un ou deux ans, comme je suis. » (*IP*, p. 347) - il s'attache Lucien :

La bonhomie de camarade, qui succédait au cri violent du poète peignant la guerre littéraire, toucha Lucien tout aussi vivement qu'il l'avait été naguère à la même place par la parole grave et religieuse de d'Arthez. Animé par la perspective d'une lutte immédiate entre les hommes et lui, l'inexpérimenté jeune homme ne soupçonna point la réalité des malheurs moraux que lui dénonçait le journaliste. Il ne se savait pas placé entre deux voies distinctes, entre deux systèmes représentés par le Cénacle et par le Journalisme, dont l'un était long, honorable et sûr ; l'autre semé d'écueils et périlleux, plein de ruisseaux fangeux où devait se croter sa conscience. Son caractère le portait à prendre le chemin le plus court, en apparence le plus agréable, à saisir les moyens décisifs et rapides. (*IP*, p. 348-349)

S'il succombe aux attrait du journalisme, c'est donc que comme le prédisaient ses amis du Cénacle, Lucien préfère les vengeance faciles aux succès longuement mûris. Témoin, sa réaction quand, en compagnie de Coralie, il rencontre Mme de Bargeton au Bois de Boulogne, après que Lousteau eut publié sur ses ordres de mordantes épigrammes sur cette femme et son admirateur, le comte Sixte du Châtelet :

Dans une allée du bois de Boulogne, leur coupé rencontra la calèche de Mmes d'Espard et de Bargeton qui regardèrent Lucien d'un air étonné, mais auxquelles il lança le coup d'œil méprisant du poète qui pressent sa gloire et qui va user de son pouvoir. Le moment où il put échanger avec ces deux femmes quelques-unes des pensées de vengeance qu'elles lui avaient mises au cœur pour le ronger, fut un des plus doux de sa vie et décida peut-être de sa destinée. Lucien fut repris par les Furies de l'orgueil ; il voulut reparaitre dans le monde, y prendre une éclatante revanche, et toutes les petites gens sociales, naguère foulées aux pieds du travailleur, de l'ami du Cénacle, rentrèrent dans son âme. Il comprit alors toute la portée de l'attaque faite pour lui par Lousteau : Lousteau venait de servir ses passions ; tandis que le Cénacle, ce Mentor collectif, avait l'air de les mater aux profits des vertus ennuyeuses de travaux que Lucien commençait à trouver inutiles. Travailler ! n'est-ce pas la mort pour les âmes avides de jouissances ? (*IP*, p. 415-416)

Voisin tient le même rôle auprès de Charles. Avant de le rencontrer et de sombrer dans ses excès romanesques, Charles s'était engagé à étudier le droit à Québec, pour prendre la relève de son frère auprès de la famille. Mais tandis qu'il tentait de se convaincre qu'il se forgeait un avenir en étudiant le droit, Voisin vint ébranler ses bonnes résolutions avec son cynisme d'avocat expérimenté :

Chacun sait à quoi s'en tenir là-dessus, mais chacun se considère comme une exception. On fait force jérémiades sur l'encombrement des professions, et c'est absolument comme le sermon du curé : on applique tout aux autres et l'on ne garde rien pour soi. Au commencement de mes études, je savais bien qu'il n'y avait guère de place à se faire, mais je pensais qu'il y en aurait toujours pour un petit phénix comme moi. Il y a quinze jours que je suis détrompé ; si c'était à commencer [*sic*], je ne sais pas au juste ce que je ferais ; mais je sais très bien ce que je ne ferais pas³⁹⁵. (CG, p. 88-89)

Toute la conversation qui suit est empreinte du cynisme qui fait la marque d'Étienne Lousteau. À chacune des objections que lui fait Charles, Voisin oppose une réplique à sa manière. Quand on l'entend qui dit à Charles : « Oui, c'est un peu long, dix ans à vivre sans manger! » (CG, p. 89) pour le mettre en garde contre les misères du métier, l'on croirait entendre Lousteau qui disait à Lucien s'être résolu à devenir journaliste sous la pression de la faim³⁹⁶. Et ses beaux discours visent le même but que ceux de Lousteau, détourner son interlocuteur des vertus du travail - ici représentées par la pratique du droit - sauf qu'il le fait en cultivant ses dispositions littéraires - l'esprit romanesque équivaut au caprice - donc en usant d'une stratégie contraire à celle de Lousteau. Inversement, les alliés de Charles veulent le faire renoncer à ses ambitions

³⁹⁵ Encore un fois le motif balzacien sert à introduire un sujet d'intérêt local, l'encombrement des professions libérales dans le Bas-Canada.

³⁹⁶ Voisin et Lousteau sont aussi ambitieux l'un que l'autre et misent tous deux sur leurs relations pour parvenir à leur fin. Le premier sait qu'il ne suffit pas d'étudier le droit pour réussir et le second qu'il ne suffit pas d'être un brillant écrivain :

Ainsi qu'on a pu le voir, il n'était pas candide comme ces jeunes gens qui croient qu'écrire bien diligemment dans l'étude de leur patron, pâlir sur les livres de loi, suivre avec attention les décisions des cours de justice, se présenter au bout du temps à l'examen, payer son diplôme, louer une étude, et s'annoncer dans les journaux, qui croient, dis-je, que tout cela suffit pour faire fortune. (CG, p. 101)

Là [la boutique du libraire Dauriat], mon cher, un jeune homme en apprend plus en une heure qu'à pâlir sur des livres pendant dix ans. On y discute des articles, on y brasse des sujets, on y brasse des sujets, on s'y lie avec des gens célèbres ou influents qui peuvent être utiles. Aujourd'hui, pour réussir, il est nécessaire d'avoir des relations. (JP, p. 370)

littéraires, comme c'est le cas de M. Dumont et de Marichette, mais aussi de Jean Guilbault qui représente l'équivalent de d'Arthez dans *Charles Guérin*. Balzac décrivait ainsi d'Arthez :

[D'Arthez] [...] avait ordinairement un pantalon à pied dans des souliers à grosses semelles, une redingote de drap commun, une cravate noire, un gilet de drap gris, mélangé de blanc, boutonné jusqu'en haut et un chapeau à bon marché. Son dédain pour toute toilette inutile était visible. Ce mystérieux inconnu, marqué du sceau que le génie imprime au front de ses esclaves, Lucien le retrouvait chez Flicoteaux le plus régulier de tous les habitués ; il y mangeait pour vivre, sans faire attention à des aliments avec lesquels il paraissait familiarisé, *il buvait de l'eau*. Soit à la bibliothèque, soit chez Flicoteaux, il déployait en tout une sorte de dignité qui venait sans doute de la conscience d'une vie occupée par quelque chose de grand, et qui le rendait inabordable. Son regard était penseur. La méditation habitait sur son beau front noblement coupé. Ses yeux noirs et vifs, qui voyaient bien et promptement, annonçaient une habitude d'aller au fond des choses. Simple en ses gestes, il avait une contenance grave. Lucien éprouvait un respect involontaire pour lui. (IP, p. 308-309)

Et il devient évident quand on lit *Charles Guérin* que la description de Guilbault est constituée à partir de références au personnage de d'Arthez³⁹⁷ :

Fort heureusement, Jean Guilbault était un brave et loyal garçon, qui justifiait pleinement la confiance et l'amitié qu'on lui avait accordées si volontiers, pour ne pas dire si légèrement. Il y avait même plus, *Jean Guilbault était un de ces jeunes gens rares, très rares, qui, au milieu de la licence générale, ont le courage de proclamer des principes sévères, et, ce qui vaut encore mieux, le mérite d'en faire une application constante*. Gai, spirituel, enjoué, tant qu'il ne s'agissait que de choses permises, le jeune Esculape devenait intraitable, dès que l'on se permettait quelque plaisanterie sur la religion, sur la morale, ou sur ce qu'il appelait ses convictions politiques. *Il poussait jusque dans les détails les plus minutieux, jusque dans les choses les moins importantes en apparence, les conséquences rigoureuses de ses croyances sociales*. Ainsi persuadé que les liqueurs brûlantes et les draps brûlés que l'Angleterre nous vend au plus haut prix possible, contribuent à notre décadence et matérielle et morale, *l'excellent jeune homme ne buvait absolument que de l'eau ou de la bière indigène, et il s'habillait de la tête aux pieds d'étoffes manufacturées dans le pays*³⁹⁸. Sa taille et sa figure intéressante rachetaient pleinement ce que la toilette pouvait avoir d'étrange. Il pouvait passer pour excentrique aux yeux de ceux qui ignoraient les motifs de sa conduite ; ceux qui les connaissaient éprouvaient pour lui une sorte de vénération. Dans tous les cas, peu lui importait ce que l'on disait de lui. Autant il respectait les préjugés du vulgaire dans ce qui lui semblait juste et utile (car il y a de bons comme de mauvais préjugés), autant il se plaisait à les braver dans ce qu'ils ont de funeste. (CG, p. 81)

³⁹⁷ Si nous n'avons pas confronté les descriptions des personnages d'Henri Voisin et d'Étienne Lousteau, c'est que son physique rapproche plutôt Voisin du personnage de Petit-Claud, un avoué de province qui investit l'action des *Illusions perdues* dans sa dernière partie, *Les Souffrances de l'inventeur*. Mais cette parenté n'empêche pas que Voisin s'apparente par les caractéristiques que nous avons énumérées au personnage de Lousteau.

³⁹⁸ Il est intéressant de constater que des détails empruntés à Balzac introduisent une fois de plus des considérations d'intérêt local. Si l'austérité de la toilette et des habitudes alimentaires de d'Arthez se maintient dans la sphère des idées, celle de Guilbault s'applique au contexte politique canadien.

La gravité de ses réflexions, l'accord existant entre ses idées et son apparence ainsi que le respect qu'il inspire à son entourage, tout ce qui fait Guilbault tel qu'il est lui vient de d'Arthez. Ils ont même en commun leur vision du monde, les idées du Cénacle se trouvant résumées dans le *sens du devoir* qui dicte à Jean Guilbault sa conduite³⁹⁹ quand il s'agit de venir en aide à Charles :

Depuis sa liaison intime avec M. Voisin, et particulièrement depuis qu'il était devenu amoureux de Mlle Wagnaër, Charles avait considérablement négligé son ami Guilbault. Celui-ci, heureusement, n'était pas d'humeur à s'en offenser. Comme il n'y avait pas trace d'égoïsme dans son caractère, il était aussi peu exigeant envers ses amis, que rempli de dévouement pour eux dans toutes les circonstances.

En voyant Charles se lancer *dans le grand monde*, et adopter un genre de vie pour lequel il avait, lui, une antipathie si prononcée, il lui dit nettement et carrément, et une fois pour toutes, ce qu'il en pensait ; mais il n'en continua pas moins à l'aimer et à l'estimer. Il ne s'étonna point de ce qu'il préférerait à sa compagnie celle de Henri Voisin, qui l'accompagnait partout dans le monde, et il se dit : quelque bon matin, Charles se fatiguera de toutes ces folies⁴⁰⁰ ; il sera temps alors de lui parler de choses sérieuses. (CG, p. 244)

En dehors de la reprise des schèmes narratifs balzacien, la vision de la littérature que véhicule *Charles Guérin* à travers l'opposition entre le caprice et le devoir est cependant étrangère à Balzac. S'il est vrai qu'à travers leurs déboires littéraires Charles et Lucien font tous deux l'expérience de la déchéance et de la corruption, sous les auspices des Voisin et Lousteau, leurs actions sont loin cependant d'illustrer le même message. Chez Balzac, ce n'est pas la Littérature qui est à blâmer dans la conduite de Lucien, mais ce qu'elle est devenue à travers le Journalisme, pratique d'écriture mercantile, éphémère et vide de sens qui fait offense à la Littérature dans la noble acception du terme, ce sacerdoce qui demande efforts et travail, ainsi que l'expliquent à Lucien ses amis journalistes :

³⁹⁹ Le texte montre à plusieurs reprises combien Jean Guilbault a le sens du devoir :

L'étudiant en médecine suivait sa profession avec ardeur. Il n'épargnait ni l'étude, ni l'assiduité chez le patron, et sa passion pour l'anatomie était si grande, qu'il était ordinairement le héros et le chef des expéditions nocturnes, quelque peu périlleuses, auxquelles ses confrères étudiants étaient obligés d'avoir recours pour se procurer des sujets. (CG, p. 244)

⁴⁰⁰ Quand Guilbault songe aux folies de Charles, il vise aussi ses élans romanesques : on se rappellera que c'était par exemple pour « rompre la trame des illusions dangereuses dont il le voyait obsédé » à cause de ses lectures que Guilbault avait conseillé à Charles son voyage à la campagne. (CG, p. 120)

Mais nous sommes des marchands de phrases, et nous vivons de notre commerce. Quand vous voudrez faire une belle et grande œuvre, un livre enfin, vous pourrez y jeter vos pensées, votre âme, vous y attacher, le défendre ; mais des articles lus aujourd'hui, oubliés demain, ça ne vaut à [nos] yeux que ce qu'on les paye. Si vous mettez de l'importance à de pareilles stupidités, vous ferez donc le signe de la croix et vous invoquerez l'Esprit Saint pour écrire un prospectus! (IP, p. 458)

Faire le métier de journaliste, c'est donc se départir de tout idéal littéraire et trahir la cause du travail pour gagner le rang des « hommes de poésie » - d'Arthez dit à la sœur de Lucien que son frère « est un homme de poésie et non un poète » qui « rêve et ne pense pas », « s'agite et ne crée pas » (IP, p. 578) - trahison qui mène à la déchéance.

Il y a loin de là à Chauveau pour qui s'engouer de littérature - entendre de littérature frivole - c'est négliger ses devoirs et aller au-devant de la déchéance⁴⁰¹. Même s'il reprend les structures narratives d'*Illusions perdues*, l'auteur de *Charles Guérin* véhicule donc à travers elles un nouveau message - la Littérature est mauvaise - en les soumettant à un travail « d'ordre axiologique » que Gérard Genette appelle la transvalorisation⁴⁰². Effectuée à partir d'un texte qui présente un conflit de valeurs tel *Illusions perdues*, elle consiste à « prendre dans l'hypertexte un parti inverse de celui qu'illustre l'hypotexte, valoriser ce qui était dévalorisé et réciproquement⁴⁰³. » Il y a chez Balzac un antagonisme entre deux formes de littérature, le Cénacle et le Journalisme, qui se matérialise dans l'opposition entre d'Arthez - disciple du travail (aspect positif) - et Lousteau - défenseur du plaisir (aspect négatif). Et son but est de faire l'apologie d'une Littérature, celle du Cénacle, au détriment d'une autre, le Journalisme, par l'entremise du paradigme entre travail et plaisir. Quand l'auteur de

⁴⁰¹ Il faut savoir que le paradigme littéraire de Balzac ne s'applique qu'à la littérature frivole, car il s'agit de prendre le comportement de Lucien et de l'appliquer à Charles pour montrer combien la littérature inspire une mauvaise conduite.

⁴⁰² La transvalorisation inclut toute opération « d'ordre axiologique, portant sur la valeur explicitement ou implicitement attribuée à une action ou à un ensemble d'actions : soit, en général, une suite d'actions, d'attitudes et de sentiments qui caractérise un personnage. » Gérard Genette, *op.cit.*, p. 393.

Laurent Jenny désigne le même phénomène quand il parle d'interversion : le cas de *Charles Guérin* reprenant *Illusions perdues* concerne ce qu'il appelle une intervention des valeurs symboliques du texte : « un schème sémantique est repris dans le contexte à un nouveau niveau de sens. » Voir Laurent Jenny, « La stratégie de la forme », *Poétique*, 1976, n° 27, p. 278.

Charles Guérin reprend ce paradigme dans l'opposition entre caprice et devoir qu'illustrent Voisin - agent des plaisirs (aspect négatif) - et Guilbault - figure du devoir (aspect positif), c'est pour lui faire dire que la littérature est néfaste. Le conflit de valeurs se désamorce donc en même temps qu'il s'inverse et la transvalorisation se fait au prix d'une homogénéisation du discours sur la littérature : de concept problématique qu'elle était chez Balzac, la littérature devient un concept univoque. Il n'y a plus deux littératures - la bonne et la mauvaise - mais une mauvaise Littérature.

Et elle excuse les incartades de Charles - l'esprit romanesque étant une maladie de jeunesse, la conduite de Charles ne résulte pas de traits de caractère irréversibles comme chez Lucien - ce qui permet à Chauveau de lui faire vivre les aventures de Lucien sans le discréditer sur le plan moral : quand il sera guéri de son esprit romanesque, il sera toujours temps de le réhabiliter. Il rencontre donc les ennemis de Lucien - Wagnaër, c'est le vieux Séchard et les imprimeurs Cointet, Voisin c'est Petit-Claud et Guillot c'est Cérizet⁴⁰⁴ et réagit avec autant de dépit que lui quand il apprend s'être fait berner par eux. L'épisode des *Illusions perdues* montrant Lucien sur la place Vendôme après qu'il eut appris que Mme d'Espard le dupait en lui promettant une ordonnance du roi - pour lui rendre le nom de Rubempré - l'illustre bien :

Lucien se trouva sur la place Vendôme, hébété comme un homme à qui l'on vient de donner sur la tête un coup d'assommoir. Il revint à pied par les boulevards en essayant de se juger. Il se vit le jouet d'hommes envieux, avides et perfides. Qu'était-il dans ce monde d'ambitions? Un enfant qui courait après les plaisirs et les jouissances de vanité, leur sacrifiant tout ; un poète, sans réflexion profonde, allant de lumière en lumière comme un papillon, sans plan fixe, l'esclave des circonstances, pensant bien et agissant mal. Sa conscience fut un impitoyable bourreau. (IP, p. 538)

⁴⁰³ Gérard Genette, *op.cit.*, p. 418.

⁴⁰⁴ Nous pourrions multiplier les parallèles entre les descriptions de ces personnages et leurs actions pour montrer la parenté qui existe entre eux. Il n'y a qu'à prendre l'exemple de l'avocat Voisin qui veut marier une riche héritière et qui pour cela recourt à des manigances afin de combler l'absence de charme qu'il envie à Charles, de la même manière que Petit-Claud prête la main aux escroqueries des Cointet en échange d'un mariage dans les hautes sphères de la noblesse.

Il inspire à Chauveau ce passage du chapitre sur la vente de la terre paternelle - ici le domaine de la famille Guérin - dans lequel Charles renchérit sur les offres d'un vieux cultivateur sans savoir qu'il est de mèche avec Wagnaër :

[Charles] jeta un coup d'œil sur M. Wagnaër, qu'il vit sombre et l'air presque courroucé. Clorinde lui vint à l'idée ; il pensa qu'il allait tout perdre à la fois en voulant tout sauver. Il eut peur de lui-même et de ce qu'il venait de faire. *Toutes ces choses se présentèrent simultanément à son esprit ; il ne vit plus et n'entendit plus rien pendant quelques minutes. Il lui sembla que les habitants tournaient autour de lui, et que la terre s'enfonçait sous ses pas...* (CG, p. 234)

Face à la colère de Wagnaër, Charles ressent le même vertige que Lucien, et quand il apprend qu'il est victime de ses manigances, grâce à la clairvoyance de Mme Guérin, il se tient à peu près les mêmes discours que Lucien :

*Il est impossible de dire la honte, le dépit, l'indignation, l'effroi, le dégoût, et l'amère douleur qui suivirent dans l'âme de Charles la conviction que, depuis un an, il était le jouet de deux ou trois intrigants, et que, par son étourderie, il avait complètement ruiné son avenir, perdu la fortune de sa famille, et porté la désolation dans le cœur de sa mère, que ce dernier malheur conduirait peut-être au tombeau*⁴⁰⁵. (CG, p. 241)

La seule différence réside dans le fait que l'esprit romanesque de Charles excuse sa naïveté⁴⁰⁶, tandis que l'aveuglement de Lucien est à mettre sur le compte de son ambition : le héros de Balzac a pour lui la conscience de ses gestes - il s'en veut d'avoir présumé de ses forces par excès de vanité - ce qui n'est pas le cas de Charles. Son esprit romanesque le prive de sa lucidité. Mais c'est ce qui permettra son rachat : dès qu'il abandonnera ses idées romanesques, il comprendra ses erreurs et se

⁴⁰⁵ Ce passage nous ramène à un autre extrait d'*Illusions perdues*, celui où Lucien, après avoir été informé des difficultés financières d'Ève et de David, se repent d'avoir causé la ruine de sa famille - il a signé des billets au nom de David Séchard comme Charles a signé un billet à Wagnaër : « C'est moi, monsieur, qui suis le bourreau de ma sœur et de mon frère, car David Séchard est un frère pour moi ! J'ai fait des billets que David n'a pas pu payer... Je l'ai ruiné. » (IP, p. 557)

⁴⁰⁶ La conversation entre Charles et sa mère montre bien que le héros est victime de sa naïveté :

Madame Guérin jugea l'affaire tout autrement. À mesure que chaque circonstance se déroulait dans le récit naïf de Charles, elle y voyait tout de suite les anneaux d'une chaîne mystérieuse de faits que le hasard n'avait pas rassemblés, mais qui résultaient bien d'un complot dont elle entrevoyait l'ensemble, quoiqu'elle ne pût pas en saisir toutes les ramifications. [...]

Le tout ensemble était si évident : elle et son fils avaient été dupes à tel point qu'elle avait honte d'elle-même. La pitié profonde qu'elle éprouvait pour le pauvre Charles, qui, encore sous l'influence du charme, ne voyait pas le piège, même après y être tombé, ajoutait une douleur de plus à toutes les poignantes douleurs qu'elle éprouvait dans le moment. (CG, p. 240)

rachètera, contrairement à Lucien, qui va poursuivre sa course vers la déchéance en compagnie de l'abbé Herrera. Témoin, l'épilogue de *Charles Guérin* qui vient sceller le rachat du héros en lui ménageant un bel avenir ainsi qu'à ses amis, qui font partie intégrante de la nouvelle paroisse, alors que ses ennemis, ont une fin médiocre :

Charles épousa donc Marichette, aussi promptement que son deuil le lui permit. Mais il ne se fit pas qu'un mariage ce jour-là.

Jean Guibault eût fait preuve d'un bien mauvais goût s'il eût pu voir tous les jours impunément l'aimable Louise. Son caractère franc et généreux convenait parfaitement à l'âme naïve et aimante de la jeune fille. Sans être sorcier, il s'était aperçu depuis longtemps de l'impression que faisaient sur mademoiselle Guérin ses visites fréquentes, et le jour même où il reçut ses diplômes, il déclara formellement ses intentions.

Pierre Guérin célébra la messe de mariage, et les deux nouveaux couples se rendirent immédiatement dans la paroisse de Jacques Lebrun, où le docteur devait exercer sa profession. Charles, dès ce jour-là, fit ses adieux définitifs à l'étude du droit quoiqu'il n'eût plus que dix-huit mois à courir pour être revêtu de la toge. Il s'est proposé de se faire une science de l'agriculture et de cultiver d'après les meilleures méthodes les terres de son beau-père. Il a réussi à merveille dans ce projet.

Pendant tout ce temps, M. Wagnaër, que nous avons un peu perdu de vue, n'a fait que de bien mauvaises affaires. La bonne fortune l'a abandonné et, au rebours des années passées, moins il a mis d'honnêteté dans ses marchés, moins ils lui ont réussi. Le remords, le dépit, l'ennui l'ont remis sur la voie d'anciennes habitudes d'ivrognerie... Bref, il *s'en va aux chiens*⁴⁰⁷, comme disent ses amis anglais.

Henri Voisin, désappointé de sa spéculation matrimoniale, a braqué ses espérances sur plusieurs héritières, mais il les a abandonnées l'une après l'autre, ne les trouvant pas assez riches.

Il a continué la chasse aux clients avec un zèle et une persévérance dignes d'admiration. Il continue toujours à s'exagérer les avantages de la malhonnêteté et tient pour certain que dans ce pays comme dans bien d'autres, ceux qui, avec de petits génies et de petites connaissances, savent amasser beaucoup d'argent par toutes sortes de moyens, en se gardant toutefois de la prison et du pénitencier, sont les véritables puissances qu'il faut respecter⁴⁰⁸. Il admet cependant que cela n'empêche pas les honnêtes gens et les hommes de talent de jouir d'une certaine considération, pourvu qu'ils ne soient pas trop pauvres. (CG, p. 343-344)

Il s'agit là du même type de conclusion récapitulative que dans *Illusions perdues*, à l'exception près que Balzac - étranger à ce manichéisme - gratifie de succès ses

⁴⁰⁷ L'italique est de l'auteur et non de nous. Il s'agit d'une traduction libre de l'expression anglaise « He is going to the dogs » qui exprime l'idée de déchéance morale. Voir Maurice Lemire, *op.cit.*, p. 343.

ambitieux et ses arrivistes, trahit les attentes des honnêtes gens - David mène une vie heureuse mais la fortune lui échappe en même temps que son invention - et inscrit son héros dans un futur qui n'est qu'une descente aux enfers :

David Séchard, aimé par sa femme, père de deux fils et d'une fille, a eu le bon goût de ne jamais parler de ses tentatives, Ève a eu l'esprit de le faire renoncer à la terrible vocation des inventeurs, ces Moïse dévorés par leur buisson d'Horeb. Il cultive les lettres par délassement, mais il mène la vie heureuse et paresseuse du propriétaire faisant valoir. Après avoir dit adieu sans retour à la gloire, il s'est bravement rangé dans la classe des rêveurs et des collectionneurs ; il s'adonne à l'entomologie et recherche les transformations jusqu'à présent si secrètes des insectes que la science ne connaît que dans leur dernier état.

Tout le monde a entendu parler des succès de Petit-Claud comme procureur général, il est le rival du fameux Vinet de Provins, et son ambition est de devenir premier président de la cour royale de Poitiers.

Cérizet, condamné souvent pour des délits politiques, a fait beaucoup parler de lui. Le plus hardi des enfants perdus du parti libéral, il fut surnommé le Courageux-Cérizet. Obligé par le successeur de Petit-Claud de vendre son imprimerie d'Angoulême, il chercha sur la scène de la province une existence nouvelle que son talent comme acteur pouvait rendre brillante. Une jeune première le força d'aller à Paris y demander à la science les ressources contre l'amour, et il essaya d'y monnayer la faveur du parti libéral.

Quant à Lucien, son retour à Paris est du domaine des *Scènes de la vie parisienne*⁴⁰⁹.

Tout en s'inspirant du style balzacien, *Charles Guérin* assure donc la contrepartie idéologique d'*Illusions perdues* : là, le réalisme critique balzacien cède la place à l'idéalisme de Chauveau qui s'exprime ultimement à travers l'utopie agricole.

Même s'il reprend les personnages, les descriptions et les situations narratives d'*Illusions perdues*, *Charles Guérin* réinsère donc tous ses emprunts dans un nouveau contexte. Imbert avait raison de dire que lorsqu'il est repris par un roman canadien, le texte balzacien est désamorcé et réinséré dans un contexte « où l'homme est présenté d'une manière plus rousseauiste⁴¹⁰ » : en effet, les emprunts à Balzac « subissent une entropie forte et perdent de leur impact » en s'abolissant « dans une sorte de couleur

⁴⁰⁸ Il s'agit encore des idées d'Étienne Lousteau qui explique les rouages du monde littéraire à Lucien : « Aussi, plus un homme est médiocre, plus promptement arrive-t-il ; il peut avaler des crapauds vivants, se résigner à tout, flatter les petites passions basses des sultans littéraires [...] » (IP, p. 346)

⁴⁰⁹ La suite de la *Comédie humaine* montre Lucien de Rubempré progressant dans le vice et la corruption sous l'influence de l'abbé Herrera : le jeune homme finit d'ailleurs par se suicider pendant le procès qu'il subit pour complicité dans une affaire de détournement de fonds.

locale ou de réalisme qui n'a plus rien à voir avec le réalisme critique balzacien⁴¹¹. » Mais les traces de l'idéologie balzacienne demeurent : tant que le roman fait appel à Balzac en tant qu'intertexte latent, il est vrai qu'il « fait lire très vaguement et très timidement, en filigrane, un autre idéologème tout en cautionnant l'idéologie de la fidélité et son réseau de descriptions couleur locale⁴¹² », mais quand il s'en inspire en reprenant radicalement l'un de ses textes, comme le fait *Charles Guérin* avec *Illusions perdues*, il décuple l'interférence du texte balzacien : c'est *Illusions perdues* qu'on lit en filigrane quand on lit *Charles Guérin*, et c'est un roman réaliste français qu'on lit en même temps qu'un roman à thèse canadien utopique.

Or, en voulant illustrer l'utopie par le biais de formes romanesques adaptées au réalisme critique balzacien, Chauveau soumet *Charles Guérin* à des invraisemblances qui remettent en question la validité de sa thèse. Plusieurs critiques ont relevé des contradictions dans *Charles Guérin* : Lemire les a mises sur le compte de son mode d'écriture – Chauveau, qui rédigeait sur commande pour la *Revue canadienne*, n'avait pas le temps de revenir en arrière – et Sénécal sur le compte de l'idéologie – il cite l'exemple des multiples revirements amoureux dans l'existence de Charles. Mais c'est aussi de l'interférence d'*Illusions perdues* – le romanesque – sur *Charles Guérin* – la thèse – que résultent ces invraisemblances. En superposant l'intrigue de *Charles Guérin* à celle d'*Illusions perdues*, Chauveau effectue des réaménagements qui nuisent à l'unité du récit : et en trafiquant les éléments du discours balzacien – afin qu'ils puissent illustrer l'idéologie de *Charles Guérin* – il met en péril leur vraisemblance initiale et donc la vraisemblance de *Charles Guérin*.

L'intertexte balzacien n'a donc rien de commun avec l'intertexte explicite, à part qu'il contribue comme lui à inscrire *Charles Guérin* dans le littéraire en faisant référence à un texte littéraire – bien qu'il ne s'agisse pas d'un exemple de texte encensé. Et tandis que l'intertexte explicite contribue à renforcer la thèse voulant que

⁴¹⁰ Patrick Imbert, « De l'influence à l'intertexte : la littérature canadienne-française et la littérature québécoise face à Balzac », *op.cit.*, p. 49-50.

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 50.

le roman soit mauvais, l'influence de Balzac trahit l'appartenance romanesque de *Charles Guérin*, même si l'ambivalence du discours par rapport au roman persiste dans les deux cas.

⁴¹² *Ibid.*

Conclusion

Charles Guérin est non seulement un texte littéraire mais aussi un « roman » et l'inscription du littéraire le montre bien : si toutes ses références aux œuvres issues de la tradition littéraire sont là pour attester qu'il refuse l'étiquette romanesque, son affiliation à Balzac trahit sa nature romanesque et compromet son discours de condamnation du roman. Si l'on considère le statut problématique du roman au XIX^e siècle, au Canada français, on comprend que Chauveau ait voulu dissimuler ce régime intertextuel, en convertissant *Illusions perdues* à l'idéologie de *Charles Guérin* et en ne mentionnant jamais Balzac ni ses œuvres - s'il ne veut pas qu'on fasse de *Charles Guérin* un « roman », il veut encore moins qu'on en fasse un roman balzacien.

Pour le comprendre, il faut relire la définition que donne Laurent Jenny de l'intertextualité en tenant compte de la distinction qu'il établit entre l'intertextualité au sens fort du terme et l'intertextualité « faible » :

[N]ous proposons de parler d'intertextualité seulement lorsqu'on est en mesure de repérer dans un texte des éléments structurés antérieurement à lui, au-delà du lexème, cela s'entend, mais quel que soit leur niveau de structuration. On distinguera ce phénomène de la présence dans un texte d'une simple allusion ou réminiscence, c'est-à-dire chaque fois qu'il y a emprunt d'une unité textuelle abstraite de son contexte et insérée telle quelle dans un nouveau syntagme textuel, à titre d'élément paradigmatique⁴¹³.

Selon Jenny, il n'y a rapport intertextuel que quand la « ressemblance » entre les deux textes « s'étend à une situation dramatique tout entière » et qu'un « réseau de corrélations se tisse entre le caractère des protagonistes, leurs discours respectifs et leur situation⁴¹⁴ » qui établit des « rapports de texte à texte en tant qu'ensembles structurés⁴¹⁵. » Sa définition exclut donc la plupart des occurrences intertextuelles explicites de *Charles Guérin* - citations, références et allusions - de l'intertextualité.

⁴¹³ Laurent Jenny, « La stratégie de la forme », *Poétique*, 1976, n° 27, p. 262.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 262.

⁴¹⁵ *Ibid.*

À défaut de remettre en question notre définition de l'intertextualité - nous persistons à y rattacher les citations, références et allusions⁴¹⁶ - la définition de Jenny illustre bien toutefois les différences de fonctionnement entre les pratiques que nous classons sous cette étiquette⁴¹⁷ : les citations, allusions et références - elles marquent le rapport du texte à l'institution littéraire et traduisent sa définition de la littérature - n'introduisent pas de nouveaux modes de lecture du texte comme le fait l'intertextualité au sens où l'entend Jenny⁴¹⁸. Aussi, dans *Charles Guérin*, les intertextes explicites n'interviennent pas dans la lecture du texte en tant que syntagmatique comme le font *Illusions perdues* : quand on lit *Charles Guérin* on ne le lit pas à travers les œuvres de Fénelon, Mme de Sévigné et Mme de Genlis, mais à travers *Illusions perdues* de Balzac, qui institue par sa ressemblance avec lui une lecture indirecte invalidant le discours de dénegation romanesque.

Illusions perdues s'avèrent donc l'intertexte capital dans l'œuvre⁴¹⁹ et c'est pour cette raison que Chauveau tient tant à le dissimuler - Hugo romancier est cité dans *Charles Guérin* car il n'y a pas l'impact du texte balzacien. L'on peut même supposer que les citations, références et allusions littéraires qui ponctuent *Charles Guérin* servent à camoufler sa présence : l'auteur userait de référents intertextuels explicites pour créer une « illusion intertextuelle » camouflant l'intertexte capital de la même façon que les romanciers réalistes multipliaient les « détails concrets » dans

⁴¹⁶ Nous soutenons à l'instar de Gérard Genette que l'intertextualité - Genette parle d'hypertextualité - concerne « toute relation unissant un texte B [hypertexte] à un texte antérieur A [hypotexte] sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire. » Gérard Genette, *op.cit.*, p. 11.

⁴¹⁷ L'introduction d'Andrew Oliver au numéro spécial de *Texte* sur l'intertextualité montre bien que le terme intertextualité recouvre une multitude de pratiques différentes :

L'intertextualité est décidément à l'ordre du jour. Le mot fait couler autant d'encre aujourd'hui que naguère le « structuralisme ». Je dis bien « mot » et non pas « concept », car il [est] évident [...] que ce terme si souvent invoqué par la critique contemporaine recouvre une multitude de relations entre textes divers. [...] La difficulté réside dans l'« à peu près » et dans l'utilité d'un terme qui paraît désigner des phénomènes multiples.

Voir Andrew Oliver, « Introduction », *Texte. Revue de critique et de théorie littéraire*, « Intertextualité, intertexte, autotexte, intratexte », 1983, n° 2, p. 5.

⁴¹⁸ Selon Laurent Jenny, « le propre de l'intertextualité est d'introduire un nouveau mode de lecture qui fait éclater la linéarité du texte » en l'étoilant « de bifurcations qui en ouvrent peu à peu l'espace sémantique. » Laurent Jenny, « La stratégie de la forme », *op.cit.*, p. 266.

leurs descriptions pour donner l'illusion que leur pratique d'écriture n'est pas tributaire des exigences de la fiction - Barthes parle d'« illusion référentielle⁴²⁰ ». Tandis que les seconds camouflaient les composantes de la vraisemblance romanesque en suscitant un « effet de réel » grâce à l'accumulation de « détails concrets », Chauveau dissimulait l'intertexte capital - Balzac - mais inavouable en créant un « effet d'intertextualité » visant à satisfaire les exigences de l'institution.

Ce rapport à double entente semble avoir toujours guidé Chauveau dans son rapport à l'institution littéraire. En 1854, un an après la publication de *Charles Guérin* en volume, il rédigeait un catalogue de sa bibliothèque personnelle, pratique institutionnelle s'il en est une car les bibliothèques faisaient partie de la sphère publique au XIX^e siècle - à la mort de leur propriétaire elles étaient souvent achetées en bloc ou vendues à l'encan⁴²¹. Or, s'il comprend toutes les œuvres citées par *Charles Guérin* - à part quelques textes⁴²² - qu'il s'agisse des textes de droit ou de littérature, il ne porte pas trace d'*Illusions perdues* ni d'aucun roman de Balzac, ce qui peut signifier deux choses : ou bien Chauveau avait ces romans en sa possession mais ne voulait pas les inclure dans le catalogue de sa bibliothèque - l'auteur étant un de ces auteurs de « romans » qu'on lit en cachette - ou bien il évitait délibérément de se les procurer - Chauveau était assez bien nanti pour se les acheter (sa bibliothèque compte déjà près de mille livres en 1854) et Balzac était disponible dans plusieurs librairies (Crémazie à Québec et McCoy à Montréal pour ne nommer que ceux-là) pour les mêmes raisons. Autrement dit, il est clair que Chauveau ne tenait pas à proclamer haut et fort son admiration pour Balzac.

⁴¹⁹ Nous utilisons cette expression pour faire référence à l'expression par laquelle Balzac désignait les *Illusions perdues* par rapport à l'ensemble de la *Comédie humaine* : « l'œuvre capitale dans l'œuvre. »

⁴²⁰ Barthe définit ainsi l'illusion référentielle : « La vérité de cette illusion est celle-ci. Supprimé de l'énonciation réaliste à titre de signifié de dénotation, le réel y revient à titre de signifié de connotation ; car dans le moment même où ces détails sont réputés dénoter directement le réel, ils ne font rien d'autre, sans le dire, que de le signifier [...] ». Roland Barthes, « L'effet de réel », dans Roland Barthes *et al.*, *Littérature et réalité*, Paris, Seuil, coll. « Points. Essais », n° 142, 1982.

⁴²¹ Suite à son décès, en 1890, la bibliothèque de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau a été intégrée à collection de la bibliothèque législative du parlement de Québec.

⁴²² Il s'agit pour la plupart des textes qui figurent le romanesque dans *Charles Guérin* : par exemple, *Han d'Islande* de Victor Hugo est absent de ce catalogue.

Si Balzac est ainsi dénié, c'est que tout ce qui peut apparenter *Charles Guérin* au romanesque - et au réalisme français - est dissimulé par l'auteur qui tente de ménager les susceptibilités de l'institution littéraire. Témoin, le besoin chez Cherrier et Chauveau de nier la nature romanesque du texte en le dotant d'un paratexte devenu soudainement imposant, vaste entreprise de récupération idéologique à laquelle les contraint la configuration du champ littéraire. Quand Chauveau entreprend la rédaction de *Charles Guérin*, en 1846, le nationalisme littéraire connaît une impulsion favorable - l'Acte d'Union a éveillé la conscience nationale des écrivains - et les attaques contre le genre romanesque s'organisent - Mgr Bourget lance une campagne contre le roman dans les années 1840. Mais le champ littéraire commence tout juste à s'autonomiser - sous l'influence du nationalisme littéraire - et le roman bénéficie d'un sursis pendant que ses détracteurs se concertent. Mais quand Cherrier édite *Charles Guérin*, en 1852, le roman n'inspire plus que des condamnations - la campagne contre le roman s'intensifie au tournant des années 1850 sous l'influence décisive de Mgr Bourget - quand il ne s'inscrit pas par son aspect didactique dans le mouvement littéraire canadien - institutionnalisé en 1848 avec la publication du *Répertoire national* de James Huston (Cherrier et Chauveau le mentionnent dans leurs « préfaces »). S'ils veulent satisfaire aux exigences de l'institution, Cherrier et Chauveau ont donc intérêt à occulter tout indice de l'appartenance « romanesque » de *Charles Guérin* pour en faire un roman didactique.

L'entreprise semble avoir porté fruit - et ce malgré les failles que comporte tout ce discours de dénégation romanesque - car la critique littéraire canadienne du XIX^e siècle s'entend pour dire que *Charles Guérin* est un roman didactique⁴²³, ce qui lui vaut d'être reconnu par l'institution littéraire - s'il est vrai que certains critiques comme Casgrain dénigrent *Charles Guérin*, la plupart d'entre eux reconnaissent l'apport de Chauveau au mouvement littéraire canadien, comme James Huston qui

⁴²³ Voir Véronique Roy, « La réception critique de *Charles Guérin* de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau au XIX^e siècle. De l'émergence d'une littérature nationale », *op.cit.*, p. 339-358.

publie des extraits de son roman dans le *Répertoire national*. Si figurer dans le champ littéraire signifie au XIX^e siècle qu'il faut être le plus didactique et ce faisant le moins littéraire possible - au sens de fictif et de divertissant - il n'en va cependant pas de même au XX^e siècle. Le didactisme devenant l'opposé de la littérarité, *Charles Guérin* est littéralement évincé du champ littéraire dans sa configuration moderne : les éléments qui ont contribué à l'inscrire dans le champ littéraire au XIX^e siècle ont suffi à l'en exclure quand la littérature de propagande s'est mise à être perçue comme ayant un coefficient littéraire très faible.

Or, ce qui demeure le plus intéressant, c'est que la critique littéraire moderne, qui n'est pas partisane comme l'était la critique du XIX^e siècle, a repris ce verdict voulant que *Charles Guérin* soit un roman didactique, sans le soumettre à une relecture en fonction de ses propres critères de littérarité. Au XIX^e siècle, les agents du domaine littéraire refusaient toute affiliation romanesque pour proclamer leur autonomie littéraire - par rapport au roman français - et par volonté de didactisme. Mais si la critique actuelle continue de dire que les romans du XIX^e siècle sont exclusivement didactiques en dépit du fait qu'elle n'est plus tributaire d'aucune propagande, c'est probablement que de rétablir la littérarité des romans canadiens du XIX^e siècle en avouant leur dépendance envers la littérature française - donc d'en faire des romans coloniaux - lui répugne : l'on aime mieux penser que nos origines littéraires se résument à des « romans à thèse » qu'à une littérature coloniale.

Tout ceci porte à croire que derrière leur discours nationaliste et leur refus du genre romanesque d'autres romans canadiens du XIX^e siècle sont plus romanesques qu'on veut bien le dire : *La Terre paternelle*, *Les Anciens canadiens* et *Jean Rivard* - pour ne nommer que ceux-là - pourraient bien afficher leur littérarité à travers un discours ambigu sur la littérature comme le fait *Charles Guérin*, à condition bien entendu qu'on en fasse une relecture à la lumière des critères actuels de littérarité.

Bibliographie

Écrits de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau

« *Charles Guérin* », *L'Album littéraire et musical de la Revue canadienne*, vol. I, n° 2 et vol. II, n° 3, février 1846-mars 1847, [incomplet].

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, G.H. Cherrier éditeur (Presses à vapeur John Lovell), 1853, 359 [362] p.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, « *Charles Guérin* », *La Revue canadienne*, vol. XXXIV, n° 1- vol. XXXV, n° 4, janvier 1898-avril 1899.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, « *Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes* », *L'Album littéraire et musical de la Revue canadienne*, Montréal, La Cie de Publication de la Revue canadienne, 1899. [Texte complet en douze livraisons].

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes* [introduction de Ernest Gagnon], Montréal, La Cie de Publication de la Revue canadienne, 1900, 384 p.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes* [introduction de Ernest Gagnon], Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1925, 211 p.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes* [introduction d'Yvon Boucher], Montréal, M.A. Guérin, coll. « Classiques du Canada français », 1973, 384 p.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes* [introduction de Maurice Lemire], Montréal, Fides, coll. « Nénuphar, Les meilleurs auteurs canadiens », 1978, 392 p.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, « L'état de la littérature en France depuis la Révolution », dans James Huston, *Le Répertoire national*, Tome III, Montréal, Lovell & Gibson, 1848. Réédité par Robert Mélançon, Montréal, VLB éditeur, 1982, p. 198-201.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *Catalogue de ma bibliothèque avec des notes bibliographiques et autres souvenirs de famille (mars 1854)*. Manuscrit conservé dans le Fonds Chauveau de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale de Québec.

Travaux sur Charles Guérin et Pierre-Joseph-Olivier Chauveau

« Bibliographie : *Charles Guérin* », *La Minerve*, vol. XXV, n° 31, 19 novembre 1852, p. 2. Reproduite dans *Le Moniteur canadien*, vol. VI, n° 9, 25 novembre 1852.

BOUCHER, Yvon, « Fonctions et séquences dans *Charles Guérin* », *Charles Guérin*, Montréal, M.A.Guérin, coll. « Classiques du Canada français », 1973, p. IX-XXVII.

CASGRAIN, Henri-Raymond, « Critique littéraire », *L'Opinion publique*, vol. III, n° 33, 15 août 1872, p. 385-386 ; n° 34, 22 août 1872, p. 397-398. Reproduite dans *Critique littéraire. Première livraison*, Québec, C. Darveau, 1872, 56 p.

« *Charles Guérin* », *Le Courrier du livre*, vol. IV, n° 47, 1900, p. 734.

CHERRIER, Georges-Hippolyte, « Avis de l'éditeur », *Le Moniteur canadien*, vol. V, n° 38, 17 juin 1852, p. 4.

CHEVALIER, Henri-Émile, « Bibliographie canadienne : *Charles Guérin* par M. P.J.O. Chauveau », *La Ruche littéraire et politique*, vol. I, n° 2, mars 1853, p. 106-108.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, « La Bibliothèque de la Législature. Le Fonds-Chauveau », *Le Courrier du livre*, n° 13, mai 1897, p. 7-10 ; n° 14, juin 1897, p. 33-41 ; n° 15, juillet 1897, p. 65-72 ; n° 16, août 1897, p. 109-115 ; n° 17, septembre 1897, p. 135-142 ; n° 18, octobre 1897, p. 163-177 ; n° 19, novembre 1897, p. 195-203.

DUQUETTE, Jean-Pierre, « *Charles Guérin* et la fiction du XIX^e siècle », *Voix et images*, vol. I, n° 2, décembre 1975, p. 182-195.

DUQUETTE, Jean-Pierre, « P.-J.-O. Chauveau. *Charles Guérin* », *Livres et auteurs québécois 1973*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 77-80.

FALARDEAU, Jean-Charles, *Notre société et son roman*, Montréal, Éditions HMH, coll. « H », 1967, p. 11-38.

FONTENAY, Marie, « Le Canada. Lettre à M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville », *Gazette de France*, 27 février 1855. Cette lettre sera reprise dans le volume signé Mme Manoël de Grandfort, *L'Autre monde*, Paris, Librairie nouvelle, 2^e édition, 1857, p. 270-271.

FRARY, Raoul, « Le Canada français et sa littérature », *Journal officiel de la République française*, 3 octobre et 6 novembre 1878. Repris dans *La Revue de Montréal*, novembre-décembre 1878, p. 607-614 ; janvier 1879, p. 6-12 ; février 1879, p. 101-108.

FROT, Janine, « Des fonctions ou une fonction », *Voix et images*, vol. IV, n° 2, décembre 1978, p. 258-263.

GAGNON, Ernest, « L'esprit d'autrefois », *La Revue canadienne*, vol. XXXII, 1896, p. 23-27. Reproduit dans ses *Choses d'autrefois, Feuilles éparses*, Québec, Dussault et Proulx, 1905, p. 59-67.

GAGNON, Ernest, « Bibliographie », *La Revue canadienne*, vol. XXXIII, n° 12, décembre 1897, p. 739-741. Reproduite dans ses *Nouvelles pages choisies*, Québec, J.-P. Garneau, 1925, p. 150-154.

HAYNE, David, « Charles Guérin, Roman de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau », *DOLQ, Tome I, Des origines à 1900*, Montréal, Fides, 1979, p. 101-105.

HAYNE, David et Marcel TYROL, « Pierre-Joseph-Olivier Chauveau », *Bibliographie critique du roman canadien-français, 1837-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1968, p. 100-105.

HAYNE, David, « La réception critique du roman *Charles Guérin* de P.-J.-O. Chauveau (1853) », *Critique et littérature québécoise* (dir. Annette Hayward et Agnès Withfield), Montréal, Triptyque, 1992, p. 217-226.

HÉBERT, Pierre, « La réception de la littérature canadienne-française au XIX^e siècle », *Voix et images*, vol. XI, n° 2, hiver 1986, p. 264-300.

HÉBERT, Thérèse-Louise, *Bio-bibliographie de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau*, Montréal, Thèse présentée à l'École des bibliothécaires, Université de Montréal, 1944, 95f.

IMBERT, Patrick, « Charles Guérin ou le réalisme critique », *Lettres québécoises*, n° 13, février 1979, p. 33-34.

LAPLUME, Louis [pseudonyme de Louis-Michel Darveau], « Chauveau », *Le National*, 25 et 26 février 1873. Reproduit dans *Nos hommes de lettres, Tome I*, Montréal, A.A. Stevenson, 1873, p. 124-153.

LAREAU, Edmond, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, John Lovell, 1874, p. 282-286.

LEFAIVRE, Alexis-Albert, *Conférences sur le Canada français faites à la Société des sciences morales le 3 juillet et le 17 août*, Versailles, Bernard, 1877, p. 32-33.

LEMIRE, Maurice, « Charles Guérin ou la société anormale », *Mélanges de civilisation canadienne-française offerts au professeur Paul Wyszynski*, Cahiers du CRCCF, Éditions de l'Université d'Ottawa, n° 10, 1977, p. 183-195. Reproduit dans *Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Fides, coll. « Nénuphar, Les meilleurs écrivains canadiens », 1978, p. 11-27.

LE MOINE, Roger, « Les Anciens Canadiens ou l'envers de Charles Guérin », *Les Cahiers des Dix*, n° 49, 1994, p. 139-158.

LE MOINE, Roger, « Charles Guérin ou l'engagement politique de Chauveau », *Les Cahiers des Dix*, n° 45, 1990, p. 141-167.

LÉPINE, Placide, [pseudonyme de Joseph Marmette et Henri-Raymond Casgrain], « Silhouettes littéraires : Pierre J.O. Chauveau », *L'Opinion publique*, vol. III, n° 11, 14 mars 1872, p. 122. Reproduit dans *Les Guêpes canadiennes*, Tome I, Ottawa, A. Bureau, 1881, p. 235-242.

LE TOURNEUX, Louis-Octave, « Charles Guérin », *La Revue canadienne*, vol. III, n° 4, 10 février 1846, p. 15.

MAGNY, Claudia, *Pierre-Joseph-Olivier Chauveau*, Montréal, Thèse de maîtrise présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal, 1967, 219 p.

MARION, Séraphin, *Nos trois premiers romans canadiens-français*, *Cahiers de l'École des Sciences Sociales, Politiques et Économiques de Laval*, vol. II, n° 5, 1943, p. 29-46. Reproduit dans *Les Lettres canadiennes d'autrefois, Tome IV, La phase préromantique*, Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1944, p. 70-86.

MONTPETIT, André Napoléon, « M. Placide Lépine », *L'Opinion publique*, vol. III, n° 13, 28 mars 1872, p. 147.

PARATTE, Henri-Dominique, « La présence des Irlandais dans Charles Guérin », *Études irlandaises*, n° 4, 1979, p. 57-65.

PIQUEFORT, Jean, « L'Abbé Casgrain », *Le Courrier du Canada*, vol. XXVI, n° 140-143, 10, 15, 17 janvier 1873, p. 1-2. Reproduit dans A. Laperrière, *Les Guêpes canadiennes*, Tome I, p. 262-292.

PUIBUSQUE, Louis-Adolphe de, « De la littérature française au Canada », *L'Union*, n° 211, 213, 214, 27, 29 et 30 juillet 1855. Reproduit dans *Le Canadien*, vol. XXV, n° 47, 27 août 1855, p. 1-2.

ROSSEL, Virgile, « Les poètes français du Canada contemporain », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. I, 1894, p. 464-485. Cet article a été repris dans le « Livre troisième » sur les Canadiens français et la littérature canadienne dans *L'Histoire de la littérature française hors de France*, Lausanne, Payot, 1895, p. 281-353.

ROULEAU, Raymond, « Les médecins de Charles Guérin face au choléra », *Voix et images*, vol. XIX, n° 3, printemps 1994, p. 519-531.

ROY, Max, « Rééditions et relectures. Éléments d'une histoire littéraire au Québec, *L'Acte de lecture* (dir. Denis Saint-Jacques), Québec, Nuit blanche, coll. « Littératures », 1994, p. 37-51.

ROY, Véronique, « La réception critique de Charles Guérin de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau au XIX^e siècle. De l'émergence d'une littérature nationale », *Voix et images*, vol. XXVI, n° 2, hiver 2001, p. 339-358.

SÉNÉCAL, André, « Charles Guérin : Le récit et la thèse », *Voix et images*, vol. V, n° 2, hiver 1980, p. 333-339.

TARDIVEL, Jules-Paul, « Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes par M. P.-J.-O. Chauveau », *Le Canadien* (édition quotidienne), vol. VI, n° 244, 27 mars 1880. Reproduit dans ses *Mélanges ou recueil d'études religieuses, sociales, politiques et littéraires*, Tome II, Québec, L.-J. Demers et frère, 1901, p. 301-307.

Travaux sur le Canada français et sa littérature au XIX^e siècle

BERNARD, Jean-Paul *et al.*, *Les idéologies québécoises au XIX^e siècle*, Montréal, Éditions Boréal Express, 1973, 149 p.

BOIVIN, Aurélien *et al.*, *Questions d'histoire littéraire. Mélanges offerts à Maurice Lemire*, Québec, Nuit blanche, 1996, 301 p.

BOURBONNAIS, Nicole, « *Angéline de Montbrun*, de Laure Conan : œuvre palimpseste », *Voix et images*, vol. XII, n° 1, automne 1996, p. 80 à 94.

BRUNET, Manon, « Anonymat et pseudonymat au XIX^e siècle : l'envers et l'endroit des pratiques institutionnelles », *Voix et images*, vol. XIV, n° 2, hiver 1989, p. 168-182.

BRUNET, Manon, « Henri-Raymond Casgrain et la paternité d'une littérature nationale », *Voix et images*, vol. XXII, n° 2, hiver 1997, p. 205-224.

BRUNET, Manon, « L'historien Edmond Lareau et la critique littéraire au XIX^e siècle », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 14, été-automne 1987, p. 37-57.

BRUNET, Manon, « Silhouettes, portraits et profils. La critique biographique de nos hommes de lettres au XIX^e siècle », *Critique et littérature québécoise* (dir. Annette Hayward et Agnès Withfield), Montréal, Triptyque, 1992, p. 217-226.

CAMBRON, Micheline, « Les bibliothèques de papier d'Antoine Gérin-Lajoie », *Études françaises*, vol. XXIX, n° 1, printemps 1993, p. 135-150.

CANTIN, Pierre et René DIONNE, *Bibliographie de la critique de la littérature québécoise et canadienne-française dans les revues canadiennes (1760-1899)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, 308 p.

CASGRAIN, Henri-Raymond, « Le mouvement littéraire au Canada », dans *Œuvres complètes, Légendes canadiennes et variétés*, Tome I, Montréal, Beauchemin & Valois, 1884, p. 353-375. *Le Foyer canadien*, Tome IV, 1866, p. 2.

CLOUTIER-WOJCIECHOWSKA, Cécile et Réjean ROBIDOUX, *Solitude rompue. Mélanges [...] offerts à David M. Hayne*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, coll. « Cahiers du CRCCF », n° 23, 1986, 429 p.

DOSTALER, Yves, *Les infortunes du roman dans le Québec du XIX^e siècle*, Montréal, Cahiers du Québec/Hurtubise HMH, coll. « Littérature », 1977, 175 p.

DROLET, Antonio, *Les bibliothèques canadiennes (1604-1960)*, Ottawa, Le Cercle du livre de France, 1965, 234 p.

GALARNEAU, Claude et Maurice LEMIRE, *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 269 p.

GARCIA-MENDEZ, Javier, « Les romanciers du XIX^e siècle face à leurs romans : Notes pour la reconstitution d'une argumentation », *Voix et images*, vol. VIII, n° 2, hiver 1983, p. 331 à 343.

HATHORN, Ramon, « Soldats, patrons et femmes fatales : la figure de l'Anglais dans le roman québécois des XIX^e et XX^e siècle », *Voix et images*, vol. VI, n° 1, automne 1980, p. 97-115.

HAYNE, David, « Les grandes options de la littérature canadienne-française », *Études françaises*, vol. I, n° 1, 1965, p. 68-89.

HAYNE, David, « Les origines du roman canadien-français », *Archives des lettres canadiennes*, Tome III, Montréal, Fides, 1977, p. 37-67.

HAYNE, David, « Problèmes d'histoire littéraire du XIX^e siècle québécois », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 2, 1981, p. 44-52.

IMBERT, Patrick, « Intertexte, lecture/écriture canonique et différence », *Études françaises*, vol. XXIX, n° 1, printemps 1993, p. 153-168.

IMBERT, Patrick, « *Le Père Goriot* au Canada : Feuilleton et censure », *L'Année balzacienne*, 2^e série, n° 7, 1986, p. 237 à 246.

IMBERT, Patrick, « De l'influence à l'intertexte : La littérature canadienne-française et la littérature québécoise face à Balzac », *Canadian Review of Comparative Literature/Revue canadienne de littérature comparée*, vol. XIII, n° 1, 1986, p. 35-63.

LAMONDE, Yvan, *Les bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-19^e siècle)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979, 139 p.

LEMIRE, Maurice, « Un nouvel horizon d'attente pour la critique littéraire dans *Les Mélanges religieux* (1840-1845) », *Critique et littérature québécoise* (dir. Annette Hayward et Agnès Withfield), Montréal, Triptyque, 1992, p. 217-226.

LEMIRE, Maurice, *Formation de l'imaginaire littéraire au Québec (1764-1867)*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Essais littéraires », 1993, 280 p.

LEMIRE, Maurice, *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche éditeur, Les Cahiers du Centre de recherche en littérature québécoise de l'Université Laval, coll. « Colloques », 1993, 341 p.

LEMIRE, Maurice, « Les revues littéraires au Québec comme réseaux d'écrivains et instance de consécration littéraire (1841-1870) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XLVII, n° 4, 1994, p. 521-550.

LEMIRE, Maurice, *La vie littéraire au Québec, 1764-1914*, 3 vol. parus, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991-1996.

LE MOINE, Roger, « L'École littéraire de Québec, un mythe de la critique », *Livres et auteurs québécois 1972*, Montréal, Éditions Jumonville, 1973, p. 397-413.

LE MOINE, Roger, « Le roman au XIX^e siècle », *Le Québécois et sa littérature* (dir. René Dionne), Sherbrooke, Naaman, 1984, p. 76-86.

LORD, Michel, *En quête du roman gothique québécois, 1837-1860 : tradition littéraire et imaginaire romanesque*, Québec, Nuit blanche, 1994, 179 p.

MAILHOT, Laurent, « Bibliothèques imaginaires: le livre dans quelques romans québécois », *Études françaises*, vol. 18, n° 3, hiver 1983, p. 78-95.

MARCOTTE, Gilles, « Octave Crémazie, lecteur », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 14, été-automne 1987, p. 15-27.

MAJOR, Robert, *Jean Rivard ou l'art de réussir. Idéologies et utopies dans l'œuvre d'Antoine-Gérin Lajoie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, Centre de recherche en littérature québécoise, coll. « Vie des lettres québécoises », n° 30, 1991, 338 p.

MELANÇON, Joseph *et al.*, *Le discours d'une didactique. La formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec (1852-1967)*, Québec, Université Laval, Centre de recherche en littérature québécoise, coll. « Recherche », n° 1, 1988, 451 p.

PURDY, Anthony, « Ceci n'est pas un roman ». À la recherche d'un vraisemblable : discours et contrat dans le roman canadien du XIX^e siècle », *Prefaces and Literary Manifestoes/Préfaces et manifestes littéraires, Towards a History of Literary Institution in Canada, 3rd Conference*, Edmonton, University of Alberta, Research Institute for Comparative Literature, p. 18-28.

ROBIDOUX, Réjean, *Fonder une littérature nationale, Notes d'histoire littéraire*, Ottawa, Éditions David, 1994, 208 p.

ROUSSEAU, Guildo, *Préfaces des romans québécois du XIX^e siècle*, Ottawa, Éditions Cosmos, 1970, 111 p.

ROY, Max, « Les pratiques littéraires des étudiants au cours classique », *Études littéraires*, décembre 1981, vol. XIV, n° 3, p. 439-462.

SIMARD, Sylvain, *Mythe et reflet de la France. L'image du Canada en France 1850-1914*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Cahiers du CRCCF », n° 25, 1987, 440 p.

Travaux théoriques

ANGENOT, Marc, « L'intertextualité: enquête sur l'émergence d'un champ notionnel », *Revue des sciences humaines*, vol. CLXXXIX, n° 1, 1983, p. 121-135.

COMPAGNON, Antoine, *La seconde main ou le travail de la citation*, Paris, Seuil, 1979, 414 p.

DALLENBACH, Lucien, « Intertexte et autotexte », *Poétique*, n° 27, 1976, p. 282-296.

DALLENBACH, Lucien, *Le récit spéculaire*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1977, 247 p.

DELCROIX, Maurice et Fernand HALLYN, *Méthodes du texte : introduction aux études littéraires*, Gembloux, Duculot, 1987, 391 p.

DUCHET, Claude, « *La fille abandonnée* et *La Bête humaine* éléments de titrologie romanesque », *Littérature*, n° 12, décembre 1973, p. 49-73.

DUCHET, Claude, « L'illusion historique : L'enseignement des préfaces (1815-1832) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 75, 1975, p. 245-267.

GENETTE, Gérard, *Introduction à l'architexte*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1979, 89 p.

GENETTE, Gérard, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1982, 467 p.

GENETTE, Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1987, 388 p.

GRIVEL, Charles, *Production de l'intérêt romanesque. Un état du texte (1870-1880), un essai de constitution de sa théorie*, Paris, Mouton, coll. « Approaches to semiotics », n° 34, 1973, 430 p.

HOEK, Léo H., *La marque du titre. Dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, Paris, Mouton, coll. « Approaches to semiotics », n° 60, 1981, 368 p.

IDT, Geneviève, « Fonction rituelle du métalangage dans les préfaces hétérographes », *Littérature*, n° 27, octobre 1977, p. 65-74.

JAUSS, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 1978, 305 p.

JENNY, Laurent, « La stratégie de la forme », *Poétique*, n° 27, 1976, p. 257-281.

KRISTEVA, Julia, *Séméiotikè, Recherche pour une sémanalyse*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1969, 318 p.

LAMONTAGNE, André, *Les mots des autres. La poétique intertextuelle des œuvres de Hubert Aquin*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, Centre de recherche en littérature québécoise, coll. « Vie des lettres québécoises », n° 31, 1992, 311 p.

LE CALVEZ, Éric et Marie-Claude CANOVA-GREEN, *Texte(s) et intertexte(s)*, Amsterdam, Rodopi, 1997, 294 p.

LIMAT-LETELLIER, Nathalie et Marie MIGUET-OLLAGNIER, *L'intertextualité*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 1998, 492 p.

MILOT, Louise et Fernand ROY, *Les figures de l'écrit, Relecture des romans québécois des « Habits rouges » aux « Filles de Caleb »*, Québec, Nuit blanche, 1993, 283 p.

MILOT, Louise et Fernand ROY, *La littérarité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, CRELIQ, 1991, 280 p.

MITTERAND, Henri, « Le discours préfaciel », *Lecture sociolinguistique du texte romanesque*, (dir. Graham Falconer et Henri Mitterand), Toronto, Samuel Stevens, Hakkert & Company, 1975, p. 3-13.

MONCELET, Christian, *Essai sur le titre en littérature et dans les arts*, [s.l.], BOF Éditeur, 1972, 225 p.

PIÉGAY-GROS, Nathalie, *Introduction à l'intertextualité*, Paris, Dunod, 1996, 186 p.

PATIENT-BOKIBA, André, « Le discours préfaciel : Instance de légitimation littéraire », *Études littéraires*, vol. XXIV, n° 2, 1991, p. 77-97.

SULEIMAN , Susan Rubin, *Le roman à thèse ou l'autorité fictive*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Écriture », 1983, 314 p.

Corpus témoin

AUBERT DE GASPÉ (fils), Philippe, *L'Influence d'un livre. Roman historique*, Montréal, Éditions du Boréal, coll. « Boréal compact classique », n° 70, 1996, 134 p.

BALZAC, Honoré de, *Illusions perdues*, dans *La Comédie humaine*. Texte présenté, établi et annoté par Roland Chollet, Paris, Éditions Gallimard, coll. « La Pléiade », 1977, Tome V, p. 3-732.

CONAN, Laure, *Angéline de Montbrun*, Montréal, Bibliothèque québécoise, coll. « Littérature BQ », 1990, 176 p.

GÉRIN-LAJOIE, Antoine, *Jean Rivard le défricheur*, suivi de *Jean Rivard économiste*, Montréal, Bibliothèque québécoise, coll. « Littérature BQ », 1993, 467 p.

LACOMBE, Patrice, *La Terre paternelle*, Montréal, Bibliothèque québécoise, coll. « Littérature BQ », 1993, 92 p.

PARENT, Étienne, « L'industrie considérée comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française - 1846 », dans Robert Mélançon, *Le Répertoire national*, Tome IV, Montréal, VLB éditeur, 1982, p. 3 à 21. Réédition de James Huston, *Répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, Montréal, Lovell et Gibson, 1850.

PARENT, Étienne, « Importance de l'économie politique - 1846 », dans Robert Mélançon, *Le Répertoire national*, Tome IV, Montréal, VLB éditeur, 1982, p. 21 à 44. Réédition de James Huston, *Répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, Montréal, Lovell et Gibson, 1850.

PARENT, Étienne, « Du travail chez l'homme - 1847 », dans Robert Mélançon, *Le Répertoire national*, Tome IV, Montréal, VLB éditeur, 1982, p. 44 à 79. Réédition de James Huston, *Répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, Montréal, Lovell et Gibson, 1850.

Introduction	4
Chapitre I	16
Critique littéraire et discours sur le genre romanesque au XIX^e siècle	16
Un premier horizon d'attente canadien (1806-1839)	17
La fidélité à l'idéal classique et le refus du roman	18
Le romantisme et l'infiltration du roman	21
Le discours sur la littérature nationale	25
Un double horizon d'attente au Canada français (1840-1869)	28
Censure ecclésiastique et littérature	300
La critique canadienne et sa conception de la littérature	32
Chapitre II	43
Charles Guérin et les enjeux littéraires du paratexte	43
Les préfaces des romans canadiens du XIX^e siècle	44
L'Avis de l'éditeur de Georges-Hippolyte Cherrier	45
La « postface » de Charles Guérin	53
L'intitulé romanesque et ses présupposés littéraires	57
Charles Guérin ou variations sur un titre	57
La pratique de la note et l'obsession référentielle	61
Charles Guérin et les aléas de la signature	65
Chapitre III	71
L'inscription du littéraire dans Charles Guérin	71
Les intertextes explicites dans Charles Guérin	72
Le musée textuel de Charles Guérin et le statut d'écrivain au XIX ^e siècle	73
Intertexte et lecture : de l'effet des lectures sérieuses et des lectures frivoles	78
L'intertexte implicite : Charles Guérin et l'intertexte balzacien	101
Charles Guérin et le roman d'apprentissage balzacien : <i>Illusions perdues</i>	104
Conclusion	129
Bibliographie	134

Résumé

Comme plusieurs romans canadiens du XIX^e siècle, *Charles Guérin* de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau est souvent étudié par la critique littéraire pour son aspect didactique : rien d'étonnant à cela quand on sait que les romanciers canadiens du XIX^e siècle n'ont tout aspect romanesque à leurs récits sous l'influence d'un discours nationaliste et moralisateur exigeant qu'on réhabilite le genre romanesque - jugé immoral et frivole - à des fins de propagande. Même la préface de *Charles Guérin* se veut claire à ce sujet : c'est moins un « roman » qu'une dissertation politique et philosophique qu'écrit Chauveau en écrivant *Charles Guérin*.

Or, quand on y regarde de près, ce discours de dénégation romanesque demeure ambigu et comporte des failles qui permettent de supposer que *Charles Guérin* appelle une lecture romanesque. La présente thèse entend le montrer en étudiant le discours ambiant sur la littérature au moment de l'énonciation de *Charles Guérin* et le discours paratextuel accompagnant ce texte, éléments qui viendront éclairer le discours que tient *Charles Guérin* lui-même sur la littérature - plus précisément sur le genre romanesque - à travers l'inscription du littéraire par le biais de l'intertextualité et de la reprise de formes littéraires types héritées du genre romanesque.